

VERSION CAVIARDEE

CIRDI ARB/14/22

**BSG RESOURCES LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) LIMITED
BSG RESOURCES (GUINÉE) SARL**

Demandereses

c.

REPUBLIQUE DE GUINEE

Défenderesse

Audience du 24 mai 2017

LISTE DE PRÉSENCE

Membres du Tribunal

- Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler Présidente
- M. le Pr Albert Jan van den Berg Arbitre
- M. le Pr. Pierre Mayer Arbitre

Assistant du Tribunal

- Dr Magnus Jeski Langer

Secrétaire du Tribunal

- M. Benjamin Garel

Pour les Demanderesses :

- M. Karel Daele Mishcon de Reya
- Mme Katy Colton Mishcon de Reya
- M. Jack Burstyn Mishcon de Reya
- M. Marc Bonnannat Bonnannat & Associés
- M. David Wolfson Barrister, Essex Court Chambers
- Mme Janet Goodvach
- M. David Barnett Barnea & Co
- Mme Gabrielle Peled Barnea & Co
- M. Dag Cramer BSGR
- M. Benny Steinmetz BSGR

Pour la Défenderesse :

- M. Michael Ostrove DLA Piper
- M. Scott Horton DLA Piper
- M. Théonbald Naud DLA Piper
- Mme Sârra-Tilila Bounfour DLA Piper
- Mme Andrea Lapunzina-Véronelli DLA Piper
- Mme Clémentine Emery DLA Piper
- Mme Eugénie Wrobel DLA Piper
- M. Hayden Cantor DLA Piper (via video conference)
- M. Laurent Jaeger Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Yann Schneller Orrick Herrington & Sutcliffe
- Mme Agnès Bizard Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Quirec de Kersauson Orrick Herrington & Sutcliffe
- Mme Valérie Kubwimana Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Marius Attindogbe Orrick Herrington & Sutcliffe
- M. Mohamed Sidiki Sylla Sylla & Partners
- M. Nava Touré République de Guinée

Sténotypistes

- Mme Simone Bardot (compte rendu en français)
- Mme Catherine Le Madic (compte rendu en français)
- Mme Christine Rouxel-Merchet (compte rendu en français)
- M. Trevor McGowan (compte rendu en anglais)

Interprètes

- Mme Sarah Rossi (anglais-français)
 - Mme Eliza Burnham (anglais-français)
- M. Jesus Getan Bornn (anglais-français)

SOMMAIRE

➤	QUESTIONS ORGANISATIONNELLES ET MINI-OUVERTURES DES PARTIES	5
➤	AUDITION DE M. BENJAMIN STEINMETZ	7
•	Interrogatoire de M. Steinmetz par les Demanderesses	8
•	Contre-interrogatoire de de M. Steinmetz par la Défenderesse	9
•	Questions du Tribunal arbitral à M. Steinmetz	37
➤	AUDITION DE M. JOSEPH TCHELET	46
•	Interrogatoire de M. Tchelet par les Demanderesses	47
•	Contre-interrogatoire de M. Tchelet par la Défenderesse	47
•	Interrogatoire supplémentaire de M. Tchelet par les Demanderesses.....	71
•	Questions du Tribunal arbitral à M. Tchelet	72
•	Contre-interrogatoire supplémentaire de M. Tchelet par la Défenderesse.....	80
•	Poursuite des questions du Tribunal arbitral à M. Tchelet.....	82
➤	QUESTIONS ORGANISATIONNELLES	83

1 *L'audience est ouverte à 9 heures 37,*
 2 *sous la présidence de Mme Gabrielle Kaufmann-Kohler,*
 3 *dans les locaux de la Banque mondiale, 66 avenue d'Iéna, Paris 16^e.*

4 **Questions organisationnelles et mini-ouvertures des Parties**

5 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Sommes-nous en mesure de commencer ?

6 Bonjour, nous commençons la troisième journée de cette audience.

7 On vient de nous donner d'autres organigrammes, et je vais donner la parole aux
 8 Défenderesses pour expliquer ces pièces. Et après, nous allons passer à la mini
 9 ouverture.

10 Maître Ostrove, s'il vous plaît.

11 **Me Ostrove.**- Alors, donc, deux éléments de *housekeeping*. Hier, on avait corrigé notre
 12 pièce à caractère démonstratif n° 1, on l'a vu, pour bien mettre Margali Management
 13 sous Onyx Financial Services BVI - je l'indique sur l'écran derrière vous -, et on avait
 14 expliqué que la vision qu'on a montrée de cette *demonstrative 1A*, qu'on a fait en sorte
 15 que le trait en bas, à gauche, soit correctement mis. Donc, c'est juste une version où
 16 on a réparé un problème, hier.

17 On a également créé une Pièce 1-B à caractère démonstratif parce que, lors du
 18 témoignage hier, il y a eu une clarification que Windpoint, qui flottait dans le tableau,
 19 Windpoint, hier, parce qu'on ne savait pas à qui ça appartenait, et ça a été expliqué
 20 que Windpoint était sous BSGR Metals & Mining. Et c'était aussi expliqué : on ne
 21 savait pas se trouvait BSGR Metals & Mining. On a appris, hier, que BSGR Metals &
 22 Mining était une filiale de NYSCO Management Corp., qui est une des sociétés du
 23 groupe BSGR. Et donc, on a juste... On tenait donc, au fur et à mesure que les
 24 informations deviennent disponibles, de clarifier ces points.

25 Donc, la pièce à caractère démonstratif 1-B replace tout simplement Windpoint et
 26 BSGR Metals & Mining là-dedans. Et c'est également quelque chose qui est indiqué
 27 dans l'attestation n° 2, je pense, de M. Tchelet. Mais toutes mes excuses, on a
 28 découvert hier qu'on a toujours dit, je pense, en français « Tchelet », ou en anglais
 29 « Tchelete », mais son nom se prononce « Trelete ». Donc, ces éléments se trouvent
 30 également dans son attestation.

31 Donc, ça, c'est les seules modifications de cette pièce et, bien entendu, si nos
 32 contradicteurs ont des commentaires, il n'y a aucun problème.

33 Un deuxième point, il y avait une discussion, hier : le Pr van den Berg nous a demandé
 34 de clarifier quels contrats étaient détenus par Mme Touré en forme originale pour que
 35 M. Cilins essayait d'aller détruire. Quand il parlait de chercher des originaux, il
 36 cherchait des originaux : qu'est-ce qu'elle avait ? On expliquait qu'on allait chercher
 37 pour comprendre, pour retrouver dans nos dossiers quelles étaient les pièces détenues
 38 par Mme Touré, et donc par le FBI. On crée... on est en train de préparer un
 39 tableau - encore une fois, une pièce à caractère démonstratif - qui liste simplement les
 40 contrats signés par ou les attestations signées par Mme Touré, en indiquant : est-ce
 41 que ce sont des contrats, d'un côté, qui sont contestés, dont l'authenticité des contrats
 42 est contestée par la Demanderesse, oui ou non ? Et est-ce que les originaux existaient
 43 avec Mme Touré, donc le FBI, oui ou non ? Afin d'éviter toute difficulté, on a fourni, ce
 44 matin, ce tableau à la partie Demanderesse, et nous sommes convenus avec eux qu'ils
 45 peuvent regarder ce tableau pendant 24 heures. Et comme ça, demain matin, soit on
 46 peut vous présenter une pièce qui est agréée entre les Parties, qui permettrait de dire :

1 « Voilà la position, il n'y a pas de contestation », soit il y a une contestation, et on vous
2 soumettra notre pièce, et ils peuvent faire comme ils veulent.

3 **Mme la Présidente.**- Hier, à propos des contrats qui sont allégués être des faux, il y
4 avait... une question supplémentaire était de savoir lesquels, où se trouvaient-ils et
5 lesquels avaient été expertisés, s'ils avaient été expertisés, n'est-ce pas ? Est-ce que
6 ça, vous pouvez peut-être nous l'indiquer ? Je ne sais pas si c'est contenu dans votre
7 *demonstrative* ou si ça ne l'est pas. Peut-être que d'ici demain, vous pouvez aussi nous
8 l'indiquer ; demain ou après-demain, c'est pas à un jour près, mais c'est important que
9 nous ayons de la clarté là-dessus.

10 **Me Ostrove.**- On peut obtenir les informations, mais il n'y a aucune pièce dans le
11 dossier qui va indiquer si quelque chose a été expertisé, oui ou non. Pour ça, il faudrait
12 qu'on contacte le *Department of Justice* aux États-Unis afin de savoir. Et on peut
13 essayer d'obtenir une lettre de leur part, par exemple, ou quelque chose, mais ce sera
14 une pièce supplémentaire. Donc, je voulais juste vous indiquer qu'il y a des
15 informations qui sont peut-être disponibles, mais pas dans le dossier.

16 **Mme la Présidente.**- Alors peut-être que vous nous donnerez les informations,
17 peut-être après les avoir communiquées à vos contradicteurs, et même si elles ne sont
18 pas étayées par une pièce, nous verrons que faire par la suite, n'est-ce pas ? Peut-être
19 qu'elles ne sont même pas contestées.

20 **Me Ostrove.**- Merci.

21 **Mme la Présidente.**- Si on revient à 1-B, mais nous entendrons, demain, les
22 Demanderesses, j'avais compris, hier, du témoignage de Mme Merloni-Horemans, que
23 Windpoint était une filiale à 100 % de NYSCO. Je n'avais pas compris qu'elle était en
24 dessous de BSGR Metal & Mining, mais peut-être qu'on peut poser la question à
25 M. Tchelet - si c'est comme ça la bonne prononciation -, cette après-midi, n'est-ce
26 pas ?

27 *(Poursuit en anglais - interprétation.)*

28 Mais, bien entendu, les Demanderesses pourraient faire leurs commentaires sur 1-B
29 maintenant ou demain matin. Je ne sais pas si vous êtes prêts pour le faire
30 maintenant. Évidemment, nous pourrions aussi poser la question à M. Tchelet cet
31 après-midi.

32 Permettez-moi de continuer quand même de façon ordonnée.

33 C'est tout ? En ce qui concerne la Défenderesse, y avait-il autre chose ?

34 **Me Wolfson (interprétation).**- Merci. J'allais parler au Tribunal, ce matin, à propos de
35 ces sujets (quels étaient les contrats qui étaient contestés, quels étaient les contrats
36 que Mme Touré avait), mais c'est une bonne chose que d'essayer d'arriver à un
37 accord, et je remercie mon collègue de m'avoir donné cette information. Nous allons
38 voir si nous pouvons tomber d'accord ; sinon, au moins demain, nous allons montrer
39 quels sont les désaccords entre nous, pour que les choses soient claires.

40 En ce qui concerne la pièce à caractère démonstratif, nous avons entendu, hier, une
41 clarification en ce qui concerne Windpoint. On pourra poser la question à d'autres
42 témoins, bien entendu, mais je dirais que la façon dont Pentler est présentée est
43 contestée, car vous avez entendu un témoignage à ce propos, hier, exactement
44 comment Pentler a été acquis, etc. Nous ne sommes pas contre la pièce à caractère
45 démonstratif en tant que telle, mais nous allons présenter des arguments à ce propos
46 demain.

47 **Mme la Présidente (interprétation).**- Je crois comprendre qu'au-dessus de Pentler, il y
48 a une note : et vous n'êtes pas d'accord avec ce que cette note dit ? Cette note dit :
49 « À partir de sa création, elle a appartenu à Onyx. » Je pense que c'est le

1 4 novembre 1998, jusqu'au mois de février 2006, quand elle est vendue. Ensuite,
2 jusqu'au 14 décembre 2006, elle faisait partie d'un trust, quand les actions ont été
3 remises à M. Cilins et à M. Noy et à M. Lev Ran.

4 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Nous ne contestons pas cela, mais, ça, c'est quelque
5 chose que nous allons aborder dans nos présentations, Madame, mais pas
6 maintenant.

7 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci.

8 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Autrement, Madame, je ne voulais pas aborder ce sujet
9 maintenant, à moins que vous nous l'exigiez.

10 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Non, non, non. Ça me semble très bon. Il vaut
11 mieux essayer, bien sûr, que les deux Parties se mettent d'accord.

12 Très bien, rien d'autre en ce qui concerne la mini ouverture ?

13 Donc, est-ce que nous sommes en mesure de passer déjà à l'interrogatoire de
14 M. Steinmetz, ou est-ce que nous devons attendre jusqu'à 10 h, parce qu'en principe, il
15 ne sera prêt qu'à partir de 10 h.

16 **M. Garel** (*interprétation*).- Nous avons déjà la connexion avec Tel-Aviv, mais nous ne
17 savons pas si M. Steinmetz est prêt ou pas.

18 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce que vous pouvez vous renseigner ? Mais
19 de toute façon, nous pourrions tout simplement attendre jusqu'à 10 h

20 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Monsieur Steinmetz, en principe, doit commencer à 10 h.
21 Donc, je pense, Madame la Présidente, qu'il faudrait quand même attendre.

22 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Très bien, une pause jusqu'à 10 heures moins 2.
23 C'est une bonne façon de commencer la journée, merci.

24 *(Suspendue à 9 heures 48, l'audience est reprise à 10 heures 02.)*

25 **Audition de M. Benjamin Steinmetz**

26 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Il y a un mail de M. Pollak de 2013. J'ai tous les
27 documents. Eh bien, nous sommes en mesure de commencer.

28 *(Audition en visioconférence.)*

29 Monsieur Steinmetz, bonjour. Je suis Gabrielle Kaufmann-Kohler, présidente du
30 Tribunal, Pr Mayer à ma gauche et Pr van den Berg à ma droite.

31 Avant de commencer, pourrais-je demander à la dame dont je ne connais pas le nom
32 et qui est à côté de vous, Monsieur Steinmetz, de déplacer son ordinateur pour que
33 nous puissions bien voir M. Steinmetz. Si vous pouvez encore le déplacer, s'il vous
34 plaît, Madame. Non au contraire, vous empirez la situation. Il s'agit de le placer de
35 sorte qu'on puisse voir M. Steinmetz sans difficulté.

36 Pourrais-je savoir qui sont les deux personnes dans la salle qui accompagnent
37 M. Steinmetz ?

38 Monsieur Assayag(?), c'est un technicien, c'est cela ? Non, M. Assayag(?) vient de
39 partir de la salle, donc il y a un autre monsieur.

40 **M. Cantor** (*interprétation*).- Je suis Hayden Cantor, je représente DLA Piper.

41 **Mme la Présidente**.- Et la dame ?

1 **Mme Goodvach** (*interprétation*).- Janet Goodvach, je suis avocate pour les
2 Demanderesses.

3 **Mme la Présidente**.- Merci.

4 Monsieur Steinmetz, c'est un plaisir de vous voir ce matin avec nous.

5 Évidemment, je suis certaine que vous auriez préféré être avec nous personnellement,
6 mais la connexion est très bonne. Je suis sûre que ceci va marcher très, très bien.

7 Pour le procès-verbal, pouvez-vous nous confirmer que vous êtes bien
8 Benjamin Steinmetz ?

9 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui. Je suis M. Steinmetz. Bonjour, Professeur.

10 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Bonjour, je ne savais pas hier s'il fallait dire
11 « Schteinmetz » ou « Steinmetz », mais vous venez de dire « Schteinmetz », donc on
12 va prononcer votre nom ainsi.

13 Vous êtes donc le bénéficiaire de la Fondation Balda ?

14 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

15 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous êtes donc conseiller des sociétés du groupe
16 BSGR ?

17 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui. Correct.

18 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous nous avez présenté deux attestations,
19 24 février 2016, 10 janvier 2017, ce sont les dates n'est-ce pas ?

20 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

21 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous avez présenté également d'autres
22 attestations à d'autres procédures dont nous avons des informations. [PROTEGE]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

■ [REDACTED]

29 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous êtes ici en tant que témoin. Vous avez donc
30 l'obligation de nous dire la vérité, rien que la vérité. Normalement, je demande aux
31 témoins de lire une déclaration, est-ce que vous l'avez devant vous ?

32 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

33 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pouvez-vous la lire ?

34 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Bien sûr :

35 « Je déclare solennellement sur mon honneur et ma conscience que je dirai la vérité,
36 toute la vérité et rien que la vérité. »

37 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci. Vous connaissez la procédure, d'abord les
38 avocats de la Demanderesse vous poseront un certain nombre de questions.

39 ► **Interrogatoire de M. Steinmetz par les Demanderesses**

40 **M. Wolfson**.- Merci, Madame, nous n'avons pas de question pour M. Steinmetz à ce
41 stade.

1 **Mme la Présidente.**- Très bien. La Défenderesse ?

2 Et vous allez procéder en anglais, n'est-ce pas ? C'est ce qui avait été convenu.

3 **Me Jaeger.**- C'est cela.

4 **► Contre-interrogatoire de de M. Steinmetz par la Défenderesse**

5 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Bonjour Monsieur Steinmetz, je m'appelle Laurent Jaeger,
6 partenaire chez Orrick, et je représente la Guinée dans cette affaire. Je vais vous
7 poser un certain nombre de questions en ce qui concerne votre attestation.

8 D'abord, je vais vous demander de vous remettre à votre premier paragraphe de votre
9 première attestation, plutôt paragraphe 15. Vous dites que vous n'avez pas de rôle
10 formel au sein du groupe BSGR, que vous n'êtes directeur d'aucune société. Est-ce
11 que vous avez été actionnaire de certaines de ces sociétés ?

12 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui. À titre privé.

13 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Par exemple ? Diacor International ?

14 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non.

15 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous n'avez pas été actionnaire de Diacor ?

16 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Moi non, mais la fondation si.

17 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Ah bon, la Fondation. Vous dites que la Fondation Balda a
18 été créée en 1980 pour des raisons de succession de familles et de gouvernance.
19 C'est quelque chose qui est très commun dans des affaires semblables.

20 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- J'adhère totalement aux formalités, mon seul rôle est
21 celui de conseiller pour lequel je suis payé une somme forfaitaire.

22 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais quelle est l'étendue de votre pouvoir au sein du
23 groupe BSGR ?

24 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Très limitée. C'est uniquement le pouvoir d'un
25 conseiller. Je donne mon avis sur un certain nombre de choses, d'autres choses. On
26 ne me pose jamais de questions. Parfois, lorsque je donne mon avis on le suit, et
27 d'autres fois on ne le suit pas.

28 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais est-ce que vous n'occupez pas la première place du
29 groupe au sein de la gestion ?

30 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non.

31 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous avez indiqué que vous recevez une somme
32 forfaitaire. Pourriez-vous nous dire quelle est cette somme forfaitaire ?

33 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je ne pense pas que cela vous intéresse. C'est
34 entre 500 000 dollars et 1 million.

35 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais est-ce que vous avez reçu directement ou
36 indirectement un paiement ou un versement pour ce que l'on appelle des honoraires
37 de succès ou des performances ?

38 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non.

39 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous avez reçu des honoraires en ce qui concerne les
40 500 millions de dollars que Vale a payés à BSGR pour acheter sa participation en
41 Guinée ?

1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je suis le bénéficiaire et la famille est la
2 bénéficiaire. Donc, je n'ai rien reçu directement en ce qui concerne cette transaction.

3 **Me Jaeger**.- Merci.

4 Si vous voulez bien passer à l'onglet 1, R-70.

5 (*Poursuite de l'audience à huis clos.*)

6 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Nous n'avons pas ces dossiers.

7 Maintenant, on va nous les distribuer. Merci beaucoup. Nous allons attendre.

8 (*Distribution des dossiers*)

9 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Pouvons-nous reprendre, Madame ?

10 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui bien sûr.

[PROTEGE]

29 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais si le groupe cherchait à s'introduire auprès du
30 ministre des Mines en Guinée, par exemple, qu'est-ce que qu'il ferait normalement le
31 Groupe pour essayer de s'introduire auprès du ministre ?

32 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne sais pas. Cela dépend. Il pourrait envoyer une
33 lettre, une lettre un peu plus élaborée quand même, avec davantage de détails sur nos
34 activités, mais peut-être est-ce une première lettre pour un ministre qui n'aime pas
35 beaucoup lire de lettres. Enfin, tout ce qui sert d'introduction, c'est bien pour nous, c'est
36 extrêmement important.

37 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous souvenez-vous du fait que M. Oron a eu l'entrevue
38 avec le ministre des Mines en Guinée à l'époque ?

39 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je n'étais pas impliqué à cette époque dans les
40 affaires en Guinée.

[PROTEGE]

1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Très bien.

2 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que l'objectif de BSGR à l'époque était d'obtenir les
3 titres miniers pour Simandou et de les faire signer ?

4 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je le pense, mais je vais expliquer très clairement.

5 Avant 2008 et à la fin 2007, je n'avais quasiment aucune participation, aucun rôle dans
6 le projet en Guinée. C'est uniquement après M. Oron qui était PDG de BSGR qui était
7 responsable. Et donc le conseil ne m'a pas demandé de jouer un rôle, de donner mon
8 avis sur la Guinée. Donc tout ce que je peux vous dire sur cette période, c'est vraiment
9 du oui-dire et ce n'est pas sur la base de ce que je savais.

10 Ce que je savais, c'est que le minerai de fer est sans doute la ressource non exploitée
11 la plus importante de la Guinée, voire au monde. Et BSGR avait pour ambition de jouer
12 un rôle dans l'exploitation de ce minerai, mais rien de plus. Et BSGR voulait également
13 travailler sur d'autres ressources en Guinée, comme par exemple la bauxite, contre
14 mon conseil, dans le secteur diamantifère. Et rien ne s'est passé dans ce secteur-là et
15 a étudié d'autres produits également. Mais rien n'a abouti.

16 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Il s'agissait d'un projet à plusieurs milliards de dollars ?

17 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, il faut plusieurs milliards de dollars pour monter le
18 projet.

19 Qu'entendez-vous par là ? Pour passer à la phase de production ?

20 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Je vais reformuler ma question. À l'époque, en 2005,
21 BSGR savait que le projet Simandou avait un potentiel à hauteur de plusieurs milliards
22 de dollars.

23 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Quand vous parlez de « Projet avec un potentiel de
24 plusieurs milliards de dollars », c'était du point de vue des Capex, pour passer à la
25 phase d'exploitation ? Qu'entendez-vous par là ?

26 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Non, je me réfère aux bénéfices qu'on pouvait attendre.

27 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, les bénéfices, cela peut être des milliards ou rien
28 du tout. Si on parlait de projet, c'est que vous connaissez peut-être mal le secteur. Les
29 projets ont des phases.

30 La première phase consiste à comprendre la « minéralité », les réserves, le potentiel,
31 est-ce que c'est viable. Et pour cela, on fait une étude de faisabilité, qui est un travail
32 très intensif, que BSGR a fait de façon tout à fait réussie, en temps record, et a été
33 notée de façon très positive, même par Vale quand ils ont vu le travail fait par BSGR.

34 C'est la première phase qui est une phase d'identification. Parce qu'on peut dire qu'il y
35 a un minerai, mais il faut le prouver, et il faut prouver que c'est économique du point de
36 vue de l'exploitation, il faut montrer comment l'exploitation se fait. Et ensuite, lorsque
37 cela aboutit, c'est là qu'il faut un investissement capital très important.

38 Parce que la logistique est très compliquée. Le minerai est facile à exploiter, mais la
39 logistique est compliquée. Ensuite, il faut investir des sommes très, très importantes. Et
40 ensuite, on peut commencer à gagner de l'argent si le marché existe. Si le marché se
41 porte mal, c'est problématique.

42 En 2005, ou disons en 2002-2001, le minerai de fer était à 25 dollars la tonne.
43 En 2008, au summum du marché, avant le crash, on était à près de 200 dollars la
44 tonne. Et aujourd'hui, on est de nouveau à 50 ou 60 tonnes. C'est volatil. Donc, gagner
45 de l'argent, c'est tout à fait en fonction du cours du produit de base. Je suis désolé de
46 cette petite leçon. Le projet, on ne l'envisage pas sous l'angle de la rentabilité, mais
47 dans sa globalité.

1 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Merci. Je vous demanderai de vous reporter à la
2 déclaration de témoin n° 2, troisième phrase de ce paragraphe :

3 « *La situation telle que je la comprenais c'est que Pentler n'avait jamais été consultant*
4 *auprès de GSGR en Guinée. Pentler a introduit la société au pays en 2005 et 2006 et*
5 *ensuite n'a plus rien fait.* »

6 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

7 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Pouvez-vous confirmer cette déclaration ?

8 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, j'ai lu la phrase.

9 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Pouvez-vous le confirmer ?

10 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui. Absolument.

11 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Qu'entendez-vous par la phrase : « *Elle a introduit la*
12 *société au pays* » ?

13 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Une fois de plus, je n'étais pas présent, mais d'après ce
14 qu'on m'a dit, de ce que j'ai lu, ils ont introduit la société au pays, c'est-à-dire qu'ils ont
15 appelé le représentant de BSGR en Afrique du Sud, lui a dit : « Il y a une bonne
16 opportunité en Guinée. C'est très porteur pour l'avenir. Venez voir. » Et la direction de
17 BSGR a décidé de faire un voyage à titre exploratoire pour s'en rendre compte, et en
18 suite a commencé une activité. C'est ce que j'entendais par cette phrase. Et pour
19 autant que je sache, c'était exactement ça la situation. Ils ont ouvert la porte en
20 quelque sorte.

21 Cela s'est produit à maintes reprises avec beaucoup de sociétés dans le monde et pas
22 uniquement le secteur minier. On le fait dans d'autres secteurs dans l'immobilier. On
23 nous dit il y a des affaires à faire, il y a un projet à monter, pourquoi est-ce que vous ne
24 venez pas voir ? C'est tout à fait routinier pour les entreprises dans le monde des
25 affaires.

26 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Savez-vous qu'à l'époque Pentler était une société
27 dormante, qui avait été créée par Mme Merloni-Horemans ?

28 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je savais maintenant que Pentler était une société
29 dormante créée par la société de Mme Merloni-Horemans et c'est tout à fait courant.
30 Ce n'est pas une question de société, mais de personnel. Il y avait des gens qui
31 voulaient établir des relations et la participation à BSGR Guinée sous forme d'une
32 société. Voilà ce que je sais.

33 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Savez-vous qu'à l'époque, à l'époque où BSGR a été
34 introduit en Guinée, Pentler n'avait pas été activé ? C'était encore une société
35 dormante.

36 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je le sais maintenant. Avant 2008, je ne savais rien. Je
37 l'ai dit très clairement. Mais je répète, il n'y a rien de mal à cela. Ce n'est pas une
38 société. Une société ne peut pas appeler une autre société. C'est toujours entre les
39 gens que cela se passe. Les personnes. Et après, c'est les personnes qui décident de
40 vouloir prendre une participation. C'est tout à fait simple.

41 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Savez-vous qui, précisément, a présenté BSGR à la
42 Guinée ?

43 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, à l'époque je ne le savais pas. Je crois que j'ai
44 rencontré M. Michael Noy en 2007 ou 2008.

45 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Veuillez vous reporter au paragraphe 26 de votre
46 déclaration.

47 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- La première ou la deuxième ?

1 **Me Jaeger (interprétation).**- Numéro 2... C'est n° 1. Déclaration n° 1. Paragraphe 26,
2 déclaration n° 1. Dans la deuxième phrase, il est dit :

3 « Je savais que Pentler avait introduit BSGR en Guinée, avait aidé à monter les
4 opérations sur place en 2006. En échange de ceci, Pentler avait reçu une participation
5 à titre gratuit dans BSGR Resources Guinea Ltd qui était une société BVI. Je
6 considérais que ceci était parfaitement normal ».

7 Vous savez que, le 14 février 2006, BSGR a donné une participation à titre gratuit à
8 Pentler dans BSGR Guinée.

9 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je l'ai appris en 2008. Lorsqu'on m'a demandé des
10 conseils sur le projet, j'avais certaines questions sur la participation gratuite et c'est
11 pour ça que j'ai soulevé cette question, et ce qui apparaît très bien dans ma
12 déclaration.

13 Je répète : il s'agit d'une pratique courante dans le monde des affaires. Parfois on
14 donnait une participation à titre gratuit ou une participation payante. C'est tout à fait
15 courant. Parfois ça peut être un alliage des deux. Ça peut aller jusqu'à 50 %. C'est une
16 question de ce qui est convenu entre les Parties.

17 **Me Jaeger (interprétation).**- Vous souvenez-vous du montant de cette participation ?

18 **M. Steinmetz (interprétation).**- Le montant ? Qu'entendez-vous par là ?

19 **Me Jaeger (interprétation).**- La valeur, l'ampleur de cette participation.

20 **M. Steinmetz (interprétation).**- 17 %. Je crois que c'est écrit : 17,5 %. Il n'y a pas de
21 valeur attachée à ça parce que c'est un potentiel. C'est... On essaie de créer quelque
22 chose. 90 % du travail d'exploration... Tout comme avec les startups, 95 % de
23 l'exploration ou des startups, dans ce type d'entreprise à haut risque, ne donnent rien.

24 **Me Jaeger (interprétation).**- Si Pentler avait conservé sa participation dans
25 BSGR Guinée jusqu'à la vente à Vale et, Vale ayant acquis 51 % de BSGR Guinée
26 pour 2,5 milliards de dollars, si Pentler avait conservé sa participation jusqu'à ce
27 moment-là, elle aurait gagné environ 880 millions de dollars. Est-ce exact ?

28 **M. Steinmetz (interprétation).**- C'est possible, oui, s'ils avaient été prêts à payer le prix.
29 Oui, bien sûr. S'ils disposaient de ce pourcentage, oui.

30 **Me Jaeger.**- Était-ce vraiment l'intention du groupe d'accorder à Pentler une
31 participation aussi importante simplement en échange de l'introduction en Guinée ?

32 **M. Steinmetz (interprétation).**- Il y a deux façons de répondre à cette question.

33 Premièrement, ce n'est pas une participation qui avait une valeur élevée quand ils l'ont
34 reçue. Elle n'avait aucune valeur quand ils l'ont reçue, car il s'agissait uniquement d'un
35 potentiel. Et, deuxièmement, c'était pas seulement une introduction.

36 Au début, avant que M. Avidan est arrivé pour devenir directeur pays, il y avait du
37 travail qui se faisait sur place. Et tout ceci, je le dis uniquement sur la base de ce que
38 j'ai appris en 2008, pas sur la base de ce que je savais à l'époque. Ils ont acheté des
39 voitures, ils ont employé des personnes, ils se sont activés, ils ont parlé de licence. Je
40 ne sais pas exactement ce qu'il a fait, mais on m'a dit qu'il y a du vrai travail qui a été
41 fait sur place, donc je le prends pour ce que cela est. Et c'est tout à fait similaire à ce
42 qu'il se passe dans d'autres pays. Ce n'est pas une opération singulière ou unique.

43 **Me Jaeger (interprétation).**- Ne pensez-vous pas que c'est disproportionnel,
44 c'est-à-dire entre le service rendu par Pentler — introduction de BSGR en Guinée — et
45 le montant de bénéfice qu'il pouvait potentiellement recevoir en échange de ce
46 service ?

1 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, vous parlez uniquement des bénéfiques. Oui, vous
2 ne parlez pas de pertes. Il n'y a pas de bénéfiques. Peut-être que, si j'avais négocié,
3 peut-être que j'aurais recommandé de donner 25 % ou 12 % et peut-être qu'eux
4 n'auraient pas accepté. Tout est envisageable. J'imagine et je pense qu'il y a eu des
5 négociations assez intensives entre les deux Parties avant de se mettre d'accord parce
6 que, si on leur a proposé 10 % ils auraient pu dire : « Non, non », quitter le projet,
7 « Cela ne nous intéresse pas ». Donc les deux Parties doivent se mettre d'accord.

8 Vous avez un acheteur et un vendeur, tous les deux qui sont d'accord. C'est un
9 compromis. Il s'agit ici de quelque chose de tout à fait normal dans le monde... dans la
10 conduite des affaires. C'est après que la valeur apparaît — et c'est pour ça qu'ils ont
11 touché de l'argent en 2008. Mais, avant, ça ne valait rien. Et comme presque toutes les
12 activités d'exploration en Guinée, toutes les entités qui ont fait l'exploration et 98 %,
13 même 99,5 % en Guinée valent rien. Zéro. Rio Tinto a investi des milliards et ça ne
14 vaut rien.

15 Alors pourquoi est-ce que vous parlez de bénéfiques et la valorisation des bénéfiques ?
16 Quand vous faites un *deal*, c'est pas à ça que vous pensez. Vous voulez faire en sorte
17 que ce soit équitable pour les deux Parties et, ensuite, on avance.

18 **Me Jaeger (interprétation).**- Savez-vous combien Pentler a investi dans ce projet ?

19 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je ne pense pas qu'ils aient investi beaucoup, mais ils
20 ont conclu l'affaire. Et je peux vous donner des centaines, des milliers d'exemples où
21 on a gagné beaucoup d'argent sans investir son propre argent, mais grâce à une très
22 bonne idée et à une bonne introduction. C'est tout à fait courant et c'est tout à fait
23 légitime. C'est transparent.

24 **Me Jaeger (interprétation).**- Veuillez vous reporter au paragraphe 15 de votre
25 deuxième déclaration. À la page 4, vous dites :

26 « Comme précédemment expliqué, les paiements pour le rachat des parts étaient le
27 résultat de l'incapacité de Pentler à contribuer du capital au projet. L'engagement de
28 Pentler à la participation au financement du projet découle de l'accord d'actionariat
29 qui a été conclu entre BSGR Steel et Pentler pour mettre en œuvre les... l'accord qui
30 avait été conclu précédemment entre BSGR Guinée. Pardon : avec BSGR Guinée ».

31 Dites-vous que, lorsque Pentler a reçu cette participation gratuite dans BSGR Guinée,
32 l'intention des Parties était, pour Pentler, d'investir financièrement dans le projet ?

33 **M. Steinmetz (interprétation).**- Quand je suis arrivé en 2008, j'ai examiné l'accord. On
34 m'a dit que l'accord était un peu compliqué et mal fait parce que, d'une part, il y avait
35 une participation gratuite et, d'autre part, il y avait une obligation d'investir.

36 Et c'était pas un projet où il fallait investir 10, 20, 15 millions de dollars. Lorsqu'il y avait
37 du minerai de fer, et surtout dans le cadre de ce projet, parce que c'était un projet
38 d'envergure, pour passer à la phase suivante, ce que j'appellerais une étude de
39 préfaisabilité ou une étude de faisabilité, ce qui a été fait pour le projet, cela nécessite
40 beaucoup d'argent.

41 Et l'estimation, c'était entre 150 millions de dollars... Enfin, ils voulaient en moyenne
42 200 millions de dollars. Et la recommandation que j'ai faite au conseil était de ne pas
43 continuer sur la base de cet accord parce que cet accord était injuste et puis les
44 ressources étaient trop importantes. Et c'est pour ça qu'on est allé voir Pentler et le
45 conseil m'a demandé de le faire pour des raisons qui sont les leurs et je leur ai dit : ils
46 doivent investir. Ils étaient pas du tout d'accord. Il y a eu une discussion assez difficile.

47 Je crois que c'est très bien décrit, mais continuez avec vos questions.

1 **Me Jaeger (interprétation).**- Pensez... Pensez-vous vraiment que Pentler, une société
2 dormante, sans actifs, serait en mesure d'investir dans le projet les dizaines de
3 milliers... de millions de dollars nécessaires pour réaliser l'investissement ?

4 **M. Steinmetz (interprétation).**- La société dormante Pentler ne veut rien dire. Tout
5 projet que l'on fait que ce soit dans le secteur minier, dans le secteur immobilier ou
6 ailleurs, on prend une société dormante ou on crée une société vide, avec très peu de
7 capitalisation, et on le soutient avec des prêts auprès des actionnaires, soit auprès de
8 sociétés ou de personnes à titre individuel.

9 Je ne savais pas du tout s'ils avaient la... les moyens d'apporter de l'argent. Je ne
10 savais pas du tout s'ils le souhaitent. Beaucoup de personnes en ont les moyens,
11 n'ont pas envie d'investir quand c'est risqué. Mais c'est ce qu'on leur a dit : « Vous
12 devez investir financièrement ». C'est très simple. C'est parfaitement clair.

13 Et les sociétés dormantes, eh bien c'est un terme que vous utilisez avec une
14 connotation péjorative. Ce n'est pas négatif. Toutes les sociétés ont ce type de société
15 avec un objectif particulier. Par exemple un holding.

16 On pourrait dire que la société guinéenne comme étant une société dormante
17 également. Pourquoi ? Parce qu'elle a une très faible capitalisation et tous les capitaux
18 proviennent des prêts consentis par les actionnaires, les apports des actionnaires.

19 **Me Jaeger (interprétation).**- Il était facile de voir que M. Cilins... Monsieur Lev Ran et
20 M. Cilins n'avaient pas de fonds à titre privé. Ils n'étaient pas en mesure de financer la
21 société.

22 **M. Steinmetz (interprétation).**- Nous n'avons pas vérifié cela. Je ne pouvais pas
23 évaluer ça. Je savais que c'était des hommes d'affaires qui avaient réussi en Afrique.
24 Je n'avais rien entendu de négatif sur eux-mêmes, sur leur réputation. Je n'avais pas
25 entendu parler de leur incapacité financière. S'ils avaient pu apporter de l'argent, ils
26 seraient restés partenaires et, pour nous, ça posait pas de problème. On leur a dit très
27 clairement : « Vous apportez de l'argent, vous restez. Sans argent, vous ne restez
28 pas ».

29 C'est... Les montants sont trop importants et le chemin est très long.

30 **Me Jaeger (interprétation).**- Maintenez-vous que la participation à titre gratuit accordée
31 à Pentler n'était pas censée l'indemniser pour ses services en qualité de consultant ?

32 **M. Steinmetz (interprétation).**- Comment ça, conseil ? Ils n'ont pas donné de conseils.
33 Ils n'ont rien pu nous dire qu'on ne savait pas. Comment peuvent-ils être consultants ?
34 Pourquoi est-ce qu'on doit même réfléchir à cela, avoir cette idée ?

35 On essaie d'imaginer ça maintenant ou de le présenter de cette façon, mais, quand on
36 regarde les faits, c'est exactement le contraire. Une fois de plus, nous pouvons donner
37 au Tribunal la liste de nombreuses sociétés dans des situations analogues. Tous les
38 jours, même aujourd'hui, on traite une situation où on nous apporte une affaire et on
39 participe, parfois à titre gratuit, parfois c'est payant, parfois c'est les deux.

40 C'est une pratique tout à fait courante dans la conduite des affaires. Je ne comprends
41 même pas votre question. Est-ce que vous pensez que quelqu'un avec le recul,
42 en 2006, aurait pu s'imaginer qu'on allait cacher quelque chose ? C'est complètement
43 fou !

44 **Me Jaeger (interprétation).**- Je vais la reformuler si vous ne la comprenez pas : est-ce
45 que vous confirmez que Pentler n'a jamais été consultant auprès de BSGR en
46 Guinée ?

47 **M. Steinmetz (interprétation).**- Jamais. Pentler était un actionnaire à qui on a racheté
48 les parts au début 2008. C'est tout. Rien de plus, rien de moins.

[PROTEGE]

8 une colonne intitulée « jalons », avec plusieurs
 9 jalons, qui correspondent aux progrès réalisés en Guinée pour obtenir les titres
 10 miniers ; dans la deuxième colonne, qui est intitulée « paiements en cas de réussite »,
 11 c'est des paiements qui sont échus et dus, une fois que les jalons ont été réalisés. Ont
 été atteints.

12 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, mais quelle est votre question ?

13 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que le rôle de Pentler consistait à obtenir les titres
 14 miniers qui figurent dans la première colonne ?

15 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Vous me posez une question à laquelle je ne peux pas
 16 répondre [PROTEGE]

17 Et
 18 je crois que ce document avec les jalons m'a été montré pour la première fois en 2010
 19 par Pentler. C'est la première fois que je le voyais. Je ne sais pas ce que cela veut
 20 dire. Jalon, ou *milestone* en anglais, c'est une pratique très courante. Quel rapport
 21 avec les 17 % ? Vraiment, je n'ai pas de commentaire.

22 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Je sais que vous n'étiez pas impliqué dans les
 23 négociations de cet accord.

24 Comment pouvez-vous expliquer que BSGR va payer à Pentler des sommes intitulées
 25 « commissions en cas de succès » en rapport avec l'obtention de titres miniers en
 26 Guinée si Pentler n'avait pas de rôle à jouer pour ce qui est de l'obtention des titres
 27 miniers ?

28 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- La seule explication que je peux vous donner, cela
 29 relève du bon sens, que c'était en février 2006 et que quelques mois plus tard cela
 30 s'est transformé, c'est devenu une participation. En 2007, il y a un accord
 31 d'actionnariat, que j'avais contesté. Et d'ailleurs c'est dans l'un des onglets du classeur.
 32 Et c'est une participation qui devait sans doute remplacer tout ce qui précédait, enfin si
 33 mon souvenir est bon.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

22 **Me Jaeger (interprétation).**- Veuillez vous reporter au paragraphe 25 de votre
23 deuxième déclaration.

24 Vous parlez ici du rachat de la participation à hauteur de 17 % dans BSGR Guinée.

25 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui.

26 **Me Jaeger (interprétation).**- Je cherche la phrase. Vous dites que M. Noy a demandé
27 un paiement supplémentaire de 50 M\$ - je cite :

28 « *Il a demandé un paiement supplémentaire d'environ 20 millions pour régler cette*
29 *question, ce qui porterait le total à 50 millions. Ce que M. Noy disait était quand même*
30 *une fraction seulement de ce qu'ils auraient dû recevoir. Je pense que ceci est fondé*
31 *sur le montant total de l'accord des jalons initial, ainsi que le rachat des parts. Je*
32 *considérais que cette demande était ridicule, car Pentler avait depuis longtemps*
33 *renoncé à ses droits de paiement au titre du soi-disant accord des jalons ».*

34 Donc, vous connaissiez l'accord des jalons lorsque vous avez négocié avec M. Noy ?

35 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non... Oui, c'était en 2010, il est venu me voir avec
36 cela. C'était la première fois que j'en entendais parler.

37 **Me Jaeger (interprétation).**- Et donc vous en avez discuté avec M. Noy pour voir si les
38 90,5 millions qui étaient dus dans le cadre de l'accord d'étape seraient versés ou pas à
39 Pentler, c'est bien cela ?

40 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non, on n'en a pas discuté. Ce n'est pas du tout ce que
41 je dis ici. Je dis qu'il est venu après le *closing* de l'affaire avec Vale. Il était très
42 contrarié. Plutôt que de penser à l'argent qu'il allait percevoir, il pensait à l'argent qu'il
43 perdait. Vous savez, souvent les êtres humains sont comme cela, ils ne voient que le
44 verre à moitié vide. Il m'a dit que si on ne faisait pas, cela ferait ceci et cela, qu'il y
45 aurait 84 millions de dollars. Il m'en a parlé au moins 50 fois, disant qu'il était contre la
46 vente en 2008, que c'était l'occasion de leur vie, qu'ils l'avaient manquée.

1 Ma réponse a été très simple : vous avez vendu les actifs, on aurait pu très bien faire
 2 une mauvaise affaire une fois que BSGR a repris les actifs et que le marché s'est
 3 écroulé en 2008, cela aurait pu être un des *deals* les plus stupides. Vous auriez été
 4 très content. Et maintenant, parce que BSGR a fait un très bon travail sur le terrain,
 5 150, 170 M\$ en risques ont été pris, non seulement le risque commercial, mais tout le
 6 palu, toutes les difficultés sur site, les difficultés liées au site lui-même. Et maintenant,
 7 vous dites que vous auriez aimé participer alors que vous étiez écarté.

8 Il y a eu un accord très clair signé entre toutes les Parties. Vous avez obtenu ce que
 9 vous méritiez. Et Pentler a été équitable et il a prolongé le temps pour le paiement
 10 après l'écroulement en 2008. Rio Tinto, qui était la plus grosse société non pétrolière,
 11 était sur le point de faire faillite. Et toutes les sociétés subissaient des problèmes
 12 énormes, les prix avaient baissé, et maintenant vous voulez tirer avantage de la
 13 situation ? Très bien, mais attention aux conditions. Et après avoir crié toute la journée
 14 que nous étions d'accord pour un montant supplémentaire de 4,5 M\$, qui en fait était là
 15 uniquement pour qu'ils soient contents, ou satisfaits pour ne pas avoir un ex-associé
 16 qui soit mécontent, qui dénigre, etc. C'est ce que j'ai dit au conseil d'administration. Ils
 17 m'ont demandé mon avis. Après avoir négocié donc pour baisser cela à 4,5 M\$, je leur
 18 ai dit qu'à mon avis, il fallait payer parce qu'ils allaient de toute façon en gagner 500 et
 19 plus M\$ en profits.

20 Et donc, encore une fois, dans le contexte précis de la situation, lorsque le paiement a
 21 été prolongé jusqu'à 2010, qui aurait pu facilement amener à la faillite, ce n'est pas un
 22 montant énorme à payer pour faire la paix. Et je crois que... Et le conseil en était
 23 d'accord.

24 **Me Jaeger (interprétation).**- Lorsque vous dites que j'ai estimé que cette demande était
 25 ridicule, puisque Pentler avait, depuis longtemps, abandonné tout droit de paiement
 26 dans le cadre de l'accord d'étape, quand estimez-vous qu'ils avaient abandonné ces
 27 droits ?

28 **M. Steinmetz (interprétation).**- En 2007. Si vous regardez toute la documentation qui a
 29 été faite par les conseils et qui a été signée par les deux Parties, ils ont renoncé à
 30 toute demande supplémentaire. Je ne sais pas si c'est dans le cadre de l'accord
 31 d'étape ou autre. Il n'y a pas d'autre accord. C'est écrit dans l'accord de 2007. Donc,
 32 c'était simplement une façon de leur réclamer davantage d'argent, c'est tout.

33 **Me Jaeger (interprétation).**- Pourriez-vous aller à l'onglet 42 ?

34 Est-ce que vous connaissez cet accord ?

35 **M. Steinmetz (interprétation).**- Attendez, permettez-moi de regarder.

36 Je ne vois pas un accord ; je vois une décision du conseil d'administration. Ou est-ce
 37 que l'accord est après ?

38 **Me Jaeger (interprétation).**- Non, en fait, c'est la page suivante.

39 **M. Steinmetz (interprétation).**- Très bien, je vois la page suivante, avec donc le *share*
 40 *purchase agreement*, l'accord d'achat de participation. Oui, d'accord. Oui, je connais
 41 cela.

42 **Me Jaeger (interprétation).**- Est-ce que vous avez négocié cet accord ?

43 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, avec l'approbation totale du conseil
 44 d'administration de BSGR.

45 **Me Jaeger (interprétation).**- Si vous vous reportez à la deuxième page et que vous
 46 regardez la clause 7, elle dit :

47 « *Cet accord annule tout accord précédent entre les Parties à la présente* »

48 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui.

1 **Me Jaeger (interprétation).**- Et c'est après cette disposition que l'accord d'étape a été
2 annulé ?

3 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non, je crois que ça avait été annulé avant cela. Ceci
4 faisait référence à l'accord de 2007, je crois, mais je ne connais pas les détails. Vous
5 savez, je ne suis pas juriste, et ça a été rédigé par un juriste, mais il est très courant,
6 dans tout accord ou tout protocole, que vous signiez quelque chose avec lequel vous
7 aviez un accord par le passé et que ceci remplace ou prévale et annule donc les
8 accords précédents. C'est très courant, comme expression.

9 **Me Jaeger (interprétation).**- Pourriez-vous regarder la clause 1, en page 1, maintenant.

10 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui.

11 **Me Jaeger.**- Elle dit :

12 « *Le vendeur convient de vendre les 17, 65 % qu'elle détient dans BSGR Resources*
13 *(Guinée) Limited, une société incorporée selon les droits des Îles Vierges britanniques,*
14 *à l'acheteur, gratuitement et sans droit octroyé aux tiers. »*

15 Est-ce que vous connaissiez... vous aviez connaissance de droits détenus par des tiers
16 à l'époque ?

17 **M. Steinmetz (interprétation).**- Absolument pas. Il n'y avait pas le moindre tiers. C'est
18 aussi une expression tout à fait courante dans un accord de ce type.

19 **Me Jaeger (interprétation).**- Puis, la clause dit :

20 « *Les Parties conviennent des conditions suivantes : pour l'achat par l'acheteur de*
21 *17,65 % de participation dans la société, ensuite, lorsque l'opération sera signée,*
22 *l'acheteur prendra toute responsabilité des consultants locaux, les conseillers, etc. »*

23 Est-ce que Pentler vous a donné une liste de ses consultants et conseillers, à
24 l'époque ?

25 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non, pas à ma souvenance, non.

26 **Me Jaeger (interprétation).**- Est-ce qu'ils vous ont informé du rôle de ces consultants
27 locaux ?

28 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non. Je crois que, là aussi, c'est une expression tout à
29 fait standard. « Au revoir ou *goodbye* » : ça y est, vous n'existez plus.

30 **Me Jaeger (interprétation).**- Est-ce qu'ils vous ont informé du montant qui avait été
31 payé aux consultants locaux ?

32 **M. Steinmetz (interprétation).**- Pentler ne nous a pas donné d'indication de paiement.
33 Absolument pas.

34 **Me Jaeger (interprétation).**- Donc, si je vous comprends bien, ce que vous dites, c'est
35 que BSGR a pris la responsabilité totale pour des gens qu'ils ne connaissaient pas,
36 sans savoir quels étaient leurs rôles, pas plus que les montants qui leur étaient dus.
37 C'est ça que vous nous dites, Monsieur Steinmetz ?

38 **M. Steinmetz (interprétation).**- Mon témoignage est très simple : j'ai acheté quelque
39 chose, et ils devaient en prendre la totale responsabilité, puisqu'ils étaient impliqués
40 depuis 2006. Donc, à partir de 2006, c'était la société. Donc... Ils disaient : « On ne
41 veut pas que les gens viennent nous voir, poser des questions, ou dire : "nous vous
42 devons ceci et pas cela". » Donc, les gens sur le terrain ont dit qu'il n'y avait aucun
43 problème. Donc, c'est quelque chose de tout à fait simple et habituel.

44 **Me Jaeger (interprétation).**- Vous saviez qu'il y avait des consultants et conseillers qui
45 travaillaient pour Pentler à l'époque ?

46 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non.

1 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais ceci vous informe qu'il y avait des consultants et
2 conseillers ?

3 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non.

4 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais il est stipulé que BSGR reprend toute la
5 responsabilité des consultants et conseillers, Monsieur Steinmetz.

6 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, cela montre que BSGR prend toute la
7 responsabilité des opérations et la continuation des opérations qu'elle a démarrées, et
8 qu'elle ne voulait avoir aucun recours à leur encontre si quelque chose n'allait pas. Et
9 c'est vrai pour le forage, pour les fournisseurs : si quelque chose ne marche pas et que
10 BSGR, par exemple, a repris un contrat avec les personnes chargées du forage et que
11 c'est prévu pour six mois, et qu'ils ne veulent pas que ces gens sachent qu'ils sont là, à
12 ce moment-là, ils ne veulent pas qu'il y ait des recours à leur encontre. Mais encore
13 une fois, je n'ai pas participé à la rédaction de cet accord. Mais encore une fois, c'est la
14 pratique courante.

15 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous êtes un négociateur expérimenté, Monsieur
16 Steinmetz, et est-ce qu'il est logique de prendre la responsabilité de personnes et de
17 passif sans savoir qui sont ces personnes, pas plus que le montant du passif ?

18 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, cela ne pouvait pas être le cas, puisque BSGR
19 gérait déjà depuis deux ans sur le terrain. Donc, il n'y avait aucune surprise. C'est
20 quelque chose qu'ils voulaient acheter. Il n'y avait rien d'extérieur à ce qu'ils
21 connaissaient.

22 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce qu'il y avait un gestionnaire de risque dans le
23 groupe ?

24 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Un gestionnaire de risque... Qu'est-ce que vous voulez
25 dire ?

26 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Qui était responsable de la conformité.

27 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je n'ai pas été impliqué avec cela. Je n'étais que
28 conseiller. Il y avait des avocats qui étaient impliqués. Je ne sais pas s'il y avait un
29 gestionnaire de risque spécifiquement ; je ne pense pas. Je ne pense pas qu'il y ait eu
30 quelqu'un qui regarde les drapeaux rouges, etc., en détail. Mais encore une fois, c'est
31 la pratique courante, standard, et ce sont les avocats qui s'en chargent.

32 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que M. Pollak a joué le rôle de gestionnaire de
33 risque ?

34 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Il est entré dans le groupe probablement en 2008-2009,
35 pas avant - je ne me rappelle plus la date exacte -, et jusque-là, il n'était pas impliqué
36 du tout.

37 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que vous saviez que la corruption était rampante en
38 Afrique subsaharienne, à l'époque ?

39 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- J'étais conscient qu'il y avait de la corruption sur
40 l'ensemble du continent africain et beaucoup d'autres pays, et que BSGR - je peux
41 vous le dire, même si je suis simplement un conseil - était fière de ne jamais avoir été
42 impliquée dans quoi que ce soit qui soit, de loin ou de près, de la corruption. De tous
43 les projets BSGR, dans 10 à 20 pays, il n'y a jamais eu le moindre problème de
44 corruption, que ce soit... pour une simple raison, d'ailleurs, qui est très simple, c'est
45 que BSGR n'a jamais versé de pots-de-vin.

46 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que le terme « consultant » ou « consultant local »
47 ou « conseiller » vous dit quelque chose, dans le cadre de la corruption ?

- 1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Peut-être aujourd'hui plus qu'avant. 10 ans, 12 ans plus
2 tard, oui, peut-être, un peu davantage, mais pas tant que ça. Parfois oui, parfois non :
3 cela dépend avec qui vous travaillez. Mais la réalité, c'est qu'il faut travailler avec des
4 consultants. Vous savez combien de consultants BSGR avait sur le terrain dans ce
5 projet guinéen ? Probablement 20, 30 consultants. Et Rio Tinto BSGR, vous savez
6 combien ils en avaient ? Une cinquantaine, les conseillers, 10 de plus. Donc, on ne
7 peut pas dire, parce qu'on a des consultants ou des conseillers, que c'est une
8 mauvaise chose. Même les avocats sont des consultants ou des conseillers. Peut-être
9 que ce n'est pas une bonne chose non plus, mais enfin, bon... c'est ainsi.
- 10 **Me Jaeger** (*interprétation*).- En acceptant de prendre la responsabilité des consultants
11 sans savoir qui ils étaient, BSGR a pris le risque de prendre la responsabilité de
12 personnes qui versaient des pots-de-vin à des officiels guinéens, n'est-ce pas ?
- 13 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Encore une fois, je ne vais pas entrer dans ce genre de
14 choses. J'ai expliqué exactement ce que je sais. Tout consultant... C'est vous qui
15 pensez ainsi ; nous, nous ne pensons pas comme cela. Nous avons des consultants.
16 Nous avons vérifié avec la direction s'il y avait le moindre problème avec cet accord. Ils
17 nous ont dit : « Non, nous contrôlons tout. » Et donc, le président de BSGR Guinée
18 avait fait un excellent travail sur site et une excellente exécution des travaux. BSGR
19 mettait l'accent sur les travaux sur le terrain, et non pas le bla-bla dont vous parlez.
- 20 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous avez dit au Tribunal que vous avez négocié cet
21 accord personnellement, non ?
- 22 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Avec Michael Noy.
- 23 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Mais vous négociez avec M. Noy, et il était du côté de
24 Pentler, n'est-ce pas ?
- 25 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, pas tout seul, avec d'autres personnes, des
26 conseils et des avocats, effectivement.
- 27 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Donc, vous saviez que cet accord faisait qu'il y avait une
28 responsabilité totale qui était prise pour les consultants locaux ?
- 29 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne me rappelle pas. Oui, aujourd'hui, je ne me
30 rappelle pas si je le savais à l'époque, mais pour moi, c'est complètement standard. Si
31 vous me demandez de signer quelque chose aujourd'hui, je dirai qu'il n'y a aucun
32 problème, après avoir vérifié avec la direction qu'il n'y a pas de problème.
- 33 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Et vos avocats, à l'époque, ne vous ont pas informé des
34 risques liés à ce type de disposition ?
- 35 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non. S'ils l'avaient fait, je n'aurais pas signé.
- 36 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Pourriez-vous vous reporter maintenant à l'onglet 38. C'est
37 R-29. Il s'agit d'un accord entre BSGR Resources Guinée, représentée par M. Avidan,
38 et Matinda and Co. Limited, représentée par Mme Mamadie Touré.
- 39 Il est dit... enfin, il est indiqué qu'ils ont été signés le 28 février 2008, avant donc
40 l'accord d'acquisition de participation que nous venons de voir, et il dit - je vous le
41 traduis en anglais...
- 42 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je peux lire, je peux lire le français. Je lis le français et
43 j'ai déjà lu ce document.
- 44 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Donc, ce document prévoit que BSGR Resources va
45 donner une participation de 5 % dans les blocs 1 et 2 de Simandou.
- 46 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, je sais, je sais ! Je connais, et vous savez
47 également que c'est un faux. Ce n'est pas la peine de me le lire.

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

46
47

Me Jaeger (*interprétation*).- Madame la Présidente, c'est peut-être le bon moment pour la pause.

1 **Mme la Présidente.**- Vous voulez la pause maintenant, au milieu de votre
2 interrogatoire ?

3 **Me Jaeger (interprétation).**- Oui.

4 **Mme la Présidente.**- Très bien.

5 Si vous êtes tous d'accord. Combien de temps ? 15 minutes ? Une pause de
6 15 minutes.

7 Monsieur Steinmetz, pendant notre pause, je dois vous demander de ne parler à
8 personne qui connaisse cette affaire pendant la pause.

9 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, ce sera ainsi. Il en sera fait ainsi. Merci beaucoup.

10 **Mme la Présidente.**- Très bien. La séance est levée pour 15 minutes.

11 *(Suspendue à 11 heures 16, la séance est reprise à 11 heures 31.)*

12 **Mme la Présidente (interprétation).**- Monsieur Steinmetz vous nous entendez ?

13 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, je vous entends très, très bien, Madame la
14 Présidente.

15 **Mme la Présidente (interprétation).**- Très bien, je vous entends aussi très, très bien. Si
16 vous êtes prêt, nous allons reprendre.

17 Maître Jaeger, s'il vous plaît ?

18 **Me Jaeger (interprétation).**- Merci, Madame la Présidente.

19 Monsieur Steinmetz, si vous voulez bien passer à votre première attestation,
20 paragraphe 45. Vous dites :

21 *« Je n'avais pas pensé, et personne d'ailleurs chez BSGR, qu'il fallait essayer de parler
22 à Mme Touré. Nous n'avons aucun contact avec elle, aucun rapport avec elle. Et il
23 était clair pour nous qu'il n'était pas du tout nécessaire de se mettre en contact avec
24 Mme Touré et qu'il aurait été très dangereux de le faire. »*

25 Pouvez-vous expliquer pourquoi cela aurait été « très dangereux » ?

26 **M. Steinmetz (interprétation).**- Parce que c'était un maître chanteur. Elle envoyait des
27 gens pour faire chanter BSGR. C'était une dame dangereuse.

28 Nous avons été accusés en Angleterre, à Londres, nous sommes allés voir quelle était
29 la situation. Monsieur Hennig, à cette époque, intervenait également. Et c'était donc un
30 chantage ! C'était une femme dangereuse. C'est un criminel. Aucun contact avec elle
31 n'était souhaité ni souhaitable...

32 **Me Wolfson (interprétation).**- Je suis désolé de vous interrompre, mais l'avocat a dit
33 qu'elle était : « Mme Touré ». Et j'aimerais qu'il le lise correctement parce qu'il y a un
34 problème quant à savoir si elle était mariée ou pas. Le texte ne dit pas : « Mrs »,
35 « Madame » Touré, et c'est important. Il faudrait corriger cela.

36 **Mme la Présidente (interprétation).**- Oui. L'attestation dit : « Ms Touré » et pas
37 « Mrs Touré ».

38 **Me Wolfson (interprétation).**- Donc, dorénavant s'il vous plaît, veuillez dire
39 « Miss Touré » et pas « Mrs Touré ».

40 **Me Jaeger (interprétation).**- Monsieur Steinmetz, vous avez utilisé des mots
41 extrêmement forts. Vous dites qu'elle est très dangereuse, mais un maître chanteur
42 n'est dangereux que dans la mesure où cet homme ou cette femme possède des
43 informations qui peuvent être dommageables, n'est-ce pas ? Qui peuvent être
44 préjudiciables.

1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, et alors qu'est-ce que vous voulez dire par là ?

2 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Je voudrais vous poser la question suivante : si vous
3 pensez que Miss Touré mentait, et qu'il n'y avait aucun contact entre BSGR et Pentler
4 et elle, pourquoi est-ce qu'elle aurait été extrêmement dangereuse ?

5 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Parce qu'elle mentait ! C'est elle qui est à la base de
6 cette conspiration contre nous. C'est une menteuse, elle est dangereuse. Elle
7 s'arrangeait pour organiser son chantage, et il fallait absolument se protéger ou se
8 prémunir contre cela.

9 BSGR n'a jamais voulu payer qui que ce soit et tout à coup, en 2011, en 2012, en fait,
10 on n'avait pas compris encore quelle était l'étendue de cette conspiration qui était
11 ourdie contre nous. Nous étions naïfs, vous savez ; pendant toute cette histoire, on a
12 fait preuve d'une extraordinaire naïveté.

13 Parce qu'on est venu dans ce pays, on a fait un travail absolument extraordinaire, sans
14 payer qui que ce soit, M. Alpha Condé arrive au pouvoir grâce à une élection que nous
15 pensions démocratique au début, BSGR était extrêmement heureuse, et on a compris
16 trois ou quatre mois après que le travail de BSGR était empêché, et Alpha Condé a fait
17 un grand dîner, ne nous a pas invités, il parle contre nous, il nous accuse de toutes
18 sortes de choses. Il nous demande de partir du pays et il nous demande même une
19 grande quantité d'argent.

20 Et il m'a dit même de parler à mon fils. C'était qui lui ? Le chef de police, le chef de
21 douane ? C'était tout simplement une tentative de chantage, et malheureusement, la
22 source, la source de toute cette corruption, en Guinée, tout ce processus de corruption,
23 ce sont des personnes qui participent à toutes ces démarches de corruption, des
24 personnes qui sont avec vous, qui sont à des dîners et qui sont là justement pour
25 essayer de vous faire chanter. On dirait qu'on se trouvait dans un pays communiste à
26 l'époque, à la grande époque du communisme.

27 Ce n'est que maintenant, ce n'est que cette semaine, vers la fin de la semaine
28 dernière, que nous avons compris l'extraordinaire étendue de cette conspiration contre
29 BSGR.

30 Mais nous n'allons pas rester silencieux maintenant. Nous allons nous défendre. Ici.
31 Aux États-Unis. Partout.

32 Nous avons ici des documents qui prouvent cette conspiration. Je ne sais pas si vous
33 les avez, vous. Si vous ne les avez pas, nous serions ravis de les mettre à votre
34 disposition.

35 Donc voilà. Voilà ce dont il s'agit. Cette femme, cette femme extrêmement dangereuse
36 qui est à la source de tout cela.

37 Parlons d'autres personnes. Par exemple, Mme... Mahmoud Thiam.

38 On nous a posé toutes sortes de questions. On nous a dit, par exemple, qu'on avait
39 payé de l'argent à Mme... à M. Mahmoud Thiam. Et, pourtant, pas du tout !

40 Nous sommes propres, nous sommes les plus propres du monde, mais nous n'avons
41 pas accepté de céder à des maîtres chanteurs. Voilà la réalité.

42 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Monsieur, vous venez de dire qu'il y avait peut-être des
43 personnes qui étaient ici qui participaient au processus de corruption. De qui s'agit-il ?

44 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je dis que les personnes étaient là-bas... Pas vous,
45 mais des personnes de DLA Piper participaient justement dans ce processus de
46 corruption. Veracity aussi. C'était tout un complot. Le président du comité technique,
47 en effet, dans une interview à New York, avait fuité tout le travail du comité parce qu'il
48 n'avait pas suffisamment de capacités pour s'occuper de tout cela. Donc d'où

1 croyez-vous que ces renseignements viennent ? Cela vient, bien sûr, de sources qui
2 ont été payées, et pas par la Guinée, comme vous le savez. Ce n'est pas une
3 demande ici contre la Guinée. Ce n'est pas une situation dans laquelle on oppose la
4 Guinée. Non, pas du tout.

5 Dites-moi que votre source ne paie pas. Bien entendu. Nous le savons grâce à deux
6 sources gouvernementales. Ils disent que ça leur est égal à Paris parce qu'ils paient
7 pas l'argent à Paris. C'est leur source. Donc c'est un processus de corruption.

8 BSGR... Je dois dire, nous sommes désolés pour BSGR, pour moi-même parce que
9 j'ai tellement souffert. Nous avons perdu tout ce qu'on avait fait en Guinée. On a des
10 forces extrêmement puissantes contre nous, mais elles prévaudront pas à la fin.

11 Et, malheureusement, ce sont les habitants de la Guinée qui ont le plus perdu. Ils ont
12 perdu un projet qui aurait été d'un très grand bénéfice pour la population guinéenne. Ils
13 sont parmi les plus pauvres du monde et ils vont continuer dans cet état de pauvreté à
14 cause de la corruption de leur gouvernement.

15 Regardez vous-mêmes. Je n'ai rien à prouver. Regardez les journaux.

16 Vous voyez que Rio Tinto a donné 50 millions de dollars au président justement pour
17 gagner son élection. Il s'agit d'une extraordinaire conspiration contre nous autres.

18 DLA Piper également participe à cela. Mais, à la fin, je crois qu'il y aura une
19 manifestation de la vérité et nous pensons qu'un jour on va pouvoir transformer nos
20 plaintes aux États-Unis qui, pour l'instant, sont dans le civil. On va pouvoir passer au
21 pénal parce que les personnes derrière tout cela doivent être punies.

22 **Me Jaeger (interprétation).**- Merci. Retournons à votre attestation, paragraphe 45, où
23 vous dites que, dans tous les cas, Pentler avait un rapport avec Mme Touré, mais
24 BSGR ne l'avait pas, n'avait pas cette relation. Eh bien, quand est-ce qu'on vous a
25 informé que Pentler avait une relation avec Mme Touré ?

26 **M. Steinmetz (interprétation).**- BSGR avait reçu de Pentler une déclaration de sa part
27 en disant qu'elle allait retirer toutes les déclarations qu'elle avait présentées au comité
28 au début. C'est là qu'on a su qu'elle était en contact avec Pentler. En fait, Pentler s'est
29 porté volontaire pour ce faire parce qu'on leur a rien demandé.

30 **Me Jaeger (interprétation).**- Est-ce que vous vous souvenez plus ou moins à quel
31 moment cette révélation a eu lieu ?

32 **M. Steinmetz (interprétation).**- Difficile pour moi de vous dire. Fin de 2012 peut-être.
33 Début 2013. Je peux pas me souvenir la date exacte. Plus ou moins les mêmes
34 moments où la tentative de chantage a commencé à Londres.

35 **Me Jaeger (interprétation).**- Est-ce que vous avez dit que les rapports de Pentler avec
36 Mme Touré n'étaient pas adéquats ?

37 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non. Non, on m'a rien dit à ce propos. Rien du tout. Ça
38 n'avait rien à voir avec nous, donc on m'a rien dit à ce propos.

39 **Me Jaeger (interprétation).**- Et puis vous dites également dans votre attestation que
40 Pentler avait vu qu'un problème qui était de leur fait allait être préjudiciable aux affaires
41 de BSGR.

42 **M. Steinmetz (interprétation).**- Monsieur Noy m'a parlé, m'a dit que Pentler ferait des
43 efforts pour essayer de persuader Mme Touré de retirer ses allégations, comme elle
44 l'avait fait déjà par le passé. Donc, à l'époque, M. Noy nous a dit que Pentler ferait des
45 efforts pour s'assurer que Mme Touré retirerait ses déclarations. Pas uniquement moi,
46 mais également nos avocats à Paris. Ils ont dit la même chose à nos avocats à Paris.

47 **Me Jaeger (interprétation).**- Si vous passez au paragraphe 46 de cette même
48 attestation, vous dites la chose suivante :

1 « Je savais donc que Pentler allait essayer de demander à Mme Touré de dire que les
2 allégations qu'elle avait faites étaient fausses pour qu'elle les retire encore une fois,
3 mais je n'ai jamais pensé qu'ils réussiraient à la faire changer d'avis ».

4 Donc vous étiez au courant des efforts entrepris par Pentler, même si vous n'étiez pas
5 convaincu qu'ils seraient couronnés de succès.

6 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Écoutez, cette histoire qu'ils ne seraient pas couronnés
7 de succès, c'est quelque chose que j'ai pensé à l'époque parce que — je le pense
8 toujours — un voleur est un voleur, un criminel est un criminel et les gens de Pentler,
9 c'est des gens de bonne foi et je me suis rendu compte qu'ils étaient naïfs dans leur
10 façon de penser.

11 Mais il faut, tout cela, le placer dans le contexte. Les gens de Pentler s'étaient mis en
12 contact avec moi — Cilins — en début de 2012, fin 2011 en disant... Car ils avaient ce
13 problème avec Alpha Condé qui avait arrêté le travail, arrêté les forages. Vous vous
14 rendez compte ? Ils arrêtent les forages. Toute l'histoire de Simandou, du
15 mont Simandou, c'est l'histoire d'un projet qui ne valait rien au début et, grâce à nos
16 efforts absolument constants, on a pu faire démarrer un projet qui aurait pu être
17 extrêmement intéressant.

18 J'avais le rêve d'un projet extrêmement grand et BSGR, à ce moment-là, construirait
19 un train de Conakry au Libéria et ça aurait été absolument extraordinaire.

20 On a pu construire quelque cinq ou dix kilomètres de voie ferrée et, à ce moment-là, ça
21 a été arrêté. Pourquoi ? On nous dit : « Vous avez dit que vous construiriez cette
22 voie ferrée jusqu'à Conakry pour des millions de dollars et il faudrait le faire beaucoup
23 moins cher que cela ». Voilà qui est absolument surprenant comme excuse. Voilà un
24 autre exemple. Cette histoire est pleine de ce genre d'exemples.

25 Désolé. Pour revenir à votre question, Pentler est venu me voir quand ils ont vu qu'il y
26 avait un problème avec Alpha Condé. Tout s'arrête malheureusement. Donc ils disent :
27 « Bon, on peut vous aider ». C'est ce que Cilins a dit. Et comment ? Eh bien il a dit qu'il
28 connaissait un certain nombre de personnes qui pourraient aider, qui pouvaient
29 s'approcher du président et ils nous donnent deux ou trois noms. Ils disent : « Nous
30 avons un joker, un joker que nous pouvons jouer. Il s'appelle François de Combret ».
31 Je donne son nom dans mon attestation.

32 François de Combret était un condisciple d'Alpha Condé à Paris et il avait... il allait
33 négocier cette transaction. C'est un homme qui a un parcours absolument
34 extraordinaire, de la famille de quelqu'un qui était très près de Giscard d'Estaing, donc
35 quelqu'un auréolé de prestige, et c'est une personne, donc, qui allait essayer de
36 déblayer la situation — parce qu'Alpha Condé essayait déjà, bien sûr, de nous
37 soudoyer.

38 Donc François de Combret a essayé vraiment, il a fait de son mieux pendant toute une
39 année pour essayer de déblayer cette histoire, pour permettre que le travail reprenne
40 et continuer nos bons rapports en Guinée parce qu'on peut pas travailler dans un pays
41 comme la Guinée si on est en mauvais rapports avec le président et Pentler pensait
42 que, peut-être, grâce à cet intermédiaire, on pourrait arriver à quelque chose qui
43 permette d'éclaircir la situation. Mais, à la fin, ça n'a pas marché et ils ont vu que le
44 problème était Mme Touré et ils ont voulu, bien entendu, traiter avec Mme Touré
45 directement.

46 Voilà leur intention. Pas motivés par l'argent parce qu'ils pensaient que la transaction
47 pourrait finalement avoir lieu et ils devaient gagner beaucoup plus grâce à la
48 transaction. Mais là, il fallait intervenir pour pouvoir déblayer la situation.

49 Voilà. Excusez-moi d'avoir été si long.

1 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Merci. Vous voulez donc que Mme Touré signe une
2 déclaration écrite pour restaurer la vérité ?

3 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je ne m'attendais à rien, ce n'était ni mon initiative
4 ni l'initiative de BSGR. C'était leur initiative, c'est eux qui voulaient le faire parce qu'ils
5 voulaient que BSGR soit en mesure de reprendre son travail. Nous, on n'a rien fait, on
6 ne leur a pas dit de faire quoi que ce soit, on ne leur a donné aucune autorisation en
7 aucune sorte.

[PROTEGE] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

9 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Veuillez vous reporter à R-36, je pense que c'est le dernier
10 onglet du classeur.

11 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est le document que nous avons reçu pendant
12 la pause-café.

13 **Me Jaeger** (*interprétation*).- À la page 66, vous trouverez une version traduite en
14 anglais du document. C'est page 66.

15 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Non, ce n'est pas la page 66...

16 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Page 46.

17 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Page 46.

18 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Page 46. Donc c'est un enregistrement d'un appel
19 téléphonique du 11 avril 2013... Retranscription d'un enregistrement d'un appel
20 téléphonique entre M. Cilins et Mamadie Touré.

21 Ceci a eu lieu à l'aéroport de Jacksonville. Maintenant, si vous voulez bien vous
22 reporter à la page 62.

23 Vers le milieu de la page, où l'on trouve une déclaration de M. Cilins, qui commence de
24 la façon suivante : « *Il y aura 5 à 8 heures. Ça fera 6 avec ce que vous avez* ».

25 (*L'interprète se reprend.*) « *Il y aura 5, et ensuite, il y aura 800. Cela fera 6 avec ce que*
26 *vous avez* ».

27 Vous voyez ça ?

28 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

29 **Me Jaeger**.- Donc septième paragraphe, qui commence par : « *Il y aura 5 et ensuite, il*
30 *y aura 800* ».

31 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, je vois cela.

32 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Ça continue.

33 « *Ça fera 6 avec ce que vous avez déjà. C'est une chose. C'est déjà accepté. Ça*
34 *dépend. Écoutez attentivement ce que je vous dis. Parce que je vous ai toujours dit*
35 *cela parce que je sais que c'est comme cela. En fonction de comment cela se termine,*
36 *si c'est bien pour lui, si on ne voit pas trop à droite ou à gauche, je ne sais pas, il y en*
37 *aura plus. Je ne sais pas combien. Il y aura encore 3, 4 ou 5 de plus. Je ne sais pas.*
38 *Mais il y aura plus. C'est ce que le n° 1 m'a dit. Je ne veux même pas citer son nom.*
39 *C'est comme ça.* »

40 D'accord ? Et c'est sûr.

41 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.

42 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Madame Touré pose une question : « *N° 1 ? Michaël ?* ».

43 Monsieur Cilins répond : « *Non, non, Benny !* ».

1 Mamadie Touré dit : « Ok ».

2 Monsieur Cilins dit : « Ok. *Tout ce que je vous dis vient directement de Benny. L'autre*
3 *jour, quand je vous ai dit que j'attends pendant la réunion, je suis parti, j'ai été le voir*
4 *directement pour le voir en personne. Tout ce que je vous dis, ça vient directement de*
5 *lui. Et seulement de lui.* » D'accord ?

6 Donc, M. Cilins dit ici que c'est vous qui l'avez... Qui lui avez dit de contacter
7 Mme Touré.

8 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- C'est ce qu'il dit dans sa déclaration. Il ment ou alors il
9 utilise mon nom, tout simplement. Et d'ailleurs il a fait une déclaration à ce propos,
10 comme je l'ai dit, il a dit qu'il s'est simplement permis d'utiliser mon nom. Et j'aimerais
11 ajouter quelque chose. Je n'ai pas du tout le document, je n'ai pas la patience. Mais il a
12 été lu. Il est clair qu'elle veut obtenir, selon... Elle veut qu'on cite mon nom et à la fin,
13 parce qu'elle n'obtient pas l'attention nécessaire et la crédibilité, il accepte : d'accord,
14 c'est Benny.

15 Personne au monde ne m'appelle n° 1. Je ne suis pas n° 1. Nous sommes une
16 organisation où tout le monde m'appelle Benny. Si c'est en Europe, ou si c'est plus
17 formel, on m'appelle M. Steinmetz. Mais personne ne m'appelle n° 1. Et je n'aspire pas
18 à être n° 1.

19 Alors J'ai deux choses à dire. D'abord, vous voyez qu'elle essaie de le manipuler pour
20 qu'il dise cela, pour lui accorder une certaine crédibilité. Moi j'essaie de comprendre
21 pourquoi il l'a fait et je ne sais pas pourquoi il l'a dit, mais je peux deviner. Je peux
22 deviner qu'il voulait s'assurer que Pentler gagnerait un bout d'argent du fait que BSGR
23 aurait un bon *deal* avec Vale et avec le gouvernement de la Guinée. Et le
24 gouvernement de la Guinée voulait se débarrasser de BSGR à tout prix.

25 Il est question de 2 Mds\$ qui seraient payés à Vale et ensuite de donner 50 % ou 40 %
26 du projet au... à la Guinée. Tout le monde voulait faire de l'argent, y compris François
27 de Combret qui faisait partie de cette commission, comme il l'a fait avec Rio Tinto,
28 maintenant qui est de notoriété publique. Et Rio Tinto est allée voir les autorités partout
29 dans le monde pour témoigner, et ils vont sans doute négocier un règlement dans le
30 cadre de la poursuite pénale.

31 Donc, je n'ai jamais parlé avec M. Cilins à ce propos, je ne l'ai jamais vu concernant
32 cette réunion, et je n'ai jamais donné d'instruction. Il utilise mon nom gratuitement.
33 Malheureusement, il m'a créé beaucoup d'ennuis et il a passé 22 mois en prison, mais
34 il n'a jamais rien dit. Il aurait pu mentir et il aurait pu me créer encore plus d'ennuis. Il
35 ne l'a pas fait, parce qu'il est honnête, mais il a témoigné, par la suite, que je n'avais
36 pas donné d'instruction. Je ne lui en ai jamais parlé. C'est complètement fou ! C'est
37 même hilarant ! Cette femme, Mme Touré, a été contactée par les autorités pour me
38 créer des ennuis. On lui a promis la citoyenneté américaine. C'est connu : on lui a
39 promis la citoyenneté américaine si elle me créait des ennuis, ce qui est
40 malencontreux. Et vous voyez comment elle est en train de lui tendre une embuscade ;
41 et lui, il tombe dans le piège. Cela n'a rien à voir avec moi. C'est confirmé par tout le
42 monde, de tous les côtés. J'ai donné tous mes enregistrements, toutes mes
43 communications, tous mes courriels, tous mes appels téléphoniques. Juste après,
44 nous avons tout vérifié : ils n'ont rien.

45 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Vous voyez ici que M. Cilins offre de l'argent à
46 Mme Touré ?

47 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Ça n'a rien à voir avec moi. C'est sans doute l'argent
48 potentiel qu'il pourrait recevoir si l'affaire est conclue. Ils nous en parlaient, les gens de
49 Pentler. Ils disaient qu'ils avaient une affaire avec François de Combret, que lui
50 voudrait toucher de l'argent, et eux aussi, et ils parlaient de dizaines de millions de
51 dollars. Sans doute, dans son esprit, il s'est dit : « Pentler va gagner beaucoup

1 d'argent, et si ça se passe, je peux promettre quelque chose à Mme Touré à l'avenir. »
2 Mais ceci n'a rien à voir avec BSGR.

3 **Me Jaeger (interprétation).**- Pourquoi est-ce que M. Cilins serait prêt à payer de
4 l'argent - et beaucoup d'argent - à Mme Touré pour obtenir des documents, des
5 documents dont elle n'a pas besoin ?

6 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je ne sais pas, je n'en ai pas la moindre idée. Il n'a pas
7 payé d'argent ; il a promis de l'argent, ce n'est pas la même chose du tout. Et vous
8 voyez que ces documents se promènent, et le comité technique utilise ça. Alors
9 peut-être qu'il a pensé que c'est ça, le nœud de l'affaire, que le comité technique bute
10 contre ce problème. Mais pour moi, je ne paierai rien à personne.

11 Le président de BSGR, lorsque M. Hennig l'a convoqué dans son bureau et lui a
12 demandé et lui a montré une copie de ces documents en disant : « Vous allez avoir de
13 gros ennuis à cause de ça ». Vous savez ce que M. Asher Avidan lui a dit ? « Allez-y,
14 publiez ! BSGR n'a rien à craindre », et il a quitté la salle. Quelqu'un qui aurait quelque
15 chose sur la conscience, quelqu'un qui aurait quelque chose à se reprocher n'aurait
16 pas agi de cette façon.

17 Voici comment on a agi. Pentler s'y est pris de façon différente. Pourquoi ? Parce qu'ils
18 étaient motivés par une grosse commission, ils pensaient qu'ils allaient vraiment
19 gagner gros en étant actionnaires et avec le rachat de leurs parts en 2008. Ils ont
20 pensé qu'ils pouvaient y aller avec l'aide de François de Combret, qui était le meilleur
21 ami d'Alpha Condé. Donc, vous comprenez quel genre de pressions qui se faisait
22 sentir, et vous imaginez toute la pression et l'extorsion dont a fait l'objet BSGR.

23 Et je voudrais dire encore une chose sur un bon ami de George Soros. C'est lui qui a
24 amené ce *deal* corrompu de 700 millions de dollars au gouvernement guinéen, de Rio
25 Tinto. Et ce n'est pas uniquement les 10,5 millions de dollars que François de Combret
26 a touchés comme commission et que deux employés de Rio Tinto ont dû quitter la
27 société. Ils ont dû donner leur démission. Et, en outre, il y a d'autres sommes qui ont
28 été payées. Mais les 700 millions de dollars, ça, c'est de la corruption. Ça, c'est une
29 somme qui a été extorquée. Allez voir de ce côté-là.

30 **Me Jaeger (interprétation).**- Vous dites que M. Cilins agissait uniquement seul.

31 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui.

32 **Me Jaeger (interprétation).**- Mais vous avez dit, dans votre déclaration de témoin, au
33 paragraphe 46 - et on en a déjà parlé :

34 « *Lorsque je savais que Pentler allait essayer de demander à Mme Touré de dire que*
35 *son allégation était fausse [...]. »*

36 Vous savez que Pentler allait faire en sorte que Mme Touré se rétracte ?

37 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non, je ne le savais pas. Ils ont dit qu'ils faisaient tout
38 leur possible pour se mettre d'accord. On a parlé avec Pentler de se mettre d'accord
39 avec Alpha Condé et avec la situation du comité technique. Je lui ai dit : « Une fois de
40 plus, on était naïf. » On ne comprenait pas que c'était une embuscade, une
41 conspiration. Cela avait été décidé d'avance, bien auparavant.

42 Monsieur Condé a vendu ses actifs à Hennig et les gens de Palladino. C'est comme ça
43 qu'il a obtenu 50 millions de dollars. Il fallait qu'il leur donne quelque chose. Non, non,
44 on ne le savait pas. On avait le meilleur projet en Afrique, et le plus gros.
45 Malheureusement, cela ne s'est pas fait, malheureusement pour la population
46 guinéenne et le peuple de Guinée. Et toute la situation ici, c'est : notre interaction avec
47 Pentler était qu'ils pensaient qu'à travers François de Combret, et Pentler qui
48 prétendait qu'il pouvait tout réparer, on ne pouvait pas les prendre au sérieux. BSGR
49 les appris au sérieux uniquement parce qu'ils avaient François de Combret, parce que

1 c'est lui qui, en fait, a réussi à conclure cette affaire des 700 millions de dollars. Sinon,
2 on n'y serait pas allé. On pensait que tout le monde était des gentils, mais en fait, il
3 s'avère que tout le monde, ce sont tous des escrocs et ils sont tous corrompus.

4 **Mme la Présidente (interprétation).**- Monsieur Steinmetz, la question était plus simple,
5 il me semble. Au paragraphe 46, dans votre première déclaration, vous dites :

6 « *Je savais que Pentler allait essayer de faire en sorte que Mme Touré se rétracte sur*
7 *ses déclarations mensongères.* »

8 Donc, ma question est : est-ce que vous saviez cela ?

9 **M. Steinmetz (interprétation).**- J'étais conscient de la situation, mais je ne savais pas
10 où, comment, peut-être 2015, peut-être demain. Je ne savais pas, je n'étais pas
11 conscient des actions qui étaient prises.

12 **Mme la Présidente (interprétation).**- Oui, vous avez été très clair dans ce que vous
13 avez dit : vous étiez conscient du fait qu'ils avaient l'intention d'essayer de la
14 convaincre de se rétracter, mais vous ne saviez pas comment ils allaient s'y prendre, ni
15 quand ils allaient le faire. Est-ce bien exprimé ?

16 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, tout à fait. Vous l'avez exprimé bien mieux que
17 moi.

18 **Me Jaeger (interprétation).**- Merci, Madame la Présidente.

19 La réunion à Jacksonville a eu lieu le 11 avril, [PROTEGE]

20

21

27 **Me Jaeger (interprétation).**- Je vous demanderai maintenant de vous reporter à la
28 page 64 de la Pièce 36, la transcription de la conversation entre Mme Touré et
29 M. Cilins. Cinquième paragraphe, M. Cilins commence à dire :

30 « *Ah ! Et qu'est-ce que vous voulez que je fasse ?* »

31 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je vois : « *J'ai vérifié mon message.* » Page 64 ?

32 **Me Jaeger (interprétation).**- Deux pages après la page que nous avons lue tout à
33 l'heure.

34 **M. Steinmetz (interprétation).**- Celle qui commence par : « *Comment est-ce qu'on peut*
35 *se mettre d'accord ?* » ?

36 **Me Jaeger (interprétation).**- C'est bien cela.

37 **M. Steinmetz (interprétation).**- Où est-ce que je dois regarder ?

38 **Me Jaeger (interprétation).**- Cinquième paragraphe. Fred Cilins : « *Ah ! Qu'est-ce que*
39 *vous voulez que je fasse ?* »

40 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui, j'y suis.

41 **Me Jaeger (interprétation).**- Madame Touré répond : « *Nous allons signer.* »

42 Monsieur Cilins : « *Oui, oui, je suis d'accord avec vous pour signer, mais...* »

43 Madame Touré : « *Je dis...* », et ensuite, c'est inaudible.

1 Monsieur Cilins : « *Oui, je sais, c'est ce que je vous ai montré. C'est officiel. Vous*
 2 *savez, quand ils disent que c'est officiellement envoyé à la présidence. Je vous l'ai lu*
 3 *quand on était à Freetown. Vous vous en souvenez ?* »

4 Madame Touré : « *Mmm, Mmm.* »

5 Monsieur Cilins : « *Voici. C'est un témoignage que j'ai préparé, et l'avocat m'a*
 6 *demandé d'apporter quelques modifications. Vous voyez, ici, il y a trois pages.* »

7 Madame Touré : « *Mmm, mmm.* »

8 Monsieur Cilins commence à citer le document :

9 « *"Je n'ai jamais demandé à Mme Touré d'intercéder pour le compte de BSGR auprès*
 10 *de quiconque, et surtout pas auprès du président."* Vous voyez cela ? »

11 Monsieur Cilins : « *D'accord, je vais vous le lire.*

12 *"Je m'appelle Mamadie Touré. Je suis de nationalité guinéenne. J'ai vécu presque*
 13 *toute ma vie en Guinée et, aujourd'hui, je vis aux États-Unis. Les représentants de la*
 14 *société BSGR sont venus me voir et m'ont dit que la République de Guinée les accuse*
 15 *de faits dans lesquels je suis impliquée."* »

16 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je suis capable de lire !

17 **Me Jaeger (interprétation).**- « *Ils m'ont demandé si j'étais d'accord pour m'exprimer sur*
 18 *cette question. J'ai accepté, parce que ce qu'ils disent est faux, et je veux témoigner*
 19 *comme suit aujourd'hui. Ma situation familiale : je suis la demi-sœur d'Ibrahim Touré, et*
 20 *pas sa sœur.* » Etc.

[PROTEGE]

29 Est-ce que M. Cilins a agi sur votre autorité ?

30 **M. Steinmetz (interprétation).**- Vous savez que non, j'ai déjà donné la réponse. Je
 31 peux le dire encore une fois si vous voulez. Vous avez vu l'Arbitrage ALCAI, vous avez
 32 vu la déclaration de M. Cilins sous serment, qui dit que je ne lui ai pas parlé, que ni moi
 33 ni BSGR ne lui avons parlé de cette question ou ne lui avons demandé quoi que ce
 34 soit. C'est une réputation. Je ne suis pas responsable des actes de M. Cilins. Je pense
 35 l'avoir expliqué, peut-être pas assez bien, mais avec les mots qui sont les miens, la
 36 motivation qu'a M. Cilins pour utiliser mon nom et répéter ces choses. Entre
 37 parenthèses, il n'y a pas de mensonge. Cela dit, c'est elle qui est une menteuse. C'est
 38 elle qui a fait défaut.

39 Mais, regardons les actions. Cela n'a rien à voir avec moi. Cela n'a rien à voir avec
 40 BSGR. Il faut poser la question à M. Cilins, je suis sûr qu'il vous donnera une bonne
 41 explication. Il a utilisé mon nom simplement pour gonfler son importance et pour la
 42 crédibilité. Cela a provoqué toutes sortes d'ennuis, mais c'est ainsi.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

4 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Comment il a obtenu cette déclaration écrite ?

5 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne sais pas, je n'en ai pas la moindre idée !

6 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Regardez la Pièce 385.

7 (*Poursuite de l'audience à huis clos.*)

[PROTEGE]

17 **Me Jaeger** (*interprétation*).- Est-ce que vous dites que M. Cilins a dérobé ce projet de
18 déclaration ?

19 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne dis pas qu'il a dérobé. Je ne sais pas du tout
20 comment cela s'est passé. Je n'ai joué aucun rôle. Pourquoi je dirais que cela a été
21 dérobé ?

22 Je pense sincèrement que M. Cilins avait de bonnes intentions. Il voulait gagner de
23 l'argent et ne comprenait pas les conséquences de ses actions. Il était naïf. Dans cet
24 enregistrement, Mme Touré lui dit qu'il est convoqué en justice. Et M. Cilins dit : peu
25 importe, je veux vous aider. Voilà ce qu'il dit. Je n'ai pas lu la transcription, donc je dois
26 reconnaître que je ne sais pas exactement ce qui est dit. Il est coupable de naïveté et
27 stupidité, mais il était motivé par l'appât pas du gain et par la commission ou les
28 honoraires qu'il pourrait toucher avec M. de Combret pour résoudre le problème
29 qu'Alpha Condé avait créé pour nous avec l'aide de Soros pour, en fait, par un
30 processus corrompu, nous priver de ces actifs.

31 Madame Touré a reçu de l'argent, elle a reçu de l'argent à la gare. C'est clair, vous
32 allez justifier que c'est l'argent pour les avocats. Vous savez... C'est n'importe quoi !
33 Elle a reçu 150 000 dollars de M. Kouyaté qui est l'intermédiaire de M. Soros et Alpha
34 Condé. C'est lui l'agent, c'est lui qui a donné les 150 000 dollars, 5, 10 000,
35 20 000 dollars pour qu'elle fasse une déclaration mensongère.

36 Cela n'a pas été payé par le gouvernement guinéen d'après les informations que nous
37 avons, cela a été payé par Soros. En outre, Mme Touré a reçu des sommes
38 supplémentaires provenant de George Soros en 2015. Si vous lisez la requête contre
39 Soros, il s'agit de 78 000 dollars et quelques, qu'elle a reçus de George Soros, et de
40 façon maquillée. Elle était agent pour Soros et Alpha Condé qui ont menti tout au long
41 du parcours pour créer des ennuis pour BSGR. C'est la vérité toute simple, et elle
42 commence à sortir.

43 **Me Jaeger**.- Comment le document lui est parvenu ?

44 Est-ce que M. Cilins était justifié à essayer de convaincre Mme Touré, en votre nom,
45 de signer ce document ?

46 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Ce n'est pas pour mon compte, ce n'est pas en mon
47 nom. Je suis désolé, il essayait de la convaincre, c'est tout. Cela n'a rien à voir avec

1 nous, ce n'est pas en notre nom ou pour notre compte. Je ne sais pas si elle ment, si
2 elle disait la vérité, ce qui n'est pas le cas.

3 Et si elle mentait et qu'elle recevait l'argent pour mentir, essayer de l'empêcher de le
4 faire, je ne vois pas ce qu'il y a de mal à cela. Je ne suis pas un juge, je ne suis pas un
5 tribunal, je ne suis pas un expert. C'est une question pour les experts.

6 **Me Jaeger (interprétation).**- Si on vous avait dit à l'époque que M. Cilins allait prendre
7 cette déclaration rédigée par vos avocats, la présenter à Mme Touré et lui demander
8 de la signer, est-ce que vous auriez eu des objections ?

9 **M. Steinmetz (interprétation).**- Il est prêt à signer volontairement. Si elle a signé une
10 déclaration similaire auparavant, je ne vois pas d'inconvénient. Pourquoi lui proposer
11 de l'argent ? Pourquoi lui proposer d'annuler des documents qui n'ont aucune valeur ?
12 Sans doute parce qu'ils pensaient que ceci est mauvais et nuisible pour le comité
13 technique, mais je ne sais pas. Je ne peux pas du tout me mettre dans la tête de
14 M. Cilins. Je n'ai pas la capacité ou les moyens de me mettre à sa place.

15 **Me Jaeger (interprétation).**- Monsieur Cilins aurait été envoyé pour faire signer cette
16 déclaration écrite, et en fait aurait dépassé ses attributions, aurait été plus loin ou trop
17 loin en lui proposant l'argent ?

18 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je ne sais pas, c'est sa propre initiative. Il fait ce qu'il
19 veut, c'est son problème pas celui de BSGR. Pentler et BSGR n'avaient rien à voir l'un
20 avec l'autre. On a eu une grosse querelle en 2008, 2009, des querelles non seulement
21 en anglais, en hébreu, mais avec les avocats. Pentler, à l'époque, voulait détruire
22 BSGR parce qu'elle n'a pas voulu payer, ou parce que l'argent qu'on devait payer a été
23 retardé. Donc, ils menaçaient de nous mettre en cessation de paiement. Et ceci est
24 documenté. Nous avons eu des différends très importants, et de dire que BSGR et
25 Pentler c'est la même chose, c'est complètement ridicule !

26 **Me Jaeger (interprétation).**- Monsieur Steinmetz, je vous remercie d'avoir répondu à
27 mes questions. J'ai terminé.

28 **M. Steinmetz (interprétation).**- Merci.

29 **Mme la Présidente (interprétation).**- Merci.

30 Monsieur Wolfson, vous avez des questions ?

31 **Me Wolfson (interprétation).**- Nous n'avons pas de question.

32 ► **Questions du Tribunal arbitral à M. Steinmetz**

33 **Mme la Présidente (interprétation).**- Je pense que le Tribunal souhaite vous poser
34 quelques questions. Je vais me tourner vers mes collègues. Pas de questions de la
35 part de M. Mayer ?

36 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Monsieur, je vous demanderai de vous
37 reporter au paragraphe 15 de votre première déclaration.

38 **M. Steinmetz (interprétation).**- J'y suis.

39 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Vous décrivez votre rôle, votre position dans le
40 groupe BSGR, vous dites que vous êtes conseiller de la Fondation Balda.

41 **M. Steinmetz (interprétation).**- Oui.

42 **M. le Pr van den Berg.**- Quand vous rendez compte auprès du conseil pour formuler
43 une recommandation, il s'agit de quelle entité ?

- 1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Normalement, au conseil de la société, très rarement
2 devant la fondation, c'est uniquement si c'est vraiment quelque chose de majeur.
- 3 Chacune des sociétés a un conseil d'administration et la direction, surtout
4 Mc Lamén(?), de venir et faire une présentation ou de parler directement avec les
5 membres du Conseil d'administration.
- 6 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Tout à l'heure, dans votre témoignage, vous
7 avez évoqué la discussion au sein du Conseil d'administration concernant le rachat
8 des parts de Pentler. C'était le conseil d'administration de quelle société ?
- 9 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- BSGR.
- 10 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Quelle entité de BSGR ?
- 11 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- On va peut-être montrer l'organigramme BSGR...
12 Benny Steinmetz Resources.
- 13 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Aidez-moi à comprendre. Ce rachat des parts,
14 c'était prévu pour un Conseil d'administration, vous souvenez-vous de la date ?
- 15 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, mais c'était un Conseil d'administration important,
16 parce que la somme était importante, parce que c'était un engagement avec toute la
17 documentation, et on peut vous le remettre.
- 18 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- C'était la première fois que vous entendiez
19 parler de Pentler ?
- 20 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, j'avais entendu parler de Pentler fin 2009, quand
21 j'ai commencé à m'intéresser à la Guinée. Auparavant, je n'en avais pas entendu
22 parler et je n'avais pas entendu parler des participations. Je n'ai rien à voir sur le plan
23 administratif avec cette société.
- 24 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Un instant, s'il vous plaît.
- 25 Le SPA, l'accord d'achat d'actions, n'est-ce pas, cela devrait se trouver dans vos
26 dossiers, c'est R-219. Vous pourriez me dire à quel onglet ?
- 27 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est l'onglet 40, C-84 qui n'est pas un document
28 protégé.
- 29 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Des questions vous ont été posées ce matin à
30 plusieurs reprises, donc vers 11 heures 52, votre heure...
31 Ceci date de 2009 ?
- 32 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne vois pas de date malheureusement ici.
- 33 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Non, je me trompe. Si vous regardez la date
34 de signature, c'est le 28 mars 2008.
- 35 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Est-ce que vous parlez de l'accord ou du Conseil
36 d'administration ?
- 37 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Non, non je vous parle de l'accord d'achat
38 d'actions daté du 28 mars 2008. L'autre accord auquel je faisais référence était l'accord
39 transactionnel, je vais trop vite.
- 40 Donc, vous aviez connaissance de cet accord ?
- 41 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, parce que c'est moi qui l'ai négocié.
- 42 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Donc ça, c'était début 2008, et non 2009
43 comme vous l'avez dit ?

- 1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je vous ai dit 2008 tout au long. J'ai toujours dit
2 2008.
- 3 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Excusez-moi, je me suis trompé.
- 4 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Excusez-moi d'interrompre. Je crois que vous
5 avez dit avoir entendu parler de Pentler à la fin 2009, ce qui m'a étonnée, comme étant
6 incohérent.
- 7 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, non, j'ai déjà dit que c'était vers la fin de 2007 que
8 j'en avais entendu parler un peu.
- 9 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est ce que j'avais noté auparavant,
10 effectivement.
- 11 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- C'est à la fin 2007 que vous avez pris
12 connaissance de l'existence de Pentler, c'est bien ce que vous dites ?
- 13 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, lorsque j'ai commencé à être impliqué avec la
14 Guinée.
- 15 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Et cela correspond à votre implication, 2007 ?
- 16 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui.
- 17 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Vous étiez conseiller de la Fondation Balda.
18 Comment étiez-vous informé des différents projets au sein du groupe ?
- 19 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Le conseil vous informe de tout ce qu'ils font. Je
20 conseille non seulement le conseil, mais aussi les sociétés qui en dépendent. Et quand
21 on me demande des conseils sur certains projets, j'en suis informé. D'autres, comme je
22 n'ai aucun lien ou aucune communication, à ce moment-là je ne suis pas informé. C'est
23 ainsi que cela fonctionne. Je ne suis pas un conseiller pour toutes les activités.
- 24 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Est-ce qu'on peut dire qu'ils ne viennent vous
25 voir que lorsqu'il y a des projets importants ou lorsqu'il y a un problème ?
- 26 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, non. Pas uniquement lorsqu'il y a des problèmes,
27 parce que je ne suis pas une personne qui résout les problèmes, non. Je le dis dans
28 mon attestation, je suis un peu un ambassadeur. J'apporte des nouvelles affaires. Je
29 parle à des chefs d'État, des hommes d'affaires importants, je vais à des conférences,
30 des expositions, des foires. Donc, c'est un rôle de conseiller qui est le mien.
- 31 Cela dépend ce que pensent les autres, mais j'estime, pour ma part, que j'ai un bon
32 *feeling* de ce qui se passe dans le monde macroéconomique. Je lis beaucoup, je parle
33 à beaucoup de gens qui ont des positions et postes élevés. Donc, j'ai un sentiment du
34 marché, c'est important.
- 35 Par exemple, avant j'étais un des premiers investisseurs en Russie. J'ai commencé
36 une société qui s'appelait Hermitage Capital qui a été très connue ensuite.
- 37 Et parfois, donc les choses réussissent bien, parfois moins, donc... Tout ce qui est
38 géré par la Fondation Balda. Par exemple, il y a un projet de diamant au Sierra Leone,
39 c'est la seule mine de diamants qui fonctionnent encore en Sierra Leone. La seule
40 opération minière d'ailleurs. Dans des conditions très difficiles, je n'ai pas été consulté,
41 je ne suis pas impliqué, je m'y suis rendu deux fois, j'ai rencontré le président, mais
42 au-delà je n'ai pas les connaissances que je puisse partager avec eux. Voilà le type de
43 situation. Nous ne sommes pas une organisation... Si je demande quelque chose, on
44 va me répondre, mais il n'y a pas une définition précise des rôles selon les situations.
- 45 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Je comprends, mais est-ce que vous avez des
46 rapports de la direction régulièrement ?

1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Uniquement les projets dans lesquels je suis impliqué.
 2 Par exemple, le Sierra Leone dont je viens de parler, non, je n'ai pas de rapport, je n'ai
 3 pas l'expertise. Il se peut qu'ils me demandent, mais je n'ai pas des rapports réguliers.
 4 Je propose simplement une illustration. Cela existe dans l'immobilier, sur les marchés
 5 de capitaux. BSGR, par exemple, le Groupe, avait beaucoup d'activité sur le marché
 6 des capitaux qui était géré par Dag Cramer que vous avez rencontré hier. Donc moi, je
 7 n'ai aucune implication. On me donne des rapports, c'est fait si on veut, c'est
 8 indépendant.

9 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Alors, vous avez entendu parler de ce sujet
 10 guinéen à quelle époque ?

11 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je vous l'ai dit déjà, c'était octobre, novembre,
 12 décembre 2007. Il y a une raison à cela, à savoir que le CEO à l'époque de BSGR était
 13 parti. Donc, le projet est resté un petit peu en plan pendant un moment. Donc, BSGR
 14 recherchait un nouveau directeur et ils m'ont demandé mes conseils et ils ont vu qu'il y
 15 avait un potentiel dans ce minerai de fer, que ce soit un gros investissement ou pas,
 16 c'était ce qu'ils pensaient à l'époque. Voilà. C'était l'idée sous-jacente. C'est pour cela
 17 qu'ils m'ont demandé d'intervenir.

18 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Quand, pour la première fois, avez-vous eu
 19 connaissance du fait que Pentler disposait de 17,65 % ?

20 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Même époque. Tout cela s'est passé à la même
 21 époque. Je savais qu'il y avait des activités en Guinée, mais je ne savais pas le détail.

22 À l'époque, j'ai entendu parler de Pentler, de l'actionnariat, et tout cela, et qui a amené
 23 à l'achat en mars 2008.

24 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Qui vous en a informé ?

25 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne m'en rappelle pas. Je crois que le conseil a
 26 commencé à discuter avec moi et après, j'ai parlé à quelques personnes. J'ai rencontré
 27 M. Asher Avidan qui était en charge des opérations à l'époque, mais c'était la première
 28 fois que je le rencontrais alors qu'il était là depuis 2006. Et puis j'ai rencontré d'autres
 29 personnes et la discussion s'est poursuivie.

30 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Lorsque vous avez vu qu'ils
 31 détenaient 17,65 %, est-ce que cela vous a fait vous poser des questions ? Vous
 32 êtes-vous demandé comment ils avaient acquis cela ?

33 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- J'ai posé la question parce que... j'ai posé la question,
 34 j'ai répondu à Orrick tout à l'heure. Je me suis dit : « Il y a un associé, est-ce qu'il faut
 35 payer, est-ce qu'il ne faut pas payer ? » C'était aussi simple que cela.

36 Ils ont dit ils ne voyaient pas de problème, nous fonctionnons en Afrique dans
 37 différents secteurs. Il y avait beaucoup d'autres projets avant et après en Afrique donc,
 38 la plupart d'entre eux, certains ont plus réussi que d'autres. Mais dans le domaine
 39 minier, les réussites sont peu nombreuses. Alors, lorsque j'ai appris que c'était
 40 gratuitement et que les profits seraient... ne viendrait pas, je leur ai recommandé
 41 d'abandonner cela.

42 Donc 17,5 %, cela ne représente pas grand-chose.

43 Et ils nous ont introduits dans le pays. Mais peut-être qu'ils pensaient que c'était
 44 absurde d'investir autant d'argent dans quelque chose d'aussi volatil et aussi risqué.

45 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Si je comprends bien, en 2008, vous vous êtes
 46 rendu en Guinée ?

47 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- 2008, c'était la toute première fois que j'y allais, oui.

48 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- À quelle époque à peu près ?

- 1 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne m'en rappelle pas. Vers la fin de 2007, début...
- 2 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Ne spéculez pas. Si vous le savez,
3 répondez-moi.
- 4 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne connais pas la date exacte, c'est entre décembre
5 et février-mars.
- 6 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Et vous avez rencontré le président ?
- 7 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui, j'ai dû le rencontrer la première ou la deuxième
8 fois.
- 9 Non, non, non... Oui, premier ou deuxième voyage.
- 10 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Donc vous avez rencontré le président lors de
11 votre première réunion ?
- 12 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je ne sais pas si c'était la première visite ou la
13 deuxième. C'était il y a 10 ans.
- 14 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Et il est dit que pendant une réception chez le
15 président, Mme Touré, oui, Mme Touré était présente également.
- 16 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- C'est ce qu'on m'a dit après. Je ne la connaissais pas,
17 je ne connaissais pas son nom. On m'a dit qu'il y avait une femme du président. C'était
18 une réunion bizarre que je n'avais jamais eue auparavant. Le président était assis avec
19 ses jambes très enflées sous un arbre, il fumait à la chaîne, assis plus ou moins par
20 terre. Et on m'a dit après qu'il y avait deux femmes, et que quelques-unes de ses
21 épouses. C'est tout ce qu'on m'a dit. Je n'ai jamais échangé un seul mot avec. Je n'ai
22 parlé qu'avec le président qui parlait très peu. Mais il était très chaleureux. On a passé
23 très peu de temps ensemble, 25 minutes, une demi-heure.
- 24 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Je passe à un autre sujet, sur lequel
25 M. Cramer a parlé de votre relation avec M. Soros hier. Quand, pour la première fois,
26 avez-vous eu des contacts avec M. Soros ?
- 27 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Physiquement ?
- 28 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Non, non, physique ou pas. Correspondance.
- 29 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je n'ai jamais eu de correspondance. La seule chose,
30 c'est que je l'ai rencontré. C'était une personne qui, à l'époque, était le chef d'un *hedge*
31 *funds*. Nous avons investi dans beaucoup de *hedge funds*, mais pas celui de Soros. Et
32 nous étions actifs en Russie, nous avons l'Hermitage et d'autres investissements à
33 l'époque.
- 34 Il y a eu une grosse enchère en Russie - je parle du début de 1998, donc il y a 19 ans.
35 Et à l'époque, tout le monde se ruait en Russie et il y avait eu une option d'une grande
36 partie de Svyazinvest qui était la société téléphonique russe. Et donc, nous avons
37 travaillé avec le Groupe. Le leader était Telefónica, Espagne. Il fallait une société de
38 téléphone et quelques autres investisseurs. Nous avons la majorité. Et puis il y a eu un
39 groupe auquel M. Soros participait. Lui avait la majorité dans cet appel d'offres. Et
40 c'était une très grosse affaire, qui a attiré beaucoup de publicité, etc., et nous avons
41 perdu l'appel d'offres. Monsieur Soros a gagné, ils ont payé 200 millions de dollars de
42 plus que notre Groupe. Et j'étais très déçu, contrarié, parce que nous avons perdu
43 l'opportunité de notre vie.
- 44 La vie cependant change tout le temps et en juillet, il y a eu l'écroulement en Russie et
45 cet investissement est descendu à zéro. Donc, en fait, on a eu beaucoup de chances
46 de perdre l'appel d'offres !

1 Après cela, après qu'il ait déclaré qu'il aurait perdu 1 milliard de dollars sur cette
2 transaction, j'ai entendu de différentes sources, cinq sources différentes, qu'il était très
3 contrarié vis-à-vis de moi, personnellement. Il a dit dans la presse que je l'avais tourné
4 en ridicule, ce qui n'était absolument pas vrai. C'est la seule interaction que j'ai eue
5 dans le milieu des affaires.

6 Et puis, en janvier 2005, j'ai organisé un dîner en l'honneur du président de l'Ukraine, à
7 l'époque, qui avait gagné les élections. Cent personnes étaient invitées. Il a été invité
8 probablement avec d'autres et il était furieux contre moi, puisqu'il y avait le président
9 ukrainien, etc. Et puis, il en a fait toute une histoire et il a voulu s'asseoir à côté de moi.
10 Il m'a serré la main et il ne m'a pas adressé la parole. Voilà l'interaction que j'ai eue
11 avec cette personne.

12 Mais j'ai entendu beaucoup de différentes histoires à ce sujet, à propos de moi-même,
13 de mes réussites et des siennes. Il y a eu beaucoup d'ouvrages aussi qui ont été
14 rédigés, des vidéos, tout ce que vous voulez. Je ne suis pas un expert et je crois que
15 nos arguments ou la demande à son encontre peuvent vous permettre de comprendre
16 tout à fait.

17 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Je vous remercie je n'ai plus de questions.

18 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je suis désolée pour mes mauvaises réponses.

19 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Monsieur Steinmetz, pour faire suite à cette ligne
20 de questionnement au sujet de George Soros, permettez-moi...

21 Le conseil BSGR nous a dit, lors des propos liminaires, il y a 2 jours, que
22 George Soros avait une haine obsessionnelle de vous-mêmes. J'ai noté cela. Je crois
23 que ce sont à peu près les termes qui ont été utilisés, qu'il ferait n'importe quoi pour
24 vous faire du mal. Et M. Cramer, hier également, parlait d'une obsession personnelle
25 de George Soros vis-à-vis de BSGR, et M. Cramer est dans la salle et je vois qu'il est
26 en train d'opiner du chef, ce qui montre que je ne déforme pas ses propos. J'aimerais
27 l'entente de votre bouche.

28 Vous nous avez expliqué l'interaction pendant le dîner, la réception, l'appel d'offres en
29 matière de télécommunications en Russie en 1998, mais d'une façon plus générale,
30 quel est votre point de vue sur ces questions ?

31 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je viens de m'excuser pour ma longue réponse. Là, je
32 vais m'excuser à l'avance.

33 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Non. Je vous demande simplement de nous faire
34 part de votre point de vue pour que cela nous soit utile.

35 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Il ne fait aucun doute, si vous mettez les choses dans
36 l'ordre, ce qui s'est passé, puis ensuite je viendrais à son obsession.

37 En vérité, cinq personnes, y compris une personnalité très connue qui est française,
38 que vous connaissez tous, m'a dit il y a quelques mois qu'il connaissait très, très bien
39 George Soros et qu'il apportait les fonds à ses activités, à ses fonds, etc.

40 Il m'a dit : « Je peux parler de n'importe quoi avec George Soros, mais si je cite votre
41 nom, il devient fou. »

42 Il est obsédé. Il est cinglé. Je suis désolé de le dire. Il est totalement obsédé. Que
43 puis-je faire ? C'est quelque chose qui m'est tombé dessus, mais que je n'ai pas
44 mérité. Il m'appelle de beaucoup de noms d'oiseaux. Et il a rencontré le président
45 Alpha Condé, il a corrompu tout, il a tout financé.

46 Bon, à l'occasion de ce processus CIRDI, il y avait peut-être 50 ou 60 millions qu'il
47 dépense pour me détruire, même peut-être plus. Mais vous savez, au début, je pensais
48 que peut-être il était mégalomane et il voulait contrôler le monde, et qu'il décidait ce qui

1 était bon, ce qui était mauvais, ce qui était blanc, ce qui était noir ! Mais en fait, ce n'est
2 pas le cas. Je crois qu'il est tout simplement un criminel. Et je crois que ce sera prouvé
3 sous peu. Si vous voulez, il peut m'accuser de diffamation.

4 Il a corrompu le processus en Guinée. Il utilise les avocats, il utilise M. Scott Horton qui
5 est à côté de vous, et il a utilisé tout le monde : la presse, pour DLA, représentait le
6 gouvernement, les rangs de New York, et tout cela pour me combattre.

7 En utilisant un réseau le plus puissant que vous puissiez imaginer. C'est la raison pour
8 laquelle je ne suis pas à Paris, mais que je suis ici. Même aller à l'OCDE. Il y a neuf
9 personnes... il y a un comité de l'anticorruption à très haut niveau à l'OCDE. Neuf de
10 leurs représentants... Sur les neuf représentants, il y en a six qui appartiennent à
11 George Soros, car George Soros, dans sa société ouverte... Nous pouvons vous
12 apporter les preuves de tout cela.

13 Je ne sais pas à combien de fonds il contribue, en tout cas, il prétend qu'il ne les
14 contrôle pas. Évidemment qu'il les contrôle ! Si vous avez 60 % de certains de ces
15 fonds, certaines de ces causes sont tout à fait louables, j'en suis... je n'ai pas vérifié,
16 mais ce qu'il veut, c'est le pouvoir, c'est le pouvoir qui lui permet de faire tout ce qu'il
17 veut, et tout cela pour se battre contre Benny Steinmetz à titre personnel.

18 Mais nous nous battons. Nous sommes israéliens, nous ne nous laissons pas faire.
19 Mais vous savez combien le processus est corrompu. Six personnes sur les neuf de ce
20 comité à haut niveau anticorruption, sont par exemple... siègent au conseil
21 d'administration de Rio Tinto. Du fait de la corruption qui entache Rio Tinto en Guinée,
22 ces personnes se trouvent à l'initiative pour les extractions minières propres,
23 soi-disant, etc.

24 Voilà ce qu'il a fait. Lorsqu'il est arrivé, il y avait une industrie minière. Maintenant, elle
25 est tout à fait fermée. Et il est venu non pas seul, mais il a corrompu le processus
26 d'Alpha Condé et corrompu... et il a truqué les élections pour qu'Alpha Condé soit élu.
27 Et Palladino, toute l'histoire, il leur a donné la légitimité. Il est venu à Davos et s'est
28 présenté comme un représentant démocratique. C'est tout le contraire ! Il a truqué les
29 élections, il leur a donné la légitimité. Et tout cela, c'est de la corruption, un système de
30 corruption pour punir Benny Steinmetz. Et sans la moindre honte. Et pourquoi ? Je ne
31 suis pas psychologue ou psychiatre. Pourquoi ?

32 Nous avons toutes les preuves. Madame la Présidente, veuillez lire nos arguments. Ce
33 n'est que le début, et il y aura une suite.

34 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je vous remercie. Je prends note de votre
35 réponse et je vous en remercie.

36 Deux autres points qui découlent de ce que vous avez dit aujourd'hui.

37 Dans votre témoignage, je vous ai peut-être mal compris, mais j'ai cru comprendre que
38 vous disiez — et là, je ne pense pas m'être trompée — que vous avez commencé à
39 travailler au projet guinéen à la fin de 2007 ou début 2008.

40 En même temps, il me semblait vous avoir entendu dire — et ça, évidemment, c'est à
41 vérifier — que vous avez regardé les investissements ou le projet d'exploration de
42 bauxite en Guinée — ainsi que d'autres — et que vous aviez conseillé de ne pas s'y
43 lancer.

44 À ma connaissance, c'était au printemps de 2006. N'est-ce pas ?

45 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, c'était à l'automne 2007, car l'investissement
46 bauxite et les licences ont été pris sans conseiller en 2007 et ils m'ont demandé ce que
47 j'en pensais. Je leur ai dit que c'était une grosse erreur. Je n'aime pas la bauxite,
48 personnellement — je n'aime pas la bauxite en tant que produit de base, je peux vous
49 expliquer pourquoi, c'est mon opinion. Je leur ai dit que c'était une erreur, mais ils n'ont

1 pas tenu compte de mon conseil. Ils ont investi 10 millions de dollars, je crois, et tout
2 cela a été réduit à néant.

3 Donc voilà. Ça, c'est ma participation. Mais ils m'ont simplement envoyé un courriel :
4 « Qu'est-ce que vous en pensez ? ». J'étais très négatif et je continuerai à être tout à
5 fait aussi négatif aujourd'hui. La bauxite, il ne faut pas toucher.

6 Voilà. C'est mon point de vue aujourd'hui.

7 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, ce serait très intéressant de discuter de la
8 bauxite, mais ça n'est pas mon objet aujourd'hui. Donc ça, c'était après que les permis
9 de l'exploitation de la bauxite ont été octroyés. N'est-ce pas ?

10 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Oui. Longtemps après.

11 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Il y a une espèce de trou noir — si je puis me
12 permettre de l'appeler ainsi — dans votre témoignage, à savoir la période avant que
13 vous ne soyez impliqué. Bon, c'est tout à fait compréhensible. À savoir les activités de
14 M. Oron.

15 Il a été dit hier que M. Oron était quelqu'un qui gérait les choses, qui avait les mains
16 dans le cambouis si j'ose dire, et que, lorsqu'il est parti, il y a eu une espèce de vide.

17 Vous ne savez pas vraiment ce qui s'est passé lorsqu'il était là. N'est-ce pas ?

18 Je crois que vous avez expliqué dans votre attestation que vous aviez essayé de le
19 toucher, enfin, de prendre contact avec lui mais il était pas très enthousiaste à vous
20 aider. Que déduire de cela ? On pourra demander à M. Avidan qui était là plus tôt. Ça,
21 c'est certain. Mais, de votre point de vue à vous, est-ce qu'il y a quelque chose que
22 vous pourriez nous dire pour nous aider à cet égard ?

23 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Non, je peux pas vous aider, je n'étais pas impliqué à
24 l'époque, mais je suis certain que tout a été fait à 100 % puisque c'était l'instruction du
25 conseil d'administration. Et je répète ce que j'ai déjà dit : BSGR et le groupe et mon
26 nom, nous avons le meilleur nom dans ce secteur d'activité — et qui n'a été, en fait,
27 terni que lorsqu'il y a eu ce problème de la Guinée. Donc BSGR ne se serait jamais
28 lancée dans une activité qui serait problématique, et surtout pas en Afrique.

29 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je crois que vous avez fait... faites des
30 déclarations très catégoriques, mais nous savons tous que le conseil d'administration
31 peut donner des instructions — et, habituellement, ils le font —, mais c'est autre chose
32 que de les faire mettre en œuvre ou gérer l'échelon inférieur de la société. C'est cela,
33 la difficulté que je rencontre pour cette période, et ceci est tout à fait pertinent pour
34 notre instruction.

35 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Je crois que d'autres personnes qui vont être
36 interrogées, comme Marc Struik et Asher Avidan, qui auront davantage de
37 connaissances sur cette période et qui pourront vous aider. Parce que moi, ce que je
38 peux vous dire, ce sont des hypothèses, c'est hypothétique et non pas de ma propre
39 connaissance. N'est-ce pas ?

40 Ou alors est-ce que vous voulez...

41 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Non, non, je ne veux pas d'hypothèses, non. Je
42 ne veux pas que vous présumiez.

43 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Bon, je n'étais pas là, je ne peux pas... Je peux vous
44 dire que le conseil d'administration a dit ceci ou cela. C'est une société qui n'est pas
45 très importante. Vous savez, c'est un risque personnel. On ne peut pas dire que
46 M. Avidan n'aurait pas signé ces documents. On ne peut pas simplement cacher les
47 choses.

1 C'est une société qui n'est pas suffisamment grande pour qu'on cache quelque chose
2 selon le site, etc. Donc ça, c'est mon hypothèse et c'est ce que j'en comprends.

3 Et, du fait de l'expérience de BSGR et les grandes réussites de BSGR dans bien des
4 endroits du monde sans jamais aucun problème... Vous savez, une chose comme cela
5 a lieu non seulement à un endroit, mais dans de nombreux endroits, mais BSGR et ma
6 propre réputation sont intacts, sont immaculés. Partout où nous avons géré ce type de
7 risques, si nous pensions qu'il y avait le moindre risque... Là, BSGR a quitté le pays,
8 même s'il y avait encore des choses à faire. Dans tous les cas, nous avons quitté le
9 pays parce que nous avons pensé que l'influence politique était trop importante. Et
10 c'est ce que BSGR a fait. Toujours. Je ne vais pas répéter tout ce qui a été fait et par
11 qui.

12 **Mme la Présidente (interprétation).**- Lorsque vous dites en effet que tout était propre,
13 toutes les affaires étaient propres avant cette situation en Guinée, est-ce que vous
14 avez fait des enquêtes ? Vous avez fait, je crois, un audit en interne. Comment vous
15 pouvez vous assurer qu'en effet tout était parfaitement propre ?

16 **M. Steinmetz (interprétation).**- Non, en 2008 il n'y avait pas eu d'audit en interne. Ils
17 n'avaient rien fait à l'époque.

18 **Mme la Présidente (interprétation).**- Vous avez fait cet audit plus tard alors ?

19 **M. Steinmetz (interprétation).**- Nous avons fait l'audit en interne en 2011 ou 2010
20 ou 2012, lorsque cette affaire a éclaté. Et là, je me suis dit : réalisons un audit en
21 interne pour voir ce qui est vrai et ce qui est faux dans cette affaire. [PROTEGE]

32 À un moment donné, au cours de votre examen, de votre interrogatoire, on a examiné
33 le protocole du 28 février 2008 entre Matinda, qui était la société de Mamadie Touré,
34 et BSGR qui, en principe, était signé par M. Avidan. Et vous avez dit que c'était un
35 document faux et vous dites que ce n'est pas uniquement votre avis, mais l'avis de
36 tous les experts à qui vous avez posé la question. Pourriez-vous nous dire qui sont ces
37 experts ?

[PROTEGE]

42 Mais je vous pose une
43 autre question. Je vous parle d'expertise documentaire des signatures de ce
44 document-là.

44 **M. Steinmetz (interprétation).**- Je sais pas s'ils avaient la signature à disposition, mais
45 les copies de ces faux documents, oui, certainement. Voilà ce que j'en sais.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

- 4 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci beaucoup de cet éclaircissement.
 5 Voyons voir maintenant s'il y a d'autres questions qu'il me restait à vous poser.
 6 Non, je pense qu'il n'y en a plus. En tout cas, je n'ai plus de questions en ce qui
 7 concerne Mamadie Touré. Plus de questions non plus à propos de Pentler. Et c'est
 8 tout ce que j'ai.
 9 Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part de la Demanderesse ?
 10 De l'autre côté non plus ?
 11 Eh bien, Monsieur Steinmetz, nous arrivons à la fin de votre témoignage et j'aimerais
 12 vous remercier de vos explications.
 13 **M. Steinmetz** (*interprétation*).- Merci beaucoup. Merci à tous.
 14 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Très bien.
 15 Nous allons suspendre maintenant pour le déjeuner et nous allons reprendre à quelle
 16 heure ? À deux heures ? Deux heures quinze ?
 17 Deux heures quinze ? Oui, très bien, disons deux heures quinze. Très bien. Bon
 18 appétit.
 19 (Suspendue à 13 heures 06, l'audience est reprise à 14 heures 18.)

20 **Audition de M. Joseph Tchelet**

- 21 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Sommes-nous prêts ?
 22 Monsieur Tchelet, êtes-vous prêt, Monsieur ?
 23 Vous devez avoir votre dossier.
 24 Bonjour Monsieur.
 25 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Bonjour Madame.
 26 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pourriez-vous nous confirmer que vous êtes bien
 27 M. Tchelet, et j'espère bien prononcer votre nom ?
 28 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Bonjour Madame le Président, je m'appelle
 29 Joseph Tchelet.
 30 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Actuellement, vous êtes spécialiste financier
 31 stratégique, à BSGR Limited ?
 32 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, c'est le poste que j'occupe maintenant depuis un
 33 certain nombre d'années. Actuellement, en fait, je suis le spécialiste financier
 34 stratégique pour une filiale, qui s'appelle Ocea Limited.
 35 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci.
 36 Vous nous avez présenté deux attestations, l'une du 29 février 2016 et la deuxième du
 37 10 janvier 2017. Est-ce que vous avez ces attestations devant vous ?
 38 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, Madame le Président, je les ai.

1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Monsieur, vous avez également présenté deux
2 attestations à l'arbitrage à Londres, versées à notre dossier, R-197 et R-284.

3 Est-ce vrai, Monsieur ?

4 Je ne vous demande pas de confirmer les références, mais que vous avez présenté
5 deux attestations à l'arbitrage à Londres, arbitrage LCIA.

6 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, tout à fait Madame.

7 **Mme la Présidente**.- Vous êtes témoin. Vous devez donc nous dire la vérité.

8 Pouvez-vous lire la déclaration du témoin devant vous ?

9 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je déclare solennellement sur mon honneur et ma
10 conscience que je dirai la vérité, toute la vérité et rien que la vérité.

11 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci.

12 D'abord, les Demanderesses vous poseront un certain nombre de questions et ensuite,
13 on passera à la Défenderesse.

14 **► Interrogatoire de M. Tchelet par les Demanderesses**

15 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Merci beaucoup Madame le Président, nous n'avons pas
16 de question.

17 **Mme la Présidente**.- Très bien. Sans plus tarder, nous passons aux Défenderesses.

18 À qui je dois donner la parole ? Monsieur Naud, vous avez la parole.

19 **► Contre-interrogatoire de M. Tchelet par la Défenderesse**

20 **Me Naud** (*interprétation*).- Merci, Madame le Président. Bonjour, Monsieur Tchelet.

21 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Bonjour, Monsieur Naud.

22 **Me Naud**.- J'aimerais commencer, j'aimerais comprendre votre rapport avec BSGR.
23 Actuellement, vous êtes le spécialiste financier et stratégique pour BSGR, n'est-ce
24 pas ?

25 **M. Tchelet** (*interprétation*).- J'avais cette position, j'avais ce poste avec ma société
26 indépendante jusqu'au mois de février de cette année. Mais actuellement, je fais
27 quelque chose de semblable, mais uniquement pour une des filiales du groupe, qui
28 s'appelle Ocea Limited.

29 **Me Naud**.- Donc vous n'êtes pas l'employé de BSGR.

30 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non, je n'ai jamais été employé de BSGR.

31 **Me Naud**.- Et votre société s'appelle Evergreen Valley Production Limited ?

32 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, tout à fait.

33 **Me Naud**.- Où est-ce qu'elle a été constituée ?

34 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Aux îles Vierges britanniques.

35 **Me Naud**.- Merci.

36 Sans être employé de BSGR, cela fait quand même un certain nombre d'années que
37 vous travaillez pour le groupe, n'est-ce pas ?

- 1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- J'étais employé de Norinter, qui était une entité
2 sud-africaine, qui appartenait à M. Roy Oron jusqu'en août 2008. À ce moment-là, à
3 travers ma propre société Evergreen, je suis devenu consultant pour plusieurs entités
4 qui appartiennent au groupe BSGR.
- 5 **Me Naud.**- Je crois comprendre que M. Oron n'est plus avec le groupe BSGR.
- 6 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui. Au premier trimestre 2007, il est parti.
- 7 **Me Naud.**- Quand il est parti du groupe, vous êtes resté néanmoins dans votre relation
8 de travail avec BSGR.
- 9 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Quand il est parti, en effet, j'ai continué avec Norinter
10 pendant encore une année et demie.
- 11 **Me Naud.**- Et vous êtes resté en contact avec M. Oron ?
- 12 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non.
- 13 **Me Naud.**- Vous êtes un expert-comptable, n'est-ce pas ?
- 14 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, tout à fait.
- 15 **Me Naud.**- En Afrique du Sud ?
- 16 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, en Afrique du Sud. Je suis également membre des
17 instituts de comptabilité de l'Angleterre et du Pays de Galles.
- 18 **Me Naud.**- Et vous savez qu'un expert-comptable a l'obligation d'agir en toute
19 objectivité et intégrité ?
- 20 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Absolument.
- 21 **Me Naud.**- Cela veut dire donc sans subir une influence induite de la part d'autres
22 personnes.
- 23 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Absolument.
- 24 **Me Naud.**- Donc, pour agir de la sorte, vous devez avoir accès à des informations
25 complètes et exactes.
- 26 **M. Tchelet** (*interprétation*).- En général, en effet, c'est ainsi.
- 27 **Me Naud.**- Vous dites dans votre première attestation que votre responsabilité initiale
28 au sein de BSGR était de créer une structure d'information financière et s'assurer que
29 les conditions d'une bonne gouvernance étaient respectées.
- 30 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, j'aimerais peut-être expliquer un peu plus mon rôle,
31 qui commence vers le milieu de 2003. M. Oron m'a recruté. J'ai travaillé à l'époque
32 avec une banque d'investissement. Je l'avais connu en tant que client de cette banque.
33 Et mon rôle était surtout de regarder les plans que M. Oron avait conçus dès le début.
- 34 **Me Naud.**- Vous décrivez cela comme tout un système de vérification et
35 contre-vérification, *checks and balances* en anglais.
- 36 **M. Tchelet** (*interprétation*).- C'est une façon très simple de dire qu'en fait M. Oron nous
37 donnait toujours un plan avec trois aspects spécifiques : comptabilité, juridique,
38 gouvernance. Ces vérifications et contre-vérifications, ce sont les choses que l'on doit
39 faire constamment.
- 40 **Me Naud.**- Et comme directeur financier de la société, non ?
- 41 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, mais comme directeur financier, la première priorité
42 était d'être le comptable pour la société privée de M. Oron, qui possédait un certain
43 nombre d'intérêts. Un de ses clients était BSGR et donc, dans ce sens-là, j'avais un
44 rôle actif au fur et à mesure que se développait la société.

1 **Me Naud.**- Merci.

2 J'aimerais maintenant vous parler du processus qui a été utilisé au sein de BSGR pour
3 valider les paiements qui devaient être effectués. [PROTEGE]

20 **Me Naud.**- Donc, je dois comprendre qu'il y aurait toujours un contrat sur la base
21 duquel le paiement était effectué. N'est-ce pas ?

22 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, tout à fait.

[PROTEGE]

25 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, mais pour expliquer mon rôle, je dois dire la chose
26 suivante. Mon rôle était de m'assurer que le plan de M. Oron, qui exigeait que les
27 paiements, lorsqu'ils étaient approuvés, seraient mis en œuvre de façon efficace selon
28 les règles strictes de M. Oron. Il ne m'incombait pas, donc, d'approuver les paiements
29 personnellement, en tant que tels. Mon rôle était surtout de m'assurer que les
30 personnes responsables d'un projet dans le cadre de la Guinée, le directeur pays, ou
31 n'importe quelle autre personne responsable des projets, avait une documentation
32 valable, et donc m'assurer que tout cela était vraiment validé avant que la décision
33 définitive du paiement soit faite et approuvée par M. Oron.

[PROTEGE]

38 **Me Naud (interprétation).**- Donc, vous deviez voir si cette demande de paiement était
39 légitime.

40 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, bien entendu, il faut comprendre ce que je faisais.
41 C'est une étape... Une des premières étapes d'un projet. Il s'agit d'un projet parmi
42 beaucoup d'autres. Et la plupart de mon temps à l'époque était consacré à des
43 introductions en bourse de beaucoup de sociétés, ce qui me prenait énormément de
44 temps. Donc, là, à ce moment-là, il y avait très peu de transactions pour ce projet-là. Il
45 n'y avait pas de bureau, il n'y avait pas une équipe sur place, ce qui est normalement
46 le cas lorsque M. Oron a déjà pris la décision de développer l'investissement dans un
47 projet déterminé.

1 L'information que l'on me donnait était essentiellement aussi une partie de ce que je
2 faisais avec l'équipe. Un des aspects du travail de M. Oron, c'est que, bon, il s'agit de
3 quelqu'un d'éminemment respectable et l'équipe qui travaillait pour lui, les gens qu'il
4 recrutait étaient toujours des personnes d'un très haut niveau de fiabilité. Et, donc, il y
5 avait de nombreuses activités qu'il fallait entreprendre et il n'y avait pas toujours le
6 temps pour faire vraiment une enquête, comme vous semblez le supposer, de faire
7 vraiment un examen détaillé de la demande de paiement.

8 Donc sur la base de ce cadre fourni par M. Oron, de la confiance qu'on avait avec son
9 équipe, eh bien on me fournissait l'information. Si l'information - je considérais - était
10 satisfaisante, c'est là que mon activité s'arrêtait.

11 Mais c'est là, donc, que je dois continuer, mais je ne comprends pas votre question. À
12 quels critères faites-vous allusion ?

13 **Me Naud (interprétation).**- Vous avez parlé de quatre étapes. Vous dites : la première,
14 on vous envoie le paiement ; la deuxième, vous regardez le paiement pour voir c'est en
15 rapport à quoi, ce paiement. Vous devez donc voir si le paiement qu'on vous demande
16 d'approuver est légitime ou pas. C'est ça, votre rôle, n'est-ce pas ?

17 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, tout à fait, mais en ce qui concerne cette question de
18 légitimité, si à la fin, la personne responsable (directeur pays ou le directeur du projet,
19 que ce soit de la Guinée ou de n'importe quel autre pays), eh bien, si cette personne
20 responsable dit : « Bon, c'est bon, c'est ce qu'il me faut. Le budget du projet est
21 d'accord avec tout cela », parfait. À ce moment-là, je dis : « La situation va bien. » Mais
22 sinon, il peut y avoir des questions. Il doit y avoir peut-être un petit examen
23 supplémentaire à réaliser, et une décision doit être prise le plus rapidement possible.
24 Là-dessus, évidemment, je ne peux que me baser sur une facture en bonne et due
25 forme.

[PROTEGE]

28 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, bien entendu, c'est ce que je vous dis.

29 **Me Naud (interprétation).**- Combien de temps prend ce processus ?

30 **M. Tchelet (interprétation).**- Eh bien, ce processus pourrait prendre un certain nombre
31 de jours, en fait, ou bien cela pourrait se faire en un seul jour.

32 Comme je l'ai déjà dit, à partir du moment où j'ai rencontré M. Oron, il y avait aussi un
33 cabinet dont l'associé principal était aussi un administrateur de Norinter, et il était
34 également administrateur d'Investec Bank. Et donc, M. Oron nous a dit que sa pratique
35 faisait que pour chaque projet, il y aurait la participation d'un cabinet, donc le cabinet
36 Maria, notamment, qui travaillait en étroite collaboration avec lui pour lui fournir le
37 confort de savoir comment ces entités devaient fonctionner, et il n'y avait pas
38 d'exception dans la rédaction des accords et les différents aspects.

39 **Me Naud (interprétation).**- Je vais vous demander simplement de répondre à ma
40 question au mieux, s'il vous plaît. Je comprends très bien que vous vouliez nous
41 donner des explications, mais j'essaie de gagner du temps. J'essayais simplement de
42 savoir combien de temps il fallait pour qu'un paiement soit approuvé.

43 **M. Tchelet (interprétation).**- Écoutez, je ne pense pas qu'il y ait eu une règle. Si cela
44 entrait dans le budget, ça pouvait être très rapide et très simple ; certains, par contre,
45 avaient besoin d'un peu plus de temps. Même si j'étais à l'aise, il fallait que j'aie vu
46 M. Oron et que j'obtienne son autorisation. Il y a eu beaucoup de discussions à cet
47 égard. Et donc, ce n'était pas un fait accompli qu'il approuve nécessairement. Souvent,
48 il revenait pour avoir plus d'informations.

- 1 **Me Naud** (*interprétation*).- Donc, vous avez fait la vérification, vous avez approuvé le
2 paiement et vous le renvoyez à M. Oron pour autorisation. C'est bien cela ? C'est lui
3 qui autorise ?
- 4 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Cela dépend de la situation. Monsieur Oron était peut-être
5 présent, donc on aurait pu en discuter en personne. Sinon, ça se fait par téléphone ou
6 une conversation, ou parfois, c'était par courriel. Il y avait beaucoup de projets en
7 cours à l'époque, et nous voyagions beaucoup, parfois de façon hebdomadaire, vers
8 des destinations multiples.
- 9 **Me Naud** (*interprétation*).- Et une fois qu'il est parti, vous êtes resté. Donc, qui a pris sa
10 place ?
- 11 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Après qu'il ait quitté la société, il y a eu un nouveau CEO
12 qui a été nommé, M. Marc Struik. Monsieur Avidan était le responsable pays du projet ;
13 donc, il était responsable de ce projet spécifique. Mais d'une manière générale, le rôle
14 que je remplissais jusque-là, j'ai continué à le remplir, et on m'a demandé, de temps en
15 temps, ou en tout cas le conseil d'administration m'a demandé, de temps en temps - et
16 je consultais évidemment les membres du conseil, puisque nous avons un président
17 exécutif, M. David Clark, qui était aussi le directeur financier -, et quoi qu'il arrive,
18 même si les paiements étaient requis pour un projet spécifique, on me demandait
19 aussi, de temps en temps, de m'en occuper et on recherchait l'avis des actionnaires.
- 20 **Me Naud** (*interprétation*).- Très bien. [PROTEGE]
21 [REDACTED]
22 [REDACTED] pour que les
23 paiements soient approuvés, il fallait qu'il y ait à la fois une facture et un contrat
24 correspondant. C'est bien cela ? À moins qu'un paiement ne puisse être fait par BSGR,
25 vous cherchiez donc les deux éléments ?
26
- 27 **M. Tchelet** (*interprétation*).- C'est exact. C'est ce que nous cherchions à faire.
- 28 **Me Naud** (*interprétation*).- Je vous remercie, vous avez répondu.
- 29 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, mais ce n'était pas toujours ainsi parce que, parfois,
30 on avait du mal à obtenir les deux séries de documents.
- 31 **Me Naud**.- Merci.
- 32 J'aimerais revenir à votre attestation dans cette procédure, au paragraphe 6, plus
33 particulièrement.
- 34 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Le premier, c'est ça ?
- 35 **Me Naud** (*interprétation*).- Non, deuxième, CWS-11.
- 36 Donc, il s'agit donc des paiements que vous avez autorisés, au nom de BSGR, pour
37 Pentler. Ce sont les paiements, donc, de mai à septembre, et il y a plusieurs sociétés
38 qui sont liées à Pentler.
- 39 Est-ce qu'il s'agit de Michael Noy, Avraham Lev Ran et Frédéric Cilins ?
- 40 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Pour cette période de temps, ces versements étaient faits
41 auprès d'entreprises. Je me souviens de paiements qui étaient faits au profit de
42 M. Cilins, mais je ne me rappelle pas les paiements individuels qui auraient été faits à
43 d'autres pays.
- 44 **Me Naud** (*interprétation*).- Donc, les paiements étaient faits à Cilins ou à des
45 entreprises, c'est bien cela ?
- 46 **M. Tchelet** (*interprétation*).- C'est ce dont je me souviens.
- 47 **Me Naud** (*interprétation*).- Est-ce que vous avez rencontré M. Lev Ran ?

1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.

2 **Me Naud** (*interprétation*).- Puis-je vous demander quand vous l'avez rencontré pour la
3 première fois ?

4 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je l'ai rencontré chez Norinter. Il m'a été présenté par
5 M. Oron, et je me rappelle qu'à l'époque, c'était septembre 2003, c'était un ami
6 personnel de M. Oron, et on lui a donné un bureau qu'il a loué auprès de M. Oron.

7 **Me Naud** (*interprétation*).- Merci.

8 Et donc, en ce qui concerne les paiements qui étaient faits, soit en faveur de M. Cilins
9 ou les différentes entités que vous citiez, vous rappelez-vous leurs noms ?

10 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, il y avait une société qui s'appelait Pentler - ça, c'est
11 sûr -, CW France, FMA. Voilà les trois sociétés dont je me souviens.

12 **Me Naud** (*interprétation*).- Est-ce que BSGR avait des accords en place avec
13 CW France ?

14 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je ne me rappelle pas qu'il y ait eu un accord avec cette
15 société, mais je me rappelle qu'en 2005, il y a eu un accord de service et de
16 coopération avec ces entités ou ces personnes. Je ne me rappelle plus quelle entité
17 plus particulièrement.

18 **Me Naud** (*interprétation*).- Merci.

19 Vous dites également, au paragraphe 6 - c'est la même phrase, la première phrase qui
20 se poursuit : on vous dit que les montants qui étaient payés étaient pour des services
21 dans le cadre du projet.

22 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, c'est ce qui m'avait été expliqué.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE] [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[PROTEGE]

- 27 **Me Naud (interprétation).** - Je voudrais avancer et passer à d'autres sujets. J'aimerais
 28 maintenant parler des paiements faits par BSGR à Ibrahima Fofana.
- 29 Vous dites dans votre déclaration de témoin, c'est la déclaration n° 2 dans le cadre de
 30 cet arbitrage, CWS-11, au paragraphe 26... Je vous prie de m'excuser, c'est au
 31 paragraphe 27.
- 32 Vous dites que BSGR a fait deux paiements à M. Fofana d'un montant
 33 de 100 000 dollars et de 80 000 euros. Y avait-il un accord entre BSGR et M. Fofana ?
- 34 **M. Tchelet (interprétation).**- Je n'avais pas connaissance d'un tel accord. J'ai demandé
 35 à plusieurs reprises si cela était le cas.
- 36 **Me Naud (interprétation).**- Dans le paragraphe 28 de cette même déclaration, dans la
 37 deuxième phrase, vous dites que... Nous sommes en haut de la page.
- 38 Vous dites donc que, avec le processus d'audit, BSGR s'est aperçu qu'il n'y avait pas
 39 eu de contrat avec M. Fofana.

[PROTEGE]

[PROTEGE]

- 10 **Me Naud (interprétation).**- Nous allons maintenant passer à des paiements passés à
 11 un autre contractant de BSGR, M. Ghassan Boutros.
- 12 Dans votre deuxième déclaration de témoin dans le cadre de cet arbitrage, aux
 13 paragraphes 14, 15, 16 et 17, vous évoquez 16 paiements qui ont été effectués par
 14 BSGR en vertu d'un accord de délocalisation, en 2009, entre BSGR et LMS.
- 15 Est-ce exact ?
- 16 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.
- 17 **Me Naud (interprétation).**- La référence à l'accord est au paragraphe 15. Vous dites :
 18 « BSGR et LMS ont conclu un accord de service et de délocalisation en 2008 ».
- 19 Avez-vous vu cet accord ?
- 20 **M. Tchelet (interprétation).**- Monsieur Avidan m'avait envoyé cet accord.
- 21 **Me Naud (interprétation).**- C'est M. Avidan qui vous a envoyé cet accord ?
- 22 **M. Tchelet (interprétation).**- L'accord entre la société et LMS, au paragraphe 15.
- 23 **Me Naud (interprétation).**- Donc cet accord existe ?
- 24 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, je le crois.
- 25 **Me Naud (interprétation).**- Mais avez-vous eu cet accord quand vous avez préparé
 26 votre déclaration de témoin ?
- 27 **M. Tchelet (interprétation).**- La préparation de la déclaration a eu lieu bien après les
 28 événements.
- 29 **Me Naud (interprétation).**- Au moment où vous avez rédigé votre déclaration.
- 30 **M. Tchelet (interprétation).**- J'ai peut-être rafraîchi ma mémoire en regardant le
 31 contrat, oui, c'est possible.
- 32 **Me Naud (interprétation).**- Et au moment où les paiements ont été effectués ?
- 33 **M. Tchelet (interprétation).**- Lorsque les paiements ont été faits, nous avons demandé
 34 à avoir la preuve de paiement pour... La preuve du contrat, pardon, pour chaque
 35 paiement.
- 36 **Me Naud (interprétation).**- La raison pour laquelle je pose cette question est que ce
 37 document n'est pas joint à votre déclaration de témoin, et dans le cadre de cet
 38 arbitrage, la Guinée a demandé à ce que tous les accords avec M. Boutros soient
 39 produits, et aucun accord n'a été soumis entre BSGR et LMS.
- 40 Mais vous dites l'avoir vu, cet accord ?
- 41 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, je me souviens de cet accord et qu'il est dans les
 42 dossiers de la société, entre le prestataire de services et BSGR Guinée.
- 43 **Me Naud (interprétation).**- Merci.

1 Au paragraphe 16, vous dites qu'entre février 2009 et avril 2010, 16 paiements ont été
 2 faits au profit de LMS, c'est-à-dire la société de M. Boutros. Ghassan Boutros ou
 3 Adama Sidibe, qui était un associé en affaires de M. Boutros. Et vous dites que ces
 4 paiements se rapportaient à du matériel lourd de construction, des ordinateurs, ou du
 5 matériel de communication ou de travaux de terrassement.

6 C'est de première main que vous aviez ces connaissances ?

7 **M. Tchelet (interprétation).**- Non, non, pas de première main parce que je ne me suis
 8 jamais rendu sur ces lieux. Mais c'est ainsi que j'ai compris ce qui était couvert par
 9 l'accord avec le prestataire de services. Et ainsi que M. Avidan me l'a expliqué, et le
 10 gestionnaire financier de l'équipe qui était sur le terrain.

11 **Me Naud (interprétation).**- Vous avez dit dans ce paragraphe que certains de ces
 12 paiements ont été faits à M. Sidibe, qui était un partenaire en affaires de M. Boutros.

13 Avez-vous rencontré M. Sidibe ?

14 **M. Tchelet (interprétation).**- Non.

15 **Me Naud (interprétation).**- Comment savez-vous qu'il était associé de M. Boutros ?

16 **M. Tchelet (interprétation).**- Je me souviens avoir demandé au directeur financier, qui
 17 était basé à Conakry. C'était Mme Tatiana Rakitina. Elle m'a confirmé qu'elle avait à
 18 plusieurs reprises rencontré M. Sidibe, et a confirmé à mon intention qu'il était un
 19 associé de M. Boutros.

20 **Me Naud (interprétation).**- Est-ce qu'il y avait un désaccord entre M. Sidibe et BSGR ?

21 **M. Tchelet (interprétation).**- Non.

22 **Me Naud (interprétation).**- Nous n'avons pas le document sous les yeux, mais je vous
 23 demande simplement si vous avez le souvenir si le contrat que vous avez vu - entre
 24 BSGR et LMS - cite le nom de M. Sidibe.

25 **M. Tchelet (interprétation).**- Non, je ne m'en souviens pas.

26 **Me Naud (interprétation).**- Nous allons maintenant passer à l'onglet 14.

27 Le document C-336. Ce document contient des instructions de paiement à la première
 28 page. À la deuxième page, il y a une chaîne de courriels. À la troisième page, une
 29 facture.

30 Nous allons commencer par le courriel. À la deuxième page du courriel, donc, c'est au
 31 verso, vous donnez des instructions à BSGR d'effectuer un paiement à hauteur de
 32 60 000 \$ à M. Boutros.

33 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.

34 **Me Naud (interprétation).**- Et vous écrivez ici à Mme Sarah Bryce, et elle vous répond,
 35 et c'est le courriel que l'on trouve à la page précédente, en bas du document.

36 Elle vous répond, mais elle répond « *bonjour Asher* ». Il s'agit d'Asher Avidan ?

37 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.

38 **Me Naud (interprétation).**- « *Est-ce que vous avez une facture qui correspond à ce*
 39 *paiement ?* »

40 Le courriel suivant est envoyé par Asher Avidan, qui répond : « *C'est pour le faire, c'est*
 41 *urgent, je ne serai pas sur place pendant 10 jours, donc veuillez effectuer le paiement*
 42 *et je vous enverrai la facture.* »

43 Nous voyons que ce courriel est en date du 7 juillet 2009 et ensuite qu'on se tourne
 44 vers le premier document, selon les instructions de paiement, nous voyons que le
 45 paiement été effectué le 8 juillet 2009, c'est-à-dire la facture n'avait pas été reçue.

1 C'est l'une de ces situations où BSGR pouvait faire un paiement sans avoir la facture,
2 uniquement sur instruction de M. Avidan.

3 **M. Tchelet (interprétation).**- Prenons les mots que vous utilisez. Quand vous dites
4 « juste », c'est un peu simplifié.

5 **Me Naud (interprétation).**- Mais... de M. Avidan.

6 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, c'est le directeur pays qui est en charge du projet, et
7 s'il donne cette instruction, tant qu'on était sûr d'obtenir la facture, nous faisons le
8 nécessaire pour que le paiement soit effectué conformément à ces règles.

9 **Me Naud (interprétation).**- Donc, le paiement peut être fait avant la réception de la
10 facture ?

11 **M. Tchelet (interprétation).**- Dans ce cas précis, oui, c'est une exception.

12 **Me Naud (interprétation).**- Ce cas est une exception ?

13 **M. Tchelet (interprétation).**- Il y a peut-être eu d'autres cas de ce type, mais avec plus
14 de 16 000 paiements, on s'est efforcé, dans toute la mesure du possible, de suivre les
15 règles. Ceci aurait constitué une exception.

16 **Me Naud (interprétation).**- Merci.

■ [PROTEGE] [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]
■ [REDACTED]

27 **Me Naud (interprétation).** - Vous avez évoqué ces paiements dans votre deuxième
28 déclaration de témoin, à la page 19.

29 Et concernant ce paiement, vous dites :

30 « Je considère que cette demande de paiement n'a rien d'exceptionnel. Je pensais que
31 c'était une demande légitime d'un fournisseur connu pour du matériel qui était
32 nécessaire, qui avait été commandé et livré comme prévu. »

33 **Me Naud (interprétation).**- Vous pensez qu'une demande de paiement de 1,3 M\$ n'a
34 rien d'exceptionnel ?

35 **M. Tchelet (interprétation).**- Je ne parle pas français, mais je me souviens qu'à chaque
36 fois que je ne comprenais pas, je posais la question à M. Avidan. Et pour ce prix, pour
37 du matériel lourd, qui était très difficile à se procurer pour le projet dans cette partie du
38 monde, je considère que ce n'est pas exceptionnel.

39 **Me Naud (interprétation).**- Il est difficile d'obtenir des Caterpillar dans cette partie du
40 monde ?

41 **M. Tchelet (interprétation).**- À cette époque-là et dans la région où se trouvait le projet.
42 J'ai compris - grâce à M. Avidan - qu'il est difficile d'obtenir des services, du matériel,
43 de la logistique de quelque sorte que ce soit.

1 **Me Naud** (*interprétation*).- Est-ce que M. Boutros était un négociant d'équipements
2 Caterpillar pour l'Afrique de l'Ouest ?

3 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je ne sais pas. Je sais qu'il était fournisseur de services et
4 de matériel, comme je l'ai déjà dit et expliqué dans ma déclaration.

5 **Me Naud** (*interprétation*).- Après que cette facture ait été traitée, est-ce que vous avez
6 vérifié que ces machines ont été livrées ?

7 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je n'en ai pas le souvenir aujourd'hui, mais il est possible
8 qu'à l'époque, j'ai posé question. Mais comme je l'ai déjà dit, je ne me rendais pas sur
9 site. Ceci était fait par le directeur financier et par l'équipe à Conakry et dans les
10 camps.

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

22 C'est peut-être le moment idéal pour la pause, si le Tribunal en convient.

23 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, absolument. 15 minutes.

24 Monsieur Tchelet, pendant votre interrogatoire, vous êtes prié de ne parler à personne
25 en ce qui concerne cette affaire. La meilleure façon de le faire, d'ailleurs, ce serait de
26 ne parler à personne du tout.

27 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je comprends parfaitement bien.

28 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Cela ne veut pas dire que vous ne pouvez pas
29 prendre un café, bien entendu.

30 Merci, la séance est suspendue.

31 *(Suspendue à 15 heures 39, l'audience est reprise à 15 heures 58.)*

32 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Nous pouvons reprendre ? Nous allons
33 reprendre.

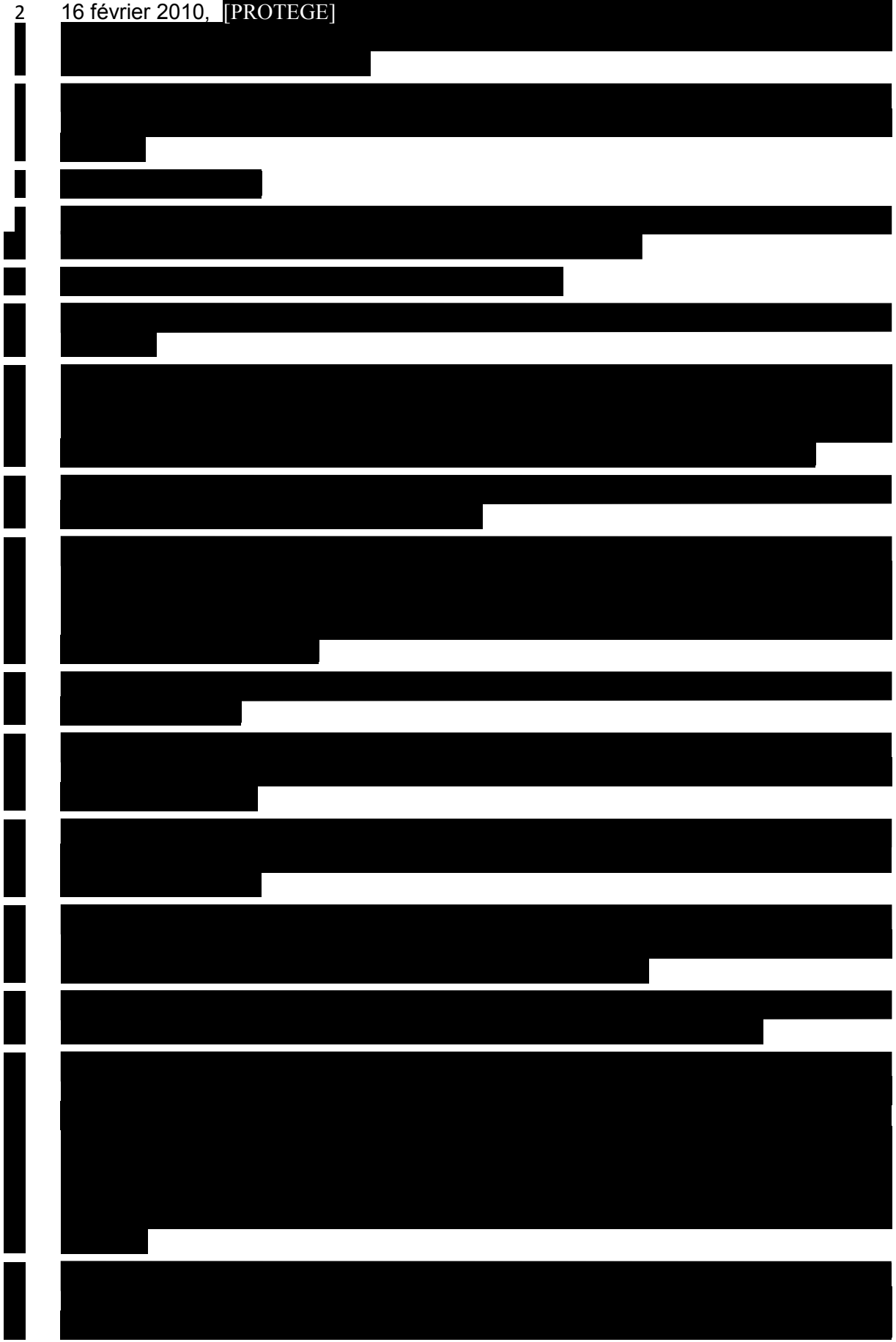
34 **Me Naud** (*interprétation*).- Merci beaucoup, Madame la Présidente.

35 J'aimerais passer au paragraphe 17 de votre deuxième attestation.

36 Les paiements qui ont été effectués soit à M. Boutros, à LMS ou à Adama Sidibe. Il y a
37 huit paiements à Adama Sidibe entre le 16 février 2010 jusqu'au 23 avril 2010...
38 pardon, le 21 avril 2010. Donc, entre ces deux dates, BSGR – mais vous avez
39 approuvé les paiements n'est-ce pas ? – donc BSGR a effectué huit paiements pour
40 3 millions de dollars US.

41 Dans le dossier, nous avons toutes les preuves documentaires qui ont été présentées,
42 qui ont été versées au dossier en ce qui concerne chacun de ces paiements. Je ne
43 vais pas tous les examiner, uniquement les deux premiers.

1 Le premier de cette liste à Adama Sidibe est un paiement de 1 million de dollars, le
2 16 février 2010, [PROTEGE]



[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

22 (Fin du huis clos.)

23 **Me Naud** (*interprétation*).- Nous avons vu le total de ces paiements, tel que cela figure
24 dans votre attestation : 3 100 000 dollars entre le 16 février 2010 et le 21 avril 2010 à
25 M. Adama Sidibe. Et pour chacun de ces paiements, la facture était présentée une fois
26 le paiement effectué.

27 Regardons maintenant chacune ou chacun de ces versements. On le voit également à
28 la page n° 6 de votre attestation. Chacun de ces paiements est un chiffre rond.

[PROTEGE]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[PROTEGE]

8 **Me Naud** (*interprétation*).- Donc votre rôle, c'est d'effectuer le paiement, si ce paiement
9 tombe ou appartient à ce cadre adopté réglementaire.

10 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, tout à fait, un paiement pour approuver un projet. Je
11 ne savais pas à l'époque du tout s'il y avait quelque chose au-delà de cela, pourquoi il
12 y a une certaine livraison qui n'arrivait pas à bon port. Ce n'était pas ma fonction.

13 **Me Naud** (*interprétation*).- Mais est-ce que vous pensez qu'un système aurait pu être
14 organisé pour vous assurer que cette vérification soit faite ?

15 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, il y a un élément de
16 confiance, il y a une équipe qui est à l'œuvre, qui suit un certain nombre de valeurs, de
17 valeurs qui sont très fortement enracinées au sol de la compagnie grâce aux efforts de
18 M. Oron. Donc, l'équipe essayait de suivre ce règlement à la lettre...

19 **Me Naud** (*interprétation*).- Non, excusez-moi, mais ce n'était pas là ma question. Je
20 vous demandais tout simplement si vous saviez... On peut effectuer des vérifications
21 pour s'assurer qu'on évite d'effectuer des paiements qui ne sont pas légitimes.

22 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, mais nous n'avions pas l'expertise nécessaire pour
23 vérifier les demandes de paiement de la part de directeur de projet.

24 Quand ces demandes étaient des demandes légitimes, dans le cadre des
25 investissements qui étaient déjà prévus et du budget qui avait déjà été adopté, il n'avait
26 pas de raisons de nous suspecter les uns les autres. Nous faisons tous partie d'une
27 même équipe où régnait la confiance entre nous.

28 **Me Naud** (*interprétation*).- S'il avait une demande qui provenait de quelqu'un sur le
29 site, cette demande était approuvée ?

30 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Bien entendu, si elle était réglementaire ! Rappelez-vous,
31 M. Struik, M. Avidan, très souvent nous mettaient à jour quant au développement dans
32 le projet, le genre de travail qu'on y effectuait, les résultats que l'on obtenait, qu'il
33 s'agisse du développement des camps ou le résultat des échantillonnages
34 géologiques, etc. Donc, tout cela n'était pas fait dans un cadre creux.

35 **Me Naud** (*interprétation*).- Oui, Monsieur, mais cela ne vous permet pas de vérifier si
36 une demande de paiement est légitime ou pas.

37 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non, vous vous trompez. Bien sûr que cela nous permet
38 de savoir, car nous étions en mesure de savoir si un directeur pays ou le directeur d'un
39 projet présentait des demandes qui semblaient être des demandes parfaitement
40 réglementaires. Au-delà, il ne m'incombait pas de regarder au-delà de la validité de la
41 demande qui m'était présentée.

42 **Me Naud** (*interprétation*).- En 2010, BSGR a adopté une politique contre le
43 blanchiment des capitaux n'est-ce pas ?

44 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.

45 **Me Naud** (*interprétation*).- Et avant 2010, cette politique n'existait pas, n'est-ce pas ?

46 Une fois de plus, vous parlez de l'adoption d'une politique qui était requise par le
47 conseil de BSGR, mais je maintiens que depuis le début, depuis la création de BSGR,

1 la substance de cette méthode de travail était imposée par M. Oron, c'était sa façon de
2 procéder ?

3 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, la politique a été adoptée sous forme de politique,
4 c'est-à-dire en conformité avec le droit international en 2012, et ceci au niveau du
5 Groupe, mais le Groupe s'efforçait de travailler dans le cadre de ces paramètres
6 depuis le début.

7 **Me Naud (interprétation).**- Donc, la réponse en cours à ma question c'est qu'avant
8 2010, il n'y avait pas de politique de lutte contre la corruption explicite au sein de la
9 société ?

10 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, mais je crois que c'est le fond qui est plus important
11 que la forme. Et la façon de travailler était tout aussi importante.

12 **Me Naud (interprétation).**- Bien nous allons maintenant passer à l'onglet 1 du classeur,
13 le document R-500.

14 Il s'agit d'un courriel que vous avez envoyé le 27 novembre 2012 à Asher Avidan, et
15 Daniel à BSGR Resources.

16 Qui est Daniel ?

17 **M. Tchelet (interprétation).**- Je ne sais toujours pas aujourd'hui. Mais à l'époque, il était
18 responsable du développement des affaires à BSGR Resources Limited.

19 **Me Naud (interprétation).**- Quel est son nom de famille ?

20 **M. Tchelet (interprétation).**- Pollak.

21 **Me Naud.**- Vous écrivez dans ce courriel, auquel est jointe la politique de conformité
22 de lutte contre la corruption pour BSG Resources Limited, c'est le document joint en
23 annexe au courriel, il y a une date : projet, 9 avril 2010.

24 Chaque page est estampillée avec une signature. Il semble que ce soit la date à
25 laquelle cette politique a été adoptée à l'échelle de l'entreprise. Est-ce exact ?

26 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, mais c'est le tampon de Vale. Si c'est de cela que
27 vous parlez, le tampon du service juridique de Vale.

28 **Me Naud (interprétation).**- Oui, il y a un tampon de Vale et une signature, mais le
29 document a pour titre : « Politique de conformité dans la lutte contre la corruption pour
30 BSG Resources Guinée Limited ». Est-ce que ce document a été adopté le
31 9 avril 2010 ?

32 **M. Tchelet (interprétation).**- Je n'en ai pas le souvenir. Il est dit ici qu'il s'agit d'un projet
33 de document.

34 **Me Naud (interprétation).**- C'était bien ma question. Merci, vous y avez répondu.

35 Je poursuis avec ma question, donc le courriel. Voici donc l'intitulé du courriel : « Projet
36 de document de lutte contre la corruption » et vous dites :

37 « *Par ailleurs, c'est la politique de lutte contre la corruption qui a été adoptée et qui doit*
38 *être approuvée par BSGR avant la signature du contrat* ».

39 Donc, c'est la politique approuvée le 9 avril 2010 et le marché avec Vale a été conclu
40 le 30 avril 2010.

41 **M. Tchelet (interprétation).**- Le document que vous m'avez montré est un projet de
42 document, donc je ne peux pas confirmer la date de son exécution, mais quand je
43 feuillette le document, je constate que c'était ce qui était imposé par notre directeur
44 financier. C'est ce que le conseil exigeait de nous.

- 1 **Me Naud (interprétation).**- Mais quand je regarde votre courriel, le 27 novembre 2012,
2 vous avez considéré qu'il s'agissait ici de la politique de lutte contre la corruption
3 adoptée en avril 2010 par BSGR. C'est ce que vous avez pensé en envoyant le
4 courriel ?
- 5 **M. Tchelet (interprétation).**- J'ai dit avant de signer le marché qui a été signé le
6 30 avril. Je ne peux pas vous confirmer si c'était le 9 ou le 10 mai, mais il est clair que
7 c'était en place avant la signature du marché.
- 8 **Me Naud (interprétation).**- La dernière phrase dans le premier paragraphe du courriel
9 vous dites :
- 10 « *Pas sûr que ce soit utile maintenant, mais il était impossible pour Vale de montrer du*
11 *doigt sur cette question à partir de maintenant* ».
- 12 Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendiez avec cette phrase ?
- 13 **M. Tchelet (interprétation).**- Je n'en ai pas le souvenir exact, parce que cela remonte à
14 il y a si longtemps. Mais maintenant que je regarde les dates...
- 15 **Me Naud (interprétation).**- Si vous n'avez pas le souvenir, ne cherchez pas à répondre.
- 16 **M. Tchelet (interprétation).**- Bien. Non, je ne m'en souviens pas.
- 17 **Me Naud (interprétation).**- J'en viens à notre dernier sujet pour ce contre-interrogatoire.
18 Dans votre première déclaration de témoin, paragraphes 24 à 27, je vais m'efforcer de
19 résumer ces paragraphes avant de poser ma question. Vous expliquez que BSGR a
20 constitué la société aux BVI et cette société s'intitule RAS, Resources Advisory
21 Limited, c'est exact ?
- 22 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.
- 23 **Me Naud (interprétation).**- BSGR et RAS ont conclu un accord de prestation de
24 services. Est-ce exact ?
- 25 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.
- 26 **Me Naud.**- Vous expliquez au paragraphe 26 quel était l'objectif de cet accord. Nous
27 sommes au paragraphe 26. Vous dites :
- 28 « *Alors que nous nous préparons pour un investissement extérieur, nous nous*
29 *apercevons que nous n'avons pas bien pris en compte la valeur de l'investissement de*
30 *BSGR en détaillant ce que nous avons dépensé sur l'étude de faisabilité et ce que*
31 *nous avons subi comme coûts* ».
- 32 Si j'ai bien compris, par la suite, RAS a facturé BSGR pour des services administratifs
33 et de gestion, pour augmenter la valeur de la société au-delà des frais qui avaient été
34 encourus en Guinée.
- 35 **M. Tchelet (interprétation).**- Ce n'est pas entièrement exact. Ce n'est pas uniquement
36 pour augmenter la valeur de la société, c'est pour tenir compte de la valeur réelle du
37 risque qui était pris, et pour l'intégrer ainsi que les services que les autres sociétés, les
38 autres personnes ayant fourni des services ont effectivement rendus.
- 39 **Me Naud (interprétation).**- Au paragraphe 44 de cette déclaration, vous faites un
40 résumé du montant total qui a été facturé par RAS à la société.
- 41 Ce montant est de 71 750 000 et vous dites :
- 42 « *Y compris l'investissement de BSGR en termes de financement direct et de temps de*
43 *gestion qui est supérieur à 134 millions* ».
- 44 Donc, si on enlève les 71 millions qui ont été facturés aux entités actives en Guinée, le
45 reste, c'est 63 M\$, n'est-ce pas ?

- 1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.
- 2 **Me Naud** (*interprétation*).- Ceci représente les comptes directs de l'investissement de
3 BSGR en Guinée. Est-ce exact ?
- 4 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui. Les coûts directs en frais dépensés.
- 5 **Me Naud** (*interprétation*).- Est-ce que ces coûts incluent les 31 M\$ que BSGR a versés
6 à Pentler conformément à leurs accords ?
- 7 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Ce qui est inclus à ce stade dans les chiffres que vous
8 avez cités, comme vous l'avez entendu c'est 22 millions, car à ce moment-là, il s'agit
9 du montant que le Groupe avait versé au titre des accords de règlement au groupe
10 Pentler.
- 11 **Me Naud** (*interprétation*).- Donc si nous déduisons ces 22 millions des 63 millions du
12 reliquat...
- 13 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Pour confirmer, si mon souvenir est bon, il faudrait que je
14 puisse le vérifier, je pense que les... Je n'en ai pas le souvenir maintenant, mais il y a
15 22 millions qui soit doivent être déduits des 62, ou ajoutés aux 134. Mais ça dépend du
16 moment auquel on se situe, de la date à laquelle on se place.
- 17 **Me Naud** (*interprétation*).- Mais vous avez rédigé et écrit cette déclaration de témoin.
18 Quelle date aviez-vous en tête ?
- 19 **M. Tchelet** (*interprétation*).- C'était avant la signature de la transaction avec Vale.
- 20 **Me Naud** (*interprétation*).- À cette époque-là, est-ce que les 22 M\$?
- 21 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, les 22 millions avaient été versés.
- 22 **Me Naud** (*interprétation*).- Donc, ce qui avait été dépensé par BSGR sur site, si on
23 inclut les 22 millions auraient été 40 M\$.
- 24 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Approximativement, oui.
- 25 **Me Naud** (*interprétation*).- Merci. J'ai terminé avec mes questions.
- 26 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Des questions contre-interrogatoire ?

27 **► Interrogatoire supplémentaire de M. Tchelet par les Demanderesses**

- 28 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Une seule question.
- 29 Monsieur Tchelet, vous vous souviendrez qu'on vous a posé des questions sur un
30 accord entre BSGR Guinée et une société que l'on a appelée LMS. Vous vous
31 souvenez de ces questions ?
- 32 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.
- 33 **Me Wolfson** (*interprétation*).- À plusieurs reprises, on vous a dit qu'il n'y avait pas de
34 documents produits, qui correspondraient à l'accord intervenu entre les deux parties.
35 Vous vous souvenez de cela ?
- 36 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.

■ [PROTEGE]

■

■

[PROTEGE]

16 ► **Questions du Tribunal arbitral à M. Tchelet**

17 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- On vous a posé des questions sur les différents
18 versements sur lesquels le Tribunal souhaitait aussi poser des questions. Je voulais
19 m'assurer que nous avons bien traité toutes les questions que nous voulions soulever.

20 Nous avons vu hier un diagramme reprenant les flux de paiements. On nous a dit que
21 vous étiez la personne en mesure d'expliquer le contenu de ce diagramme. Je pense
22 que nous avons évoqué ces paiements.

23 Sous réserve du contrôle de mes collègues, nous avons parlé du paiement à
24 M. Boutros, nous avons parlé des différents paiements au profit de Pentler.

25 Pouvons-nous montrer ce diagramme au témoin, et il peut nous le confirmer lui-même
26 plutôt qu'une tentative qui pourrait être imparfaite de ma part. Voici le diagramme.

27 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Nous allons trouver une copie papier pour pouvoir
28 l'afficher à l'écran.

29 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Il s'agit d'une pièce à caractère démonstratif, ce
30 n'est pas un document en tant que tel, cela a été préparé par la Défenderesse pour
31 cette audience sur la base des documents versés au dossier.

32 Nous voulons être sûrs d'avoir entendu toutes vos explications sur tous les versements
33 effectués par BSGR. Voyez-vous des versements dont nous n'avons pas parlé ? Je
34 pense qu'on va le formuler ainsi.

35 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Est-ce une question ?

36 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, c'est une question.

37 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je vous prie de m'excuser.

38 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce que vous voyez ici des versements sur
39 lesquels on ne vous a pas posé de question ?

40 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Entre BSGR et Pentler, ou les versements qui sont à
41 droite ?

- 1 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- De façon générale. J'évoque ici les versements
2 qui émanent de BSGR, quelle que soit la société. Donc quelle que soit l'origine du
3 paiement, la société qui est à l'origine du paiement, ce serait à vous de l'approuver,
4 n'est-ce pas ?
- 5 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.
- 6 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Donc, les paiements au profit de Pentler, nous en
7 avons déjà parlé.
- 8 Est-ce que la façon dont c'est représenté ici, provenant de BSGR Treasury Services,
9 est-ce exact ?
- 10 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, c'est ainsi que je le comprends.
- 11 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Ensuite, il y a des versements de BSGR. Est-ce
12 que vous voyez au profit de qui ?
- 13 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Si je comprends bien ce diagramme, pour BSGR il y a une
14 ligne en bleu, ce sont les flux vers d'autres sociétés.
- 15 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- C'est ce que vous voyez en haut du diagramme.
16 Donc un paiement de 1 million et de 50 000.
- 17 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Ce qui me semble inexact. Ce diagramme semble indiquer
18 qu'il y a eu un paiement de BSGR à Mme Touré. Je pense que c'est inexact.
- 19 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Il s'agit de Mamadie Touré.
- 20 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je n'ai aucun souvenir d'un paiement qui aurait été fait par
21 BSGR à Mamadie Touré.
- 22 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- À Matinda ?
- 23 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non.
- 24 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Voyons les autres paiements BSGR, ceux qui
25 passent par le bas du diagramme. C'est un petit peu difficile de s'y retrouver.
- 26 Le premier est au profit de M. Thiam, sur un compte bancaire.
- 27 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui, je crois que c'était un remboursement pour frais de
28 voyage.
- 29 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pour un montant de 8 000 ?
30 Et 20 000 ?
- 31 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je n'ai pas connaissance du paiement de 20 000.
- 32 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Mais vous vous souvenez du paiement pour
33 8 000 ?
- 34 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Oui.
- 35 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Nous aimerions voir maintenant les versements,
36 les paiements donc au profit de M. Fofana et de M. IS Touré. C'est en provenance de
37 Pentler.
- 38 **Me Ostrove**.- Voilà ce qui vous intéresse, ce qui apparaît à l'écran ?
- 39 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui.
- 40 Donc, vous avez enlevé les 425 parce que c'était en provenance de Pentler.
- 41 Avez-vous des commentaires, Monsieur Tchelet ?

- 1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Nous avons parlé aujourd'hui des paiements de BSGR,
2 mais pour ce qui est des paiements émanant de Pentler, je n'en ai pas la moindre idée.
3 Mais nous avons déjà parlé des versements qui ont été effectués par BSGR.
- 4 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Avons-nous parlé de tous les versements
5 émanant de BSGR ? Je crois que oui. Je parle sous le contrôle de mes coarbitres.
6 Et ensuite, nous avons les paiements émanant de Windpoint. Vous les voyez ?
7 En partie au profit de M. Boutros, de M. Sidibe, on en a parlé. C'était la liste dans le
8 paragraphe 17 de votre deuxième déclaration de témoin. Ensuite, les 3 millions et
9 1,5 million au profit de Pentler.
- 10 Avez-vous d'autres remarques sur cette partie du diagramme ? C'est-à-dire les
11 paiements provenant des sociétés BSGR ?
- 12 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Il y a une petite erreur, on vient de le remarquer, on a
13 inclus LMS en tant qu'affiliée de BSGR, alors que LMS, c'est cette société ici, sous
14 M. Boutros. Cela, c'est une erreur. Ceci a été fait par un consultant professionnel.
- 15 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Ce n'est pas une garantie de fiabilité !
16 Si vous voulez bien corriger l'erreur et nous resoumettre le document...
17 Donc nous soumettre une version corrigée.
- 18 Lors de votre interrogatoire, vous avez beaucoup parlé du plan de M. Oron. C'était, à
19 vous entendre, presque une garantie de bonne gouvernance et de conformité.
- 20 S'agissait-il de conformité réglementaire ou de conformité avec des mesures de lutte
21 contre la corruption ? Cela semblait très important et cela semblait être quelque chose
22 qui avait perduré au-delà de son départ.
- 23 Pourquoi était-ce aussi important ?
- 24 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Pour répondre à cette question, il faut connaître M. Oron.
25 Monsieur Oron est une personne exceptionnelle. Lorsque je l'ai rejoint, il était venu me
26 chercher dans une banque d'affaires qui avait une certaine méthode de travail. Et
27 même si ses bureaux en Afrique du Sud étaient très petits, avec une équipe très
28 réduite, avec un cabinet d'avocats, il insistait pour que chaque lettre, chaque contrat,
29 pour que tout se fasse conformément à un ensemble de règles. Et c'est cela que
30 j'appelle le plan, les règles.
- 31 Pour lui, il était toujours de la plus haute importance, quelle que soit la transaction, que
32 cette transaction débouche sur un investissement ou que ce soit un projet où il y avait
33 des coûts sans que cela se matérialise. Quelle que soit la situation, les mêmes règles
34 étaient applicables. Et, par exemple, Ernst & Young, les mêmes avocats étaient à nos
35 côtés à toutes les étapes. Et on a essayé de maintenir ce système après son départ,
36 car peu de temps après son départ, BSGR est devenue essentiellement comme une
37 société cotée, parce qu'elle a émis des obligations qui étaient notées par
38 Standard & Poor's, en Israël, et devait effectivement se comporter comme une société
39 cotée. Si on n'avait pas eu ce fondement, ce qui avait été exigé par M. Oron...
- 40 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Quand est-ce que ces obligations ont été
41 émises ?
- 42 **M. Tchelet** (*interprétation*).- En juillet 2007. Il est parti juste avant, il n'était pas présent
43 lors de l'émission obligataire. Je peux vous dire qu'il nous a fallu quelques mois pour
44 faire en sorte que nous ayons toutes nos écritures comptables en conformité avec les
45 exigences comptables internationales, uniquement parce que M. Oron avait insisté
46 pour que nous soyons prêts à tout moment.

1 C'est pour cela que je dis que son plan si vous voulez, son ensemble de règles - que
2 lui avait institué - eh bien, une fois que l'on était arrivé là, avec les missions
3 obligatoires, on était sur une base trimestrielle pour les audits Ernst & Young, et pas
4 uniquement à Guernesey. Et on n'aurait pas pu atteindre ce niveau et fonctionner de
5 cette façon, et soumettre ce qu'il fallait conformément aux délais pendant la période
6 d'émission obligatoire si on n'avait pas eu ces règles, ce fondement au départ.

7 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Je ne comprends pas quel est le lien entre le fait
8 de se conformer aux règlements comptables internationaux et ce qui se passait sur le
9 terrain.

10 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Ce sont deux choses distinctes. Il y a d'une part le
11 contrôle, les politiques, tout ce que l'on fait pour avoir des bonnes pratiques en affaires.
12 Mais, souvent, ces deux choses vont de pair. Et c'est une chose qui était très
13 importante pour M. Oron.

14 Dès lors qu'un projet avait besoin d'être financé, que ce financement provienne du
15 groupe BSGR ou d'un financement extérieur, que ce soient des partenariats ou des JV
16 ou des offres publiques d'achat, il fallait de toutes les façons un audit extérieur. Toutes
17 les écritures comptables devaient être auditées, ainsi que toutes les études
18 géologiques indépendantes. Les conditions IFRS représentaient ce qu'il y avait de plus
19 perfectionné et d'avancé. Et donc, si on n'avait pas toutes les procédures en place, on
20 ne pouvait pas se conformer à ces audits. C'est pour cela que les deux en fait se
21 rejoignaient.

22 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- J'ai cru comprendre que vous disiez que parmi
23 les règles du plan, donc, il y avait le fait qu'il fallait un contrat et une facture avant de
24 procéder à un paiement. Mais à plusieurs occasions, nous avons vu qu'il y avait... Que
25 l'une ou l'autre, que l'un ou l'autre de ces éléments manquait. Puis, vous nous avez
26 expliqué que votre rôle était de soutenir le projet ; il est évident que c'était votre rôle
27 primaire.

28 Donc, comment harmoniser tout cela, parce qu'il semble que ce soit un peu
29 contradictoire parfois ?

30 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je comprends votre question, Madame, mais au bout du
31 compte, le caractère unique de ce projet tient au fait que c'était très distant
32 physiquement. Et donc, par rapport à l'endroit où se trouvaient nos équipes et notre
33 siège, et le fait que beaucoup de procédés que nous voulions appliquer - que nous
34 appliquions d'ailleurs pour beaucoup d'autres pays ou d'autres projets où nous étions
35 présents -, eh bien dans ce projet-là, il y avait une constante pression de fournir - si
36 j'ose dire - conformément au programme de recherche - par exemple - ou
37 d'exploration. Et ladite pression devenait un facteur exceptionnel, si vous voulez.

38 Dans les circonstances où le groupe avait plus de temps pour - par exemple - obtenir
39 des contrats, s'assurer que les processus étaient appliqués à la lettre, ici c'était
40 toujours - et c'était apparent dans toutes les présentations - que les directeurs de pays
41 savaient que c'était une opportunité unique à saisir pour développer des actifs de
42 caractéristique mondiale. Donc uniques. Donc, c'était une difficulté pour moi-même et
43 mes équipes. Et on était sans cesse en train de rattraper plutôt que d'obtenir les
44 documents en aval, en amont pardon. Donc, c'était ce processus qui était très difficile.

45 Depuis notre première rencontre, lorsque je me suis rendu à Conakry, cela n'a pas été
46 la même chose que par exemple pour la Zambie, où nous avions des avocats avec
47 lesquels nous travaillions, Ernst & Young ou d'autres prestataires de services. Ici, il
48 fallait tout démarrer à zéro dans la mesure où la langue d'ailleurs faisait aussi
49 problème pour moi et mon équipe. Donc, il y avait beaucoup plus de défis, et j'aime à
50 croire que nonobstant, nous avons satisfait - dans la mesure du possible - aussi bien
51 les exigences du conseil que de la direction, et bien sûr en matière de gouvernance

1 d'entreprise et le plan, les règlements en ce qui concerne ce que nous cherchions à
2 appliquer.

3 Encore une fois, ce n'était pas un projet qui soit aussi détaillé en matière de
4 documents, de contrats, etc., que cela le serait par exemple dans d'autres pays à la
5 même époque, qui étaient plus développés.

6 **Mme la Présidente (interprétation).**- Oui, je vois, sur la base de l'étude de faisabilité,
7 qu'on peut mesurer les défis et l'ampleur du projet, mais en parallèle, c'était un
8 environnement qui était particulièrement risqué, surtout en termes de corruption, et
9 vous en étiez parfaitement conscient. Donc, est-ce qu'il n'aurait pas fallu un peu plus
10 de diligence, donc de précaution, plutôt que de céder à la pression ?

11 **M. Tchelet (interprétation).**- Je n'étais absolument pas conscient du moindre aspect de
12 corruption.

13 **Mme la Présidente (interprétation).**- Non, ce n'est pas ce que je suis en train de dire.
14 Je dis simplement qu'en termes de l'environnement, au sens général, vous deviez en
15 avoir conscience, quand même.

16 **M. Tchelet (interprétation).**- Encore une fois, ce qui m'a frappé, c'était plus
17 spécifiquement pendant cette période, lorsque nous nous sommes plus impliqués dans
18 le projet. C'était après l'émission obligataire, qui a échoué, ou qu'elle soit remboursée
19 totalement à la fin 2008. C'est là que j'ai commencé à me rendre régulièrement à
20 Conakry pour le projet et pour d'autres projets en Afrique. Et il y avait une pression
21 énorme à satisfaire aux exigences de l'étude de faisabilité, ou alors on allait perdre
22 cette opportunité. Et ce dont je me souviens, c'est que le groupe avait perdu des
23 milliards sur son bilan du fait de l'écroulement financier.

24 Et donc, du fait de cette situation, le groupe s'est trouvé dans une situation telle que s'il
25 y avait une opportunité, il fallait la saisir pour survive, tout simplement.

26 Et il apparaissait clairement que l'échéancier à mettre en œuvre était sous pression.
27 De même, comme vous l'avez dit, il y avait un risque pays et un risque région, mais il y
28 avait un risque encore plus élevé qui a affecté le groupe, c'était le cycle conjoncturel
29 pour les matières premières, matières de base.

30 Donc, le conseil était conscient qu'il fallait emprunter des fonds auprès d'autres
31 compagnies du groupe pour financer ce projet et pour qu'il soit réussi. Et à cet égard,
32 on peut dire que c'était un projet unique, ou très différent, en tout cas, d'autres
33 situations où, par exemple, un an ou deux ans plus tôt, le groupe avait pu lever des
34 fonds par le biais des émissions obligataires, et l'environnement était différent.

35 Encore une fois, au début de 2009, à titre d'exemple, BSGR doit remettre les clés pour
36 une opération en Zambie pour un dollar symbolique, alors que ça avait été une *joint*
37 *venture* qui portait sur des millions de dollars. 6 000 personnes se sont trouvées au
38 chômage du jour au lendemain, avec des fonderies au Zambie, parce que le prix du
39 cuivre avait chuté considérablement.

40 Donc, je crois que l'accent était mis sur l'exécution pour livrer un projet de première
41 classe, et il n'y avait pas tant de projets de ce type. Je me suis rendu en Guinée, à
42 Conakry, j'ai parlé aux locaux, et il était clair que pour que ce projet soit réussi, il fallait
43 que le groupe gagne contre le temps. Le groupe, ainsi, pourrait développer les actifs
44 dont il disposait et renflouer les caisses.

45 **Mme la Présidente (interprétation).**- Est-ce que l'émission obligataire a échoué du fait
46 de la situation et le *timing* qui n'était pas bon ?

47 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, en effet. Il y avait trois actions qui étaient cotées en
48 bourse pendant la période de M. Oron et pendant qu'on travaillait avec, 2005/2006. Un

- 1 jour, à titre d'illustration, un des investissements a perdu 97 % de sa valeur, alors que
2 c'était 1,3 milliard de dollars en DTS.
- 3 Donc, ceci n'a pas pu être récupéré par le groupe. Vers la fin de 2008, le groupe avait
4 donc besoin de rembourser les détenteurs obligataires en totalité, et donc ça s'est tout
5 simplement écroulé.
- 6 **Mme la Présidente (interprétation).**- Merci beaucoup.
- 7 Avez-vous d'autres questions ?
- 8 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Monsieur Oron est parti au premier
9 trimestre 2007, c'est ça ?
- 10 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui.
- 11 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Pourriez-vous nous expliquer pourquoi il est
12 parti ?
- 13 **M. Tchelet (interprétation).**- D'après ce que je me rappelle, il était aussi actionnaire
14 minoritaire de BSGR et il avait des raisons personnelles. Et puis, financièrement, je
15 pense qu'il était logique qu'il cède sa participation minoritaire. Au moment où il est
16 parti, comme je le disais, c'était vraiment en haut du cycle des produits de base.
- 17 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Quelle était sa participation ?
- 18 **M. Tchelet (interprétation).**- Si je me rappelle bien, c'était 10 %.
- 19 **M. le Pr van den Berg (interprétation).**- Et quelle société ? Le groupe BSGR ?
- 20 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, la maison-mère.
- 21 **Mme la Présidente (interprétation).**- Si vous regardez votre deuxième déclaration, où
22 vous expliquez le terme « consultant », il se semble que c'est une utilisation assez
23 surprenante, parce que vous avez l'air d'utiliser cela comme « fournisseur d'ordinateurs
24 ou d'équipements lourds ».
- 25 Lorsque vous ne savez pas dire, vous avez une catégorie « fourre-tout » qui s'appelle
26 « consultants », mais est-ce que vous n'auriez pas une catégorie spécifique pour les
27 fournisseurs d'équipements, par exemple ?
- 28 **M. Tchelet (interprétation).**- Permettez-moi de répondre tout simplement qu'il y avait
29 un système comptable très complexe qui disposait des différentes catégories. C'est un
30 exemple classique, au siège, que l'équipe de comptables... L'équipe comptable, qui est
31 très lointaine physiquement de tous les projets, par défaut, aurait indiqué que
32 pratiquement tous les paiements étaient versés au bénéfice de consultants. Je me
33 rendais au bureau très régulièrement et j'avais des communications régulières avec
34 eux, et mon rôle consistait à essayer de comprendre, auprès des directeurs projet,
35 quelles étaient les répartitions exactes et, ensuite, de m'assurer que le bureau à
36 Guernesey l'alloue à juste titre.
- 37 En fait, c'était une base centrale qui était contrôlée, du point de vue de BSGR, par la
38 personne que j'ai citée tout à l'heure, M. Avidan. Donc en ce qui concerne la
39 répartition, il y aurait un contrôle central pour les différentes catégories, mais ce serait
40 notre responsabilité que de définir lesdites catégories et, ensuite, de les saisir ou
41 d'enlever de la catégorie des consultants quelque chose qui serait spécifique comme,
42 par exemple, un entrepreneur, un sous-traitant, un fournisseur spécifique.
- 43 **Mme la Présidente (interprétation).**- Oui, mais si on dit « un générateur et une
44 machine Caterpillar », vous mettez ça dans « consultant » ?
- 45 **M. Tchelet (interprétation).**- Oui, c'est ce qu'il ferait centralement au départ et, ensuite,
46 il y aurait un exercice, qui ne serait pas simplement dû au fait que je leur ai expliqué,
47 mais pour revenir à l'IFRS et des audits internes, il y avait pas mal de travail qui aurait

1 eu lieu après, et on peut voir, dans les comptes de la société, combien d'items sont
2 saisis à ce stade qui, ensuite, sont expliqués et discutés, les auditeurs... les
3 commissaires étant très impliqués.

4 Donc, initialement, oui, c'est ce qui se passait : l'équipe comptable à Guernesey
5 répartissait ces dépenses.

[PROTEGE]

31 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Au paragraphe 25 de votre deuxième
32 attestation - est-ce que vous l'avez sous les yeux ? -, vous dites que certaines
33 personnes, individuellement, ont demandé à ce que leur nom... enfin, de nationalité
34 guinéenne, ont demandé à ce que leur nom ne soit pas divulgué.

35 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Vous parlez de 25 ?

36 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui.

37 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Ce que je dis là, c'est qu'au bout du compte, si nous
38 regardons comment le projet a été financé, très souvent, il était financé directement par
39 la société de Guernesey, directement vers des fournisseurs à l'extérieur de la Guinée,
40 alors qu'ils travaillaient en Guinée.

41 Donc, M. Rakitina et son équipe avaient besoin de tenir leur comptabilité. Donc, ça,
42 c'était pour Mme Rakitina, mais Helen, qui essayait d'aider, en fait, mélangeait les
43 torchons et serviettes - si j'ose dire - en envoyant des informations qui n'avaient pas de
44 rapport avec la comptabilité de cette société.

45 Donc, ce qu'on voulait garantir, c'est qu'il y ait bien une distinction entre les différentes
46 entités.

47 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Très bien. [PROTEGE]

[PROTEGE]

- 38 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce qu'il y a d'autres questions de la part de
 39 mes coarbitres ? Non.
- 40 Et des questions de suivi de la part des Parties ?
- 41 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Si je puis, je ne voudrais pas commettre un impair
 42 procédural, mais le conseil de l'adversaire nous a montré de façon très aimable qu'il
 43 était fait référence à ces règles. Mais le document n'était pas annexé [PROTEGE]
 [REDACTED] si cela ne pose pas de question, est-ce qu'on pourrait montrer,
 46 afficher ce document pour vérifier avec lui que c'est bien le contrat auquel il faisait
 47 référence pour lui poser une ou deux questions ?

1 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Aucune objection.

2 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Oui, je pense que ce serait une bonne idée, mais
3 il faut avoir une référence exacte à ce qui a été dit quand, de façon à pouvoir relier cela
4 à ses déclarations précédentes.

5 ► **Contre-interrogatoire supplémentaire de M. Tchelet par la Défenderesse**

6 (*Poursuite de l'audience à huis clos.*)

■ [PROTEGE]
■
■
■
■
■
■
■

19 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Donc, ceci figure dans votre note en bas de page. Vous
20 faites référence à la Pièce R-180 qui a été affichée et qui est un document en français,
21 avec une traduction anglaise.

22 Est-ce que vous pouvez voir suffisamment bien ?

23 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je peux le voir, mais je préférerais avoir la traduction
24 anglaise.

25 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Je voulais vérifier que c'est bien le document auquel
26 vous pensiez, parce qu'on peut simplement voir les obligations qui y figurent. Mais si
27 nous regardons la dernière page du français, de la version française, c'est un
28 exemplaire qui n'est pas daté, qui n'est pas signé.

29 Je voulais juste savoir si vous vous reportiez ou appuyiez là-dessus, donc une version
30 non signée, non datées, ou s'il y en avait un autre.

31 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je crois qu'il y avait un contrat signé quelque part.

32 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Donc, le document que vous avez annexé à votre
33 déclaration LCIA n'était pas le document sur lequel vous vous appuyez en vérité ?

34 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Je ne me souviens pas quelles étaient les annexes que j'ai
35 versées, mais si vous me demandez si cet accord a été signé, pour moi, il a été signé.

36 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Et ce qu'il concerne les obligations de paiement ?

37 Si vous regardez l'article 4 :

38 « *Rémunération - les paiements seront faits dans un maximum de 30 jours après*
39 *réception de la facture* », etc.

40 Et là il y a un compte en banque, Banque populaire. Vous rappelez-vous s'il y avait des
41 instructions différentes qui auraient justifié qu'on paye un compte en banque en
42 Belgique ?

- 1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- C'est une exigence du directeur de projet, en l'occurrence.
2 Donc, au moins, on aurait pu s'attendre, en tant qu'équipe de finance, de disposer du
3 contrat. Un changement tel que celui-ci serait un changement qui devrait être justifié
4 par le directeur de projet. Mais c'est donc la base sur laquelle on s'est fondé.
- 5 **Me Ostrove** (*interprétation*). - Comme M. Wolfson l'a dit, le reste sera plaidé.
- 6 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce qu'il y a d'autres questions sur la base de
7 ce document ?
- 8 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Non rien sur la base de ce document. Mais quand
9 même. Pendant que le témoin... Mon collègue avait une question sur la base de ce
10 que vous aviez dit, Madame la Présidente.
- 11 Vous vous souviendrez que l'une des allégations les plus sérieuses dans ce cas, c'est
12 une allégation d'après laquelle mon client ait payé 1 500 000 dollars directement à
13 Mme Touré.
- 14 Le premier matin, nous avons dit qu'il n'y avait pas la moindre trace de cela. Jusqu'au
15 moment où vous, Madame la Présidente, vous avez posé une question à propos de ce
16 paiement, aucune question n'avait été posée à ce témoin qui était venu justement pour
17 nous parler du contrôle de tous les paiements.
- 18 Eh bien mes amis avaient un choix : soit totalement abandonner cette allégation, poser
19 des questions à ce propos. Ils ont choisi de ne poser aucune question. Donc, nous
20 pensons que cette allégation est abandonnée. Car il n'est pas juste, Madame la
21 Présidente, de faire une telle allégation, de ne pas donner au témoin l'occasion de la
22 traiter.
- 23 La seule question posée sur cette allégation tellement importante a été posée par
24 vous-mêmes, Madame la Présidente. C'est une affaire de procédure, de justice en
25 matière de procédure.
- 26 Il incombe à mes amis de décider ce qu'ils veulent faire. S'ils veulent poser des
27 questions à la dernière minute, qu'ils le fassent, mais ne nous mettent pas de
28 confusion après dans les plaidoiries de clôture quant à quelles allégations ont été
29 discutées par le tribunal... par le témoin ou non.
- 30 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Dans les arbitrages internationaux, nous n'avons
31 pas un règlement extrêmement strict quant aux questions que l'on doit poser à un
32 témoin.
- 33 En même temps, il est vrai que nous allons examiner les procès-verbaux et nous allons
34 voir quelles sont les questions qui ont été posées. Et cela fera partie de notre
35 estimation, de fait.
- 36 Cela dit, je comprends bien entendu que vous posiez cette question et je me demande
37 si la Défenderesse aimerait poser à ce propos une question ou des questions au
38 témoin ?
- 39 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Madame le Président, si la Demanderesse se sentait plus
40 confortable, nous pourrions poser deux ou trois questions brièvement au témoin, ce qui
41 démontrera pourquoi on s'est abstenu de poser ce genre de questions.
- 42 Dans un arbitrage international, nous posons uniquement des questions dans le cadre
43 des témoignages présentés par le témoin, mais, Monsieur, vous ne dites rien dans
44 votre témoignage quant à ce 1,500 million de dollars qui aurait été... oh, pardon,
45 1,050 million de dollars qui aurait été versé à Mme Touré.
- 46 Vous vous souvenez de cet organigramme ? La source de cette allégation, c'est
47 Mme Touré, sa déclaration qu'elle a reçu 1 050 000 dollars. Est-ce que vous avez
48 présenté, dans votre témoignage, quelque chose à ce propos ?

1 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non. Moi, je ne connais pas ce paiement.

2 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Monsieur, de votre rôle, si un tel paiement allait être
3 effectué en liquide, est-ce que c'est quelque chose que vous auriez dû autoriser ?

4 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Évidemment, si la demande était effectuée pour un
5 paiement en liquide, j'aurais dû le savoir et j'aurais dû l'approuver.

6 Je ne sais rien à propos d'un tel versement.

7 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Et si ce liquide était obtenu en dehors de vos comptes
8 officiels, vous ne l'auriez pas su. N'est-ce pas ?

9 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non, je ne l'aurais pas su.

10 ► **Poursuite des questions du Tribunal arbitral à M. Tchelet**

11 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Je peux vous poser une question à ce
12 propos ?

13 Pour appuyer votre organigramme, vous avez aussi présenté une feuille Excel qui a
14 l'air de ceci. Vous le voyez ? Je n'ai pas pu l'avoir sur mon ordinateur, mais peut-être
15 vous pourriez nous la présenter maintenant pour voir si je comprends bien.

16 Si vous pouvez la mettre à l'écran...

17 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Je suis un peu plus organisé que je ne le pensais. Vous
18 la voyez maintenant à l'écran.

19 **M. le Pr van den Berg**.- Très bien. Descendez un peu s'il vous plaît. Numéro 9.

20 Est-ce que c'est ça, le million en espèces dont vous parlez ? Et c'est tout ce que vous
21 avez à nous montrer en ce qui concerne ce versement direct à Mme Touré ?

22 Parce que, en fait, c'est qu'une référence ici à votre propre Mémoire et puis vous
23 passez à la page 4 (R-35). Je pense que, maintenant, je peux l'appeler « Mme Touré »
24 parce qu'elle a épousé M. Cissé. Non ? Donc, maintenant, je peux dire « Madame... ».

25 (*Rires.*)

26 R-35. Est-ce que nous pouvons voir maintenant R-35 à l'écran ? Vous pouvez le
27 mettre à l'écran ? Voilà.

28 **Me Ostrove** (*interprétation*).- J'essaie de trouver la version à laquelle vous faites
29 allusion.

30 **M. le Pr van den Berg**.- C'est la page 4 qui m'intéresse.

31 **Me Ostrove** (*interprétation*).- C'est également joint à C-64.

32 **M. le Pr van den Berg**.- De quel paragraphe s'agit-il à la page 4 ?

33 Je regarde la déclaration de Mme Touré sur R-35.

34 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Si je comprends bien, c'est la dernière phrase du
35 paragraphe 38.

36 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- C'est la base sur laquelle vous fondez votre
37 déclaration, qui est un million qui a été payé en espèces à Mme Touré.

38 Est-ce qu'il y a une autre pièce qui l'atteste ?

39 **Me Ostrove** (*interprétation*).- L'autre pièce, c'est sa propre déclaration à elle où elle dit
40 qu'elle a reçu cet argent.

1 Monsieur le témoin, est-ce que vous êtes au courant d'un tel versement d'un million en
2 espèces ?

3 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non, pas du tout, Monsieur.

4 **M. le Pr van den Berg**.- Donc, pour retourner maintenant et pour être tout à fait
5 complet, à quoi doit-on les 50 000 ?

6 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Bon, là, on a la page avec le million. Vous le voyez au
7 paragraphe 28. Paragraphe 28, en fait. Millions de dollars.

8 Il faudrait poser la question à M. Avidan, d'ailleurs, à ce propos.

9 Et, maintenant, revenons à notre feuille Excel. Les 50 000, le paiement des 50 000,
10 c'est au n° 14. Même document R-35, paragraphe 31. Je vous le montre maintenant.
11 Voilà.

12 (*Poursuit en français.*)

13 Après que j'avais passé plusieurs mois à Freetown...

14 ... Avidan a envoyé un représentant de BSGR en Sierra Leone pour me remettre
15 50 000 dollars en nouvelle monnaie sur une plage près de Freetown.

16 **M. le Pr van den Berg** (*interprétation*).- Pour être complet, est-ce que vous avez
17 connaissance de ces paiements ?

18 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non, Monsieur, aucune connaissance.

19 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Est-ce que c'est une pratique habituelle et
20 courante d'effectuer des versements en espèces ?

21 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Non. Les seuls paiements en espèces que je connaisse au
22 sein du groupe, c'était des paiements d'Afrique du Sud, jusqu'à peu près
23 20 000 dollars, qui pouvaient être effectués en espèces comme indemnisation de
24 voyage, pour des frais de voyage. C'est tout. Mais je ne connais pas d'autre cas de
25 versement en espèces.

26 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Merci.

27 Pas d'autres questions ? Non ?

28 Eh bien, Monsieur, nous arrivons à la fin de votre témoignage et je vous en remercie.

29 **M. Tchelet** (*interprétation*).- Merci, Madame.

30 **Questions organisationnelles**

31 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Maintenant, nous aimerions savoir — je vous le
32 propose maintenant — si l'audit externe au groupe auquel a fait allusion M. Steinmetz,
33 et qui a été demandé par le conseil de Balda, est-ce qu'il a été versé au dossier ?

34 Je ne pense pas, mais peut-être que j'ai raté quelque chose.

35 Même question en ce qui concerne la demande présentée aux États-Unis contre
36 George Soros. C'est une procédure civile. Je ne pense pas qu'elle ait été versée au
37 dossier, mais nous aimerions confirmation de cela.

38 Évidemment, si ce n'est pas versé au dossier, ça règle la situation tout de suite !

39 C'est tout de la part du Tribunal.

40 Y a-t-il quelque chose concernant la logistique avant de lever la séance pour la
41 journée ?

- 1 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Non.
- 2 **Me Ostrove**- Non, merci, Madame la Présidente.
- 3 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Demain, nous allons commencer avec M. Struik
4 le matin. N'est-ce pas ? Et, ensuite, nous allons entendre M. Avidan.
- 5 Monsieur Avidan, ce sera par le biais d'une liaison vidéo. N'est-ce pas ? À partir de
6 trois heures
- 7 **Me Wolfson** (*interprétation*).- C'est ce que je comprends, oui, en effet.
- 8 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous savez de combien de temps vous aurez
9 besoin, mais vous pourriez peut-être commencer un peu plus tôt, au moins pour que
10 M. Avidan soit disponible, s'il le peut, avant trois heures pour ne pas avoir à attendre.
- 11 Combien de temps pensez-vous nécessaire avec M. Struik ?
- 12 **Me Ostrove**.- Veuillez m'excuser, chers confrères, de poursuivre en français. Pour
13 M. Struik, nous ne pensons pas être très courts, donc on pense devoir utiliser toute la
14 matinée ici, et même peut-être un peu du début de l'après-midi.
- 15 Et, pour M. Avidan, on pense qu'il y a une bonne chance qu'on ne va pas terminer
16 demain après-midi. On va peut-être terminer vendredi matin, donc je ne pense pas
17 qu'on peut prévoir qu'il commence plus tôt.
- 18 **Mme la Présidente**.- Oui. Est-ce que c'est pas un peu ennuyeux, ça ? Parce qu'il sera
19 séquestré très, très loin. N'est-ce pas ?
- 20 **Me Ostrove**.- Ben je pense que un des avantages, c'est, comme il est chez lui et il
21 n'est pas du tout ici, normalement il...
- 22 **Mme la Présidente**.- Oui. Enfin, vous acceptez que la situation est comme ça.
- 23 **Me Ostrove**.- On accepte le danger que M. Avidan ne respecte pas, mais on a
24 confiance qu'il va faire attention. On est assuré de toute façon de terminer demain soir
25 avec lui.
- 26 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Vous avez compris. N'est-ce pas ? Il s'agissait de
27 savoir... Ou plutôt il est clair qu'il serait peut-être pas possible de finir le témoignage de
28 M. Avidan demain et donc il devra être gardé en isolement jusqu'à vendredi matin.
- 29 **Me Wolfson** (*interprétation*).- C'est quelque chose dont nous allons parler entre les
30 deux Parties.
- 31 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Pour les experts, surtout pour les experts, quelle
32 est la question ? Comment elle va se poser ?
- 33 **Me Ostrove** (*interprétation*).- Je vais vous répondre en anglais. Je pense que l'expert
34 peut être raccourci. Ça dépend du temps qu'on aura avec M. Struik et avec M. Avidan.
- 35 Nous ne pouvons pas commencer trop tard avec M. Avidan parce que, après, on aura
36 le shabbat en Israël.
- 37 **Me Wolfson** (*interprétation*).- Je suis pas sûr que ce soit un problème avec M. Avidan,
38 mais nous pouvons le vérifier.
- 39 **Mme la Présidente** (*interprétation*).- Très bien. Je pense que le programme est
40 maintenant clair et nous espérons que tout cela va bien marcher entretemps.
- 41 Je vous souhaite tous une très agréable soirée et je vous verrai demain matin
42 à 9 heures 30 du matin. Merci.

43

L'audience est levée à 17 heures 33.